

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020**

## Sommaire

<a href="#">EXPOSÉ DES MOTIFS</a> .....	3
<a href="#">ANNEXE AU RAPPORT</a> .....	4
<a href="#">Détail des orientations budgétaires 2020</a> .....	5
<a href="#">PROJET DE DÉLIBÉRATION</a> .....	87

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les orientations budgétaires pour l'année 2020 sont détaillées dans l'annexe ci-après.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSÉ**

## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Détail des orientations budgétaires 2020**

---

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>1. POURSUIVRE LA GESTION EXEMPLAIRE AU SERVICE DES FRANCILIENS .....</b>	<b>9</b>
1.1. L'économie en Ile-de-France résiste mieux que dans le reste du pays. ....	9
1.1.1. <i>La croissance économique française ralentit .....</i>	<i>9</i>
1.1.2. <i>Toutefois, l'économie francilienne résiste mieux .....</i>	<i>10</i>
1.2. Des recettes régionales globalement en baisse à partir de 2020 .....	13
1.2.1.1. <i>Des recettes liées à la fiscalité économique en diminution .....</i>	<i>20</i>
1.2.1.2. <i>Des recettes des dotations, quasi-dotations et compensations des transferts de charges en hausse.....</i>	<i>24</i>
1.2.1.3. <i>Des recettes liées à la « consommation » automobile moins dynamiques que sur le reste du territoire.....</i>	<i>27</i>
1.2.1.4. <i>Des recettes liées à la fiscalité urbanistique et immobilière plafonnées.....</i>	<i>29</i>
1.2.1.5. <i>Les financements liés aux résultats des politiques publiques régionales.....</i>	<i>30</i>
1.2.1.6. <i>Les recettes diverses .....</i>	<i>32</i>
1.3. Dans la durée, forte hausse des investissements et baisse du fonctionnement .....	33
1.3.1. <i>Un niveau d'investissement sans précédent .....</i>	<i>33</i>
1.3.2. <i>Une gestion économe en fonctionnement.....</i>	<i>37</i>
1.3.3. <i>Des dépenses obligatoires prépondérantes.....</i>	<i>38</i>
1.3.4. <i>Une administration moderne et exemplaire.....</i>	<i>39</i>
1.4. Un financement 100 % vert et durable et une dette en baisse .....	42
1.4.1. Un encours de dette en baisse .....	42
1.4.2. Un financement régional désormais 100 % durable .....	46
1.4.3. Une crédibilité maximale auprès des agences de notation.....	50
*	
<b>2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020 .....</b>	<b>52</b>
2.1. Accélérer la transformation écologique de l'Ile-de-France.....	52
2.1.1. Amplifier nos réponses face à l'urgence écologique .....	52
2.1.2. Confirmer la priorité totale donnée à l'amélioration des transports du quotidien.....	54
2.1.3. Aménager durablement l'Île-de-France.....	56
2.2. Investir pour l'emploi, former les Franciliens, se mobiliser pour nos entreprises .....	57
2.2.1. <i>Un effort jamais atteint auparavant pour les lycées.....</i>	<i>57</i>
2.2.2. <i>Répondre aux besoins des apprentis dans un cadre national nouveau.....</i>	<i>59</i>
2.2.3. <i>Favoriser la réussite dans les formations sanitaires et sociales .....</i>	<i>60</i>
2.2.4. <i>Etre une référence pour l'enseignement supérieur et la 1<sup>ère</sup> région européenne scientifique et technologique.....</i>	<i>61</i>
2.2.5. <i>Un effort sans précédent dans l'accès à l'emploi par la formation et l'insertion professionnelle.....</i>	<i>63</i>

---

2.2.6.	<i>Déployer la stratégie # leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation</i>	65
2.2.7.	<i>Conforter la première destination touristique mondiale</i>	68
2.2.8.	<i>Concrétiser les ambitions du Pacte agricole</i>	68
2.2.9.	<i>Un engagement international tourné vers le codéveloppement, la francophonie, la ville de demain et le soutien à la liberté</i>	70
2.3.	<i>Résorber les fractures</i>	71
2.3.1.	<i>Conforter la construction équilibrée de logements</i>	71
2.3.2.	<i>Renforcer l'engagement pour la sécurité des Franciliens</i>	73
2.3.3.	<i>Une politique culturelle ambitieuse : favoriser l'inclusion, soutenir la création, permettre la circulation</i>	73
2.3.4.	<i>Permettre au plus grand nombre l'accès à une pratique sportive sécurisée et de qualité</i>	74
2.3.5.	<i>Des Iles de loisirs en réponse aux attentes de détente et d'activités de plein air</i>	75
2.3.6.	<i>Une politique de jeunesse concertée</i>	77
2.3.7.	<i>Renforcer la solidarité en Ile-de-France</i>	77
2.3.8.	<i>Un engagement continu pour la citoyenneté et la vie associative</i>	79
2.4.	<i>Atteindre les objectifs de programmation et de certification</i>	80

## INTRODUCTION

Depuis maintenant 4 ans, l'Exécutif agit pour faire de l'Île-de-France la **première région attractive, verte et solidaire d'Europe**, et ce avec une **gestion administrative et financière exemplaire et économe**.

Le futur **budget pour 2020** poursuivra la **baisse des dépenses de fonctionnement** au profit d'une **hausse, de nouveau substantielle, des dépenses d'investissement**. C'est le sens de l'action régionale : investir dans les **dépenses d'avenir concrètes et utiles** aux Franciliens.

Conformément aux engagements de la Présidente, **50 % des dépenses du futur budget 2020**, soit **1 euro sur 2**, auront un **impact positif pour l'environnement**. Elles contribueront au **plan de mobilisation pour la transformation écologique de l'Île-de-France d'ici 2024**.

**En 2020**, la Région lancera son **premier budget participatif**. Les 12 millions de Franciliens seront invités à choisir des projets portés par des habitants ou des associations, en vue **d'améliorer la qualité de vie en Île-de-France**. La Région dégagera **500 M€ de crédits d'ici 2024** pour **financer des projets** à l'échelle du territoire.

Le futur projet de budget traduira donc un effort historique **d'investissements** au plus près des territoires pour faire de l'Île-de-France **une région plus écologique et plus attractive, qui soit au service de toutes les réussites et qui ait à cœur de réduire les fractures dans nos territoires**.

Les **premiers résultats sont là**. **En 2020, nous accélérons** encore selon **cinq principes**.

\*

### 1. Renforcer notre rôle moteur dans l'économie française

Malgré le **ralentissement international et national** de l'économie, ainsi que les incertitudes fortes, l'Île-de-France résiste bien et **sa croissance se maintient au-dessus de la moyenne nationale**.

Au deuxième trimestre 2019, en Île-de-France, le **marché du travail confirme sa bonne tenue** : l'emploi salarié progresse de 0,3 % par rapport au trimestre précédent, au-dessus du niveau national. Le **taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant crise** (7,4 % de la population active). La **dynamique des créations d'entreprises** perdure avec, ce deuxième trimestre, une modération de l'augmentation des défaillances. Enfin, après un premier trimestre orienté à la baisse, la **fréquentation touristique** repart à la hausse.

D'une manière générale, l'Île-de-France est la **1<sup>ère</sup> région économique d'Europe** avec un **PIB de 670 Md€**. Notre région est devenue, la **1<sup>ère</sup> région au monde comme destination des projets d'investissements en R&D** dépassant Singapour et Bangalore<sup>1</sup>.

L'action de l'Exécutif, dans toutes ses composantes, vise à renforcer le rôle de l'Île-de-France comme **locomotive de l'économie française**.

\*

---

<sup>1</sup> Source : KPMG, données 2018, dernières données disponibles.



## 2. Surmonter des recettes contraintes

Après une progression attendue de + 3,9 % en 2019 par rapport à 2018 (4,47 Md€ en 2019), les **recettes de la Région devraient baisser en 2020** à 4,35 Md€, soit + 1,7 % par rapport au BP 2019, mais - 2,6 % par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2019. Si **l'on retire les produits exceptionnels** de cessions attendus en 2020 (0,21 Md€), les **recettes 2020 sont en recul de - 7,3 %**.

Ces **perspectives baissières** sont à mettre en regard d'une **progression** prévue au projet de loi de finances 2020 de **+ 1,3 % du PIB réel** et de **+ 1,2 % des prix à la consommation**. Outre ce ralentissement de la conjoncture, la **CVAE en 2019 se traduira mécaniquement par une moindre recette de 50 M€ en 2020** liée à la contribution au fonds de **péréquation des régions**. Par ailleurs, les incidences en **recettes de la réforme de l'apprentissage**, telles qu'elles se dessinent dans le projet de loi de finances pour 2020, ne sont **pas favorables aux régions en général, et à la Région Ile-de-France en particulier**.

**Entre 2010 et notre prévision pour 2021, les recettes régionales ont évolué moins rapidement que l'inflation**. Selon la **Cour des comptes**, nos **recettes de fonctionnement** ont progressé de seulement + 2 % entre **2015 et 2018**, soit le **rythme le plus régional le plus faible**.

Enfin, nos recettes s'avèrent de **plus en plus contraintes**. Ainsi, **en 2020, seules 28 % des recettes régionales seront en phase avec la dynamique de leur assiette sous-jacente**, alors que 40 % relèveront de produits figés et 21 % présenteront une forte volatilité au regard de leur assiette sur un exercice budgétaire.

A travers une **gestion exemplaire, économe**, l'action de l'exécutif vise à anticiper et à surmonter ces **recettes contraintes, volatiles et incertaines**.

\*

## 3. La part des dépenses de fonctionnement est historiquement basse

En 2020, pour la **5<sup>ème</sup> année consécutive**, la Région baissera ses dépenses de fonctionnement, avec un nouvelle diminution de **- 7 %** de ses autorisations d'engagement (hors fonds européens et PACTE). Cela porte la baisse à **- 20 %** depuis 2015. Au total, **depuis 2016**, la Région a fait **1,5 Md€ d'économies** en fonctionnement, soit près de **294 €** par foyer francilien.

En 2019, pour la première fois depuis 15 ans, les dépenses de fonctionnement passaient sous la barre symbolique des 50 % des dépenses totales. **En 2020, leur part continuera à reculer avec 46 % des dépenses de fonctionnement, contre 60 % en 2015**.

Cette **gestion vertueuse** a été relevée par la **Cour des comptes** dans son rapport sur les finances locales en 2019. L'Ile-de-France est la **seule Région à avoir baissé ses dépenses de fonctionnement en 2018 et chaque année depuis 2016**, de plus de - 8 % en tout (crédits de paiements). La Cour précisait en outre que la variation des dépenses de personnel en Ile-de-France est l'une « *des progressions les plus contenues* » en France. Cette **bonne gestion** est également soulignée par les **agences chargées de la notation de la Région**. Fitch relève ainsi le « *contrôle strict sur ses dépenses (...), la rigueur de sa prévision et de son exécution budgétaire* » qui ont permis de baisser les dépenses de gestion « *chaque année depuis 2016* » et de respecter « *les règles prudentielles mises en place par l'Etat* ».

Toutes ces marges de manœuvre, la **Région les réinvestit pour l'avenir des Franciliens**.

\*

#### 4. Accélérer encore sur les dépenses d'investissement

Le redressement des finances régionales s'est en effet accompagné d'une **relance massive de l'investissement**. En 5 ans, ce seront plus de **2,15 Md€ supplémentaires qui auront été consacrés à l'investissement régional**, par rapport à la base 2015. Cela représente l'équivalent d'une année entière d'investissements. La Région poursuit donc son ambitieux **plan d'investissement** avec une hausse de **+ 5,8 %** des autorisations de programme en 2020, ce qui porte la **relance totale à plus de 40 %** par rapport à 2015.

Conformément aux orientations budgétaires pour 2019, l'accélération des projets d'investissement se traduira, d'ici la fin de l'année, par un **niveau d'affectation des autorisations de programme (AP) proche de 2 170 M€, soit un point haut historique** (pour mémoire, les investissements s'élevaient à 1 556 M€ fin 2015).

L'Exécutif renouvelle cette **ambition pour 2020**.

**Chef de file** en matière de **qualité de l'air, de climat, d'énergie et de protection de la biodiversité**, la Région accélère encore la concrétisation des engagements pris dans le cadre de cette mandature pour une **Île-de-France plus respirable, plus verte, plus propre, mobilisée pour la santé** des Franciliens, dans une démarche concertée et partagée avec les acteurs économiques et les territoires, mais surtout avec tous les habitants. En écho à l'urgence qui nous saisit tous, **l'année 2020 ouvrira une phase d'accélération et d'amplification dans la mise en œuvre résolue de la feuille de route environnementale de l'Exécutif**, avec des moyens significativement augmentés.

Dans les **transports**, la Région soutiendra fortement le **renouvellement du matériel roulant des RER et Transiliens**, le **virage écologique** avec le **TZen**, le développement des **bus propres** et **l'aménagement de voies réservées aux bus, taxis** et, à terme, au **covoiturage** sur les autoroutes franciliennes. Elle poursuivra tous les grands chantiers structurants de la mandature: le « **plan anti-bouchons et pour changer de route** », avec le contournement Est de Roissy, l'aménagement de la Francilienne, la stratégie d'innovation routière avec **l'intensification du plan vélo** et le programme de développement du **véhicule autonome** notamment.

La Région maintiendra à un niveau élevé ses investissements au service de la **réussite des Franciliens**, quels que soient leur âge, leur formation initiale ou leur lieu de résidence. Le **plan d'urgence pour les lycées** se poursuivra: depuis le début de la mandature **72 opérations ont été livrées**; en 2020, **15 nouvelles opérations d'envergure**, engagées en études, entreront en phase de travaux **portant à 43 les opérations du PPI en chantier** et 16 seront livrées. 2020 verra également la mise en œuvre du **plan d'urgence de + 40 M€ pour la rénovation des sanitaires et des petits travaux dans les lycées** présenté à l'assemblée régionale en parallèle des présentes orientations budgétaires. Ainsi, au total, et grâce à l'ensemble des vecteurs régionaux d'intervention, près de **120 établissements bénéficieront de la remise aux normes des toilettes**, comprenant également les **vestiaires et douches pour les agents de la Région**. Cette remise aux normes prendra bien évidemment en compte les **critères d'accessibilité**.

Le **virage numérique** des lycées engagé à la rentrée scolaire 2019 sera poursuivi, avec l'accompagnement des **330 lycées qui ont fait le choix du numérique et le raccordement de tous les lycées au wifi**, qu'ils aient fait le choix de conserver des manuels papier ou de passer aux manuels numériques. La **sécurisation des établissements publics, comme privés** se poursuivra.

L'objectif **d'améliorer les conditions d'études des jeunes Franciliens** s'applique plus largement à tous les apprentis et étudiants qui poursuivent leurs études en Ile-de-France. L'année 2019 a vu une **croissance des effectifs d'apprentis en Ile-de-France toujours dynamique avec une augmentation de près 5 %**, tous niveaux de formation confondus, consolidant en cela l'année 2018 qui avait vu les effectifs croître de 6 % et inverser la tendance à la baisse des premiers niveaux de qualification. Compte tenu du vote, en 2018, de la loi « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » qui prive la Région de son rôle de coordinateur et de régulateur de l'apprentissage, notre collectivité accompagnera les centres de formations des apprentis et les apprentis dans la transition vers le nouveau système.

La Région maintiendra par ailleurs ses investissements pour faire de l'Ile-de-France une référence pour l'accès à **l'enseignement supérieur, l'insertion post-bac et la recherche au sein de campus attractifs**. D'une manière générale, l'Exécutif a renforcé l'attractivité de la région Ile-de-France dans le contexte nouveau du **Brexit** en accompagnant également les PME, les projets entrepreneuriaux et l'innovation. Dans le prolongement de l'investissement dans la formation tout au long de la vie, la Région **continuera d'aider l'ensemble des acteurs, notamment économiques, à s'inscrire dans la transition numérique**. S'ajoutant aux initiatives Smart Région lancées en 2017 au bénéfice des entreprises, nous renforcerons le **déploiement du très haut débit** ainsi que les **outils numériques au service des agriculteurs et des acteurs du secteur touristique**. La Région a lancé son **double numérique**, c'est-à-dire la **modélisation digitale des services proposés aux franciliens** sur l'ensemble des politiques régionales, qui seront accessibles sur un site web dédié. L'accroissement des **lycées 100 % numériques** ainsi que la **généralisation de la simulation dans les instituts de formation sanitaire** participeront de la politique régionale de transition numérique.

La Région poursuivra le déploiement de **son plan pour une Région solidaire**. La hausse des investissements de **l'action sociale** visera particulièrement la **lutte contre les déserts médicaux**. Le financement de **modes de garde innovants, l'accompagnement des personnes en situation de handicap** et l'accueil durable des personnes en situation de précarité, avec **l'ouverture dès cet hiver de maisons solidaires** régionales traduisent l'engagement contre toutes les formes de fractures, notamment territoriales. Les investissements correspondants sont en hausse, ainsi que **le programme national de renouvellement urbain, les contrats d'aménagement régionaux, les nouveaux quartiers innovants et écologiques** et les **contrats ruraux**. Cette volonté **s'exprime aussi dans notre politique culturelle et sportive** qui privilégie les **investissements de proximité** pour le bénéfice de tous.

Enfin, pour **garantir un haut niveau de sécurité partout et pour tous**, l'action de la Région sera renforcée dans ce domaine.

\*

## 5. Conforter notre crédibilité financière et notre identité d'émetteur vert et responsable

La Région jouit aujourd'hui d'une **crédibilité financière** reconnue et saluée par l'Etat, la Cour des comptes, les organismes d'évaluation et les agences de notation.

Ainsi, lorsque le Préfet de région a validé le respect par la Région de la norme de dépense pour 2018, il a relevé que « **Cet excellent résultat témoigne de l'engagement de votre collectivité dans la maîtrise des comptes publics.**<sup>2</sup> » En effet, la Région fait mieux que respecter la contrainte imposée par l'Etat d'une limitation de l'augmentation de + 1,14 % des dépenses réelles de fonctionnement, puisqu'elle baisse ces dépenses.

<sup>2</sup> Courrier du Préfet de la région Ile-de-France à la Présidente - 24 octobre 2019.

La Région Île-de-France est en effet **la région française la mieux notée pour ses performances financières par les agences qui la suivent** (Fitch et Moody's). A titre d'exemple, elle bénéficie, depuis avril dernier, d'une note intrinsèque (*stand alone credit profile*) de 'AA+' par l'agence Fitch, soit un **niveau supérieur à celui de l'Etat** ('AA'), note qui vient d'être confirmée en octobre.

Cette crédibilité se double désormais d'un **fort engagement en faveur des emprunts verts et responsables**, qui contribue à l'attractivité internationale de ses émissions obligataires, en particulier chez les investisseurs d'Europe du Nord.

Historiquement, la Région Ile-de-France est le premier émetteur européen vert et responsable. Elle est désormais le seul émetteur, avec la SGP, à **recourir exclusivement à des emprunts verts et responsables**. Leur part dans l'encours de dette régionale a ainsi augmenté de 29 % en 2015 à 65 % en 2019. L'agence Moody's relève d'ailleurs les « *pratiques sophistiquées de gestion financière de la région dont témoigne une stratégie à long terme d'émission d'obligations vertes et responsables* » .

Avec l'opération de **remboursement anticipé de 100 M€ de dette** présentée à l'assemblée régionale en même temps que ces orientations budgétaires, **l'encours de dette prévisionnel pour l'année 2019 est inférieur à celui adopté lors du budget 2015**.

**Une nouvelle baisse est anticipée en 2020**, confortant encore notre stratégie. De son côté, le précédent exécutif avait laissé la dette s'envoler de + 53 % entre 2010 et 2015.

\*

Dans un premier temps, ces orientations budgétaires présentent une projection pluriannuelle des recettes, puis les dépenses et ensuite la dette. Dans un second temps, les priorités, par politique publique régionale, sont déclinées.

\*            \*  
\*

## 1. Poursuivre la gestion exemplaire au service des Franciliens

### 1.1. L'économie en Ile-de-France résiste mieux que dans le reste du pays.

#### 1.1.1. La croissance économique française ralentit

Malheureusement, ce **ralentissement national est net**. En volume, la **croissance française s'est élevée à + 2,2 % en 2017**. En 2018, elle n'a pas échappé au ralentissement général (mondial et européen), pour s'établir à **+ 1,7 %**. Ce ralentissement de la croissance mondiale, effectif depuis quelques trimestres, a tout particulièrement touché l'Union européenne. Aux Etats-Unis, la croissance est en effet restée soutenue. A l'inverse, la **croissance de la zone euro a sensiblement fléchi**, s'établissant à + 1,2 % en glissement annuel au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 contre 2,3 % l'année précédente.

Désormais, le gouvernement, comme l'ensemble des instituts de conjoncture, anticipent une **poursuite de ce ralentissement pour notre croissance nationale**. Elle serait, en volume, de **+ 1,4 % en 2019**, puis une nouvelle réduction en 2020, pour s'établir à **+ 1,3 %** à cette date. Ce qui signifie pour l'année 2020 une révision à la baisse, par rapport aux dernières projections du gouvernement<sup>3</sup>, bien que celles - ci se situent légèrement au-dessus de la moyenne des anticipations des conjoncturistes nationaux et internationaux.

Les prévisions de croissance du PIB pour 2019-2020

	France		Zone euro	
	2019	2020	2019	2020
Commission européenne (juillet 2019)	1,3	1,4	1,2	1,4
FMI (juillet 2019)	1,3	1,4	1,3	1,6
OCDE (septembre 2019)	1,3	1,2	1,1	1,0
Banque de France / BCE (septembre 2019)	1,3	1,3	1,1	1,2
OFCE (septembre 2019)	1,4	1,4	1,2	1,1
Rexecode (septembre 2019)	1,3	1,2	1,2	1,0
Consensus forecasts (septembre 2019)	1,3	1,2	1,1	1,2
<b>Gouvernement (PLF 2020 - septembre 2019)</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>

Source : Haut-Conseil des finances publiques<sup>4</sup> - septembre 2019

Les risques de court terme pour notre économie restent majeurs. Il s'agit notamment des tensions autour du **Brexit** ainsi que des **mesures protectionnistes**. Pour mémoire, bien que difficile à objectiver, l'OCDE a estimé **l'impact d'une sortie du Royaume-Uni sans accord** : la première année, il serait de près de 2 points de PIB pour le Royaume-Uni, proche de 0,5 point pour la France, l'Allemagne et l'Italie, et supérieur à 0,5 point pour l'Espagne et les Pays-Bas. Les incertitudes liées à la modalité, comme au calendrier, restent vives. La Région Ile-de-France a anticipé ces incertitudes afin de renforcer son attractivité dans les solutions offertes (cf. encadré *infra*).

Parmi les autres risques pouvant avoir une incidence négative sur la croissance française, il convient de citer : de **nouvelles hausses des tarifs douaniers** de la part des Etats-Unis, en particulier à l'encontre de l'Union européenne ; les **tensions géopolitiques au Moyen-Orient** et leurs répercussions possibles sur le prix du pétrole ; les **vulnérabilités financières** liées à la hausse de **l'endettement mondial** ; la fragilité de la situation économique de **plusieurs pays émergents** ; la diminution de la demande **intérieure allemande**.

<sup>3</sup> Programme de stabilité du Gouvernement, avril 2019.

<sup>4</sup> Avis n° HCFP - 2019 - 3 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020 ; 23 septembre 2019.

A l'aune de ces risques, le Haut Conseil des finances publiques estime que les « perspectives de croissance de l'économie française sont ainsi entourées **d'aléas extérieurs défavorables** »<sup>5</sup>. C'est important dans la mesure où, traditionnellement, les aléas favorables et défavorables se compensent ; ici **l'orientation est donc négative et fait peser un risque non mineur sur un fléchissement supplémentaire de la croissance nationale.**

Pour sa part, **l'inflation serait, en 2019 (1,2 %) et en 2020 (1,2 %), en baisse** par rapport à 2018 (1,8 %). Cette diminution s'explique essentiellement par la moindre contribution des produits pétroliers.

Au total, compte tenu de la nature et la structure de nos ressources (cf. partie 1.2 *infra*), l'orientation négative de la croissance nationale fait peser un **risque à la baisse sur nos perspectives de recettes, déjà incertaines et volatiles.**

\*

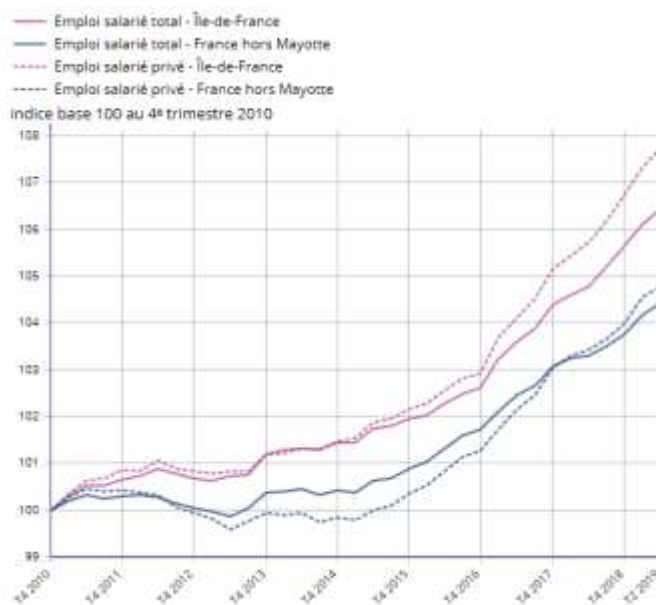
### 1.1.2. Toutefois, l'économie francilienne résiste mieux

Comme pour les orientations budgétaires des années précédentes, les éléments ci-après sont principalement tirés des **dernières données publiées par l'Insee**<sup>6</sup>, quelques jours avant la publication du présent rapport.

L'Insee constate la bonne résistance de l'économie francilienne : « *Au deuxième trimestre 2019, en Île-de-France, le marché du travail confirme sa bonne tenue : l'emploi salarié progresse de 0,3 % par rapport au trimestre précédent, légèrement au-dessus du niveau national. Le taux de chômage est au plus bas (7,4 % de la population active). Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi recule. Par ailleurs, la dynamique des créations d'entreprises perdure avec, ce trimestre, une modération de l'augmentation des défaillances.* ».

*La dynamique de l'emploi se consolide en Île-de-France*

#### Évolution de l'emploi salarié



Source : Insee - 10 octobre 2019

<sup>5</sup> Avis n° HCFP - 2019 - 3 relatif aux projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour l'année 2020 ; 23 septembre 2019.

<sup>6</sup> Note de conjoncture régionale, Ile-de-France, Insee, 2<sup>e</sup> trimestre 2019, 10 octobre 2019.

Au **deuxième trimestre 2019, l'Île-de-France compte 19 000 emplois de plus qu'au trimestre précédent**. Les emplois créés proviennent majoritairement du secteur tertiaire marchand hors intérim (plus de 10 000 postes), qui progresse de 0,3 % par rapport au premier trimestre 2019.

Après six mois de repli, **l'intérim repart à la hausse (+ 1,9 %)**, largement au-dessus des autres secteurs. L'emploi dans la construction progresse toujours (+ 1,3 % après + 1,9 % au premier trimestre par rapport au quatrième trimestre 2018). Dans l'industrie, les effectifs restent stables.

Après une baisse de 0,2 point en trois mois, le **taux de chômage au sens du BIT atteint 7,4 % en Île-de-France**, retrouvant son niveau d'avant crise. L'écart avec le taux de chômage métropolitain (0,8 point) est stable. En effet, en un an, le taux de chômage a diminué au même rythme qu'en France métropolitaine (- 0,6 point).

### Evolution du taux de chômage



Source : Insee - 10 octobre 2019

### La dynamique des créations d'entreprises perdure

Au deuxième trimestre 2019, plus de **59 000 entreprises ont été créées en Île-de-France, soit une progression de 16,3 %** par rapport au deuxième trimestre 2018, légèrement plus élevée qu'en France métropolitaine.

### La fréquentation hôtelière repart à la hausse

Au deuxième trimestre 2019, **19,1 millions de nuitées sont enregistrées dans les hôtels franciliens, soit un tiers des nuitées nationales**. Après la baisse constatée en début d'année à l'occasion des mouvements sociaux, la fréquentation hôtelière progresse.

### ***L'Ile-de-France : 1<sup>ère</sup> région au monde pour l'accueil des investissements***

Depuis l'annonce du résultat du référendum britannique sur la sortie de l'Union européenne en juin 2016, l'**exécutif régional** a engagé de **nombreuses actions** afin de **renforcer l'attractivité de la région Ile-de-France** dans le **contexte** nouveau du **Brexit**. **En 2018, pour la première fois, elle dépasse Londres et devient la 1<sup>ère</sup> région mondiale en termes de nombre de projets totaux d'investissement directs étrangers** (données IBM). L'Ile-de-France est désormais clairement identifiée **au niveau mondial**, ce qui lui permet de se projeter avec confiance dans un contexte mondial marqué par la baisse des investissements internationaux, les guerres commerciales, le développement du protectionnisme, et la concurrence intense des grandes métropoles de plus en plus organisées dans leur mission d'attraction d'entreprises.

Le **guichet unique** annoncé peu après le Brexit a été une réussite qui a déjà créé **des milliers d'emplois**. Ce guichet, *Choose Paris Region*, a permis de renforcer la **coordination entre les partenaires, de structurer notre offre** et a mis en lumière la **mobilisation des acteurs publics français auprès des investisseurs étrangers**. Depuis sa création en 2016, **256 projets d'investissement, d'implantation ou de relocalisation susceptibles de créer près de 10 000 emplois ont été recensés en Ile-de-France**. Sur l'ensemble de ces projets, la moitié a déjà choisi l'Ile-de-France : 5 400 emplois nouveaux ont été créés, dont un peu plus de la moitié dans le secteur financier. Ces excellents résultats sont le fruit de l'accompagnement sur mesure réalisé par l'agence d'attractivité francilienne Choose Paris Region, couplé à la politique de long terme de l'Exécutif en matière d'investissement dans les infrastructures structurantes (transports, écoles internationales etc.).

Les relocalisations dans le cadre du Brexit ont principalement concerné le secteur financier et l'Ile de France a prouvé sa solidité en la matière. Elle dépasse d'ailleurs Francfort avec 69 relocalisations à mars 2019 contre 45 (données New Financial). Parallèlement, la Région attire de plus en plus de recherche et d'industrie. Grâce à sa politique industrielle, son orientation résolue sur la formation, l'innovation, l'industrie 4.0 et l'intelligence artificielle, **l'Ile-de-France est devenue en 2018 la 1<sup>ère</sup> région au monde comme destination des projets d'investissements en R&D (données KPMG) dépassant Singapour et Bangalore**.

Ces excellents résultats sont confirmés par l'amélioration de la perception de l'Ile-de-France comme territoire d'investissements. Le panel de 500 décideurs internationaux interrogés chaque année par OpinionWay classe la Région comme destination la plus attractive par les investisseurs en 2018, alors qu'elle n'était que 6<sup>ème</sup> en 2015, et un tiers voit cette perspective ascendante se poursuivre, contre moins de 20 % en 2015.

\* \*  
\*



## 1.2. Des recettes régionales globalement en baisse à partir de 2020

Les **recettes régionales** sont estimées à **4 472 M€ en 2019**<sup>7</sup>. Cette estimation est **en phase avec la prévision du budget supplémentaire** de 2019<sup>8</sup>. Dans les grandes tendances, les recettes 2019 auront été portées par le **dynamisme du produit** de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**), ainsi que par les recettes assises sur les flux de l'immobilier de bureaux. Il s'agit, au total, d'une **progression des recettes de + 3,9 %** par rapport au niveau constaté en 2018 (4 305,5 M€ au compte administratif). Cela devrait toutefois constituer un **point haut du cycle**.

En projection, les présentes orientations budgétaires reposent sur un montant en recettes de **4 354 M€ pour 2020**, soit **+ 1,7 % par rapport au BP 2019** mais **- 2,6 % par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2019**. Mais les recettes 2020 sont en réalité en recul de **- 7,3 % si l'on retire les produits exceptionnels de cessions** qui sont attendus cette année<sup>9</sup>, et qui viennent atténuer l'impact négatif de la réforme de l'apprentissage. Ce retraitement est nécessaire pour obtenir le socle tendanciel de recettes.

Ces perspectives sont à mettre en regard d'une progression prévue au projet de loi de finances 2020 de l'Etat de **+ 1,3 % du PIB réel** et de **+ 1,2 % des prix à la consommation** (cf. partie 1.1 *supra*). Outre les effets attendus du **ralentissement sensible de la conjoncture**, la **CVAE** en 2019 se traduira mécaniquement par une **moindre recette de 50 M€ en 2020** liée à la contribution au fonds de péréquation des régions. Par ailleurs, les **incidences en recettes de la réforme de l'apprentissage**, telles qu'elles se dessinent dans le projet de loi de finances 2020, ne sont pas du tout favorables aux régions, en général, et à la Région Ile-de-France en particulier.

Ces **chocs négatifs** devraient être partiellement atténués en 2020 par des **recettes exceptionnelles de cessions** qui ont pu être dégagées par la **politique de valorisation foncière menée par la Région**. Cette politique a notamment été présentée lors de la dernière séance du conseil régional<sup>10</sup>.

En 2021, la trajectoire subira les **pleins effets de la réforme de l'apprentissage**, avec une **nouvelle baisse attendue de - 4 %** par rapport à 2020. Face à ce contexte difficile, un **remboursement anticipé des créances détenues auprès des opérateurs de transport pourrait être sollicité**, dans une **logique de gestion contra-cyclique** visant à amortir cette baisse des recettes. Cette faculté, confirmée par un courrier du Premier ministre en 2016, n'est pas intégrée à ce stade aux présentes orientations budgétaires.

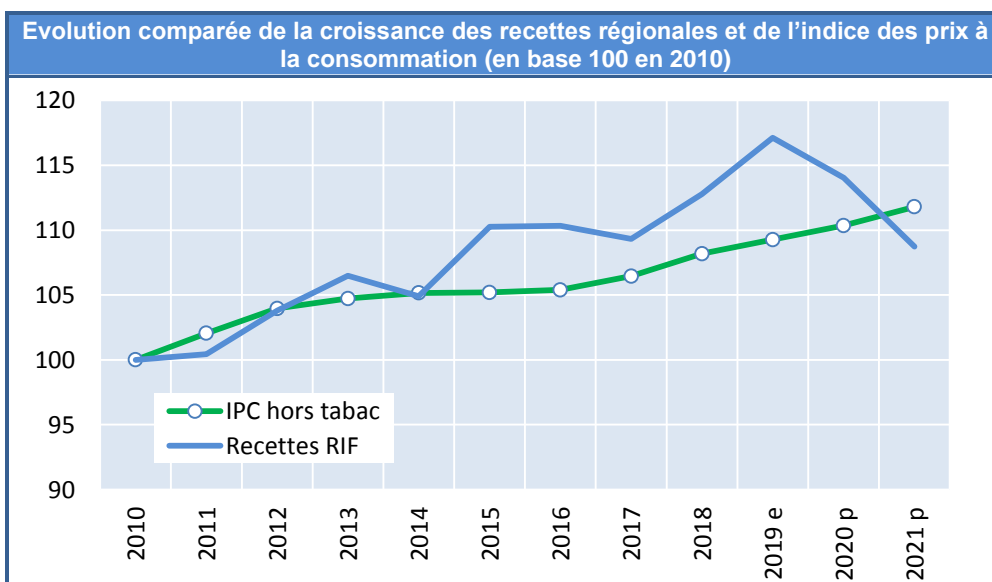
La **trajectoire en recettes se stabiliserait à long terme** sur un rythme global théorique de **+ 1 % par an**, ce qui est inférieur aux cibles d'inflation. **Déjà entre 2010 et notre horizon de prévision, les recettes régionales ont évolué moins rapidement que l'inflation.**

<sup>7</sup> S'agissant d'une prévision d'exécution des recettes en 2019, le montant est très légèrement différent de celui indiqué dans la décision modification qui lui intègre les données disponibles.

<sup>8</sup> Délibération CR 2019-024.

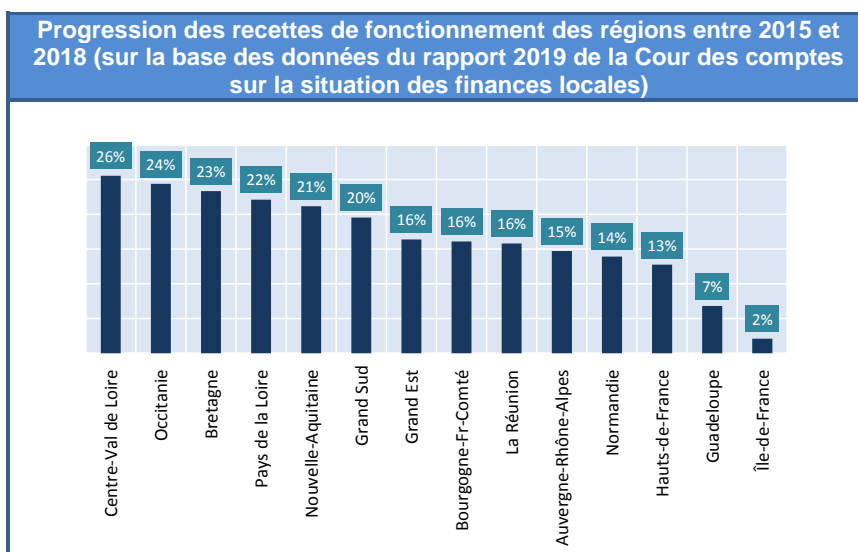
<sup>9</sup> Il est attendu un montant exceptionnel de recettes de cessions en 2020, à hauteur de 209,6 M€, du fait de la cession d'Invalides, de la vente du lycée Fortuny et de la monétisation de l'option détenue par la Région sur le bâtiment Influence 2.

<sup>10</sup> CR 2019-048 : « Une politique immobilière dynamique qui permet de rendre de l'argent aux Franciliens. Valorisation de l'option d'achat sur l'immeuble Influence 2.0 ».



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Les données de la **Cour des comptes** dans son rapport 2019 sur les finances locales montrent que les recettes de fonctionnement de la Région Ile-de-France ont progressé de seulement 2 % entre 2015 et 2018, soit le **rythme le plus faible parmi les régions**.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France<sup>11</sup>

Une approche par recette est présentée ci-après, **bien que la projection des recettes au-delà de l'exercice N+1 soit délicate**. Les recettes régionales restent en effet **contraintes et difficiles à prévoir**, car elles ne suivent pas avec la même ampleur les évolutions à long terme des grands agrégats économiques, et présentent une certaine variabilité. Le contexte de volatilité et d'incertitudes sur l'environnement normatif accentue plus encore la difficulté de prévision.

\*

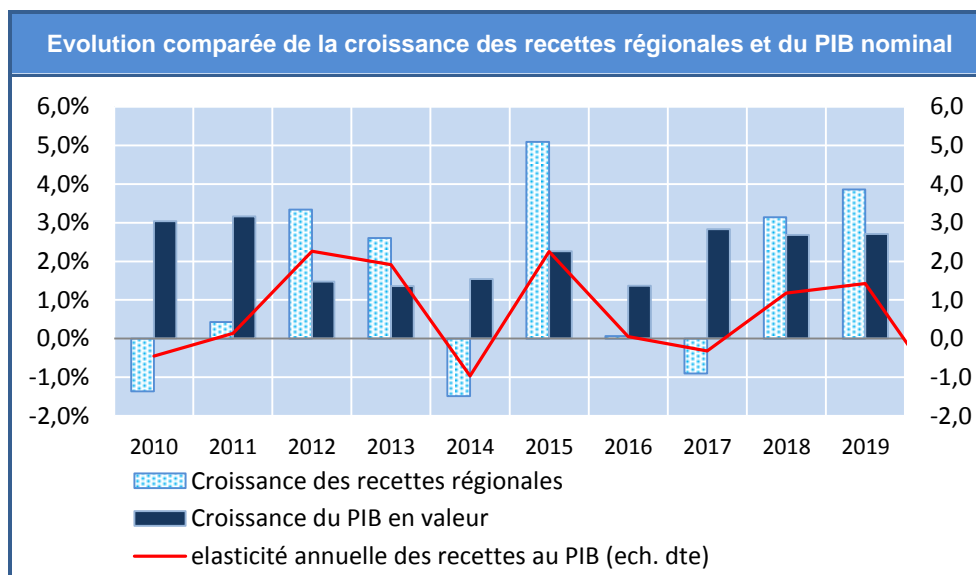
<sup>11</sup> Données à périmètre courant, sans retraitement des transferts de compétences, en matière de transports notamment.

### ***L'élasticité des recettes au PIB est faible et fluctuante dans le temps***

Il ressort plusieurs éléments de l'observation de **l'élasticité des recettes régionales par rapport au PIB**, telle que présentée dans le graphique *infra* :

- l'élasticité des recettes au PIB a été fluctuante d'une année sur l'autre : les recettes ont par exemple progressé légèrement plus vite que le PIB en 2018, alors qu'elles ont baissé sur les exercices 2010, 2014 et 2017, quand le PIB augmentait ;
- en **moyenne de long terme, l'élasticité des recettes régionales au PIB est inférieure à 1** : elle a été de 0,7 en moyenne entre 2010 et 2018, ce qui signifie que les recettes ont progressé moins vite que le PIB national. Pour comparaison, l'élasticité des recettes fiscales nettes de l'Etat au PIB présentée dans le projet de loi de finances 2020 se situe à 1,8 en 2018, 1,0 en 2020 puis 1,6 en 2021.

**Concrètement, cela veut dire que quand le PIB augmente, les recettes de la Région augmentent moins vite que les recettes de l'Etat.**



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

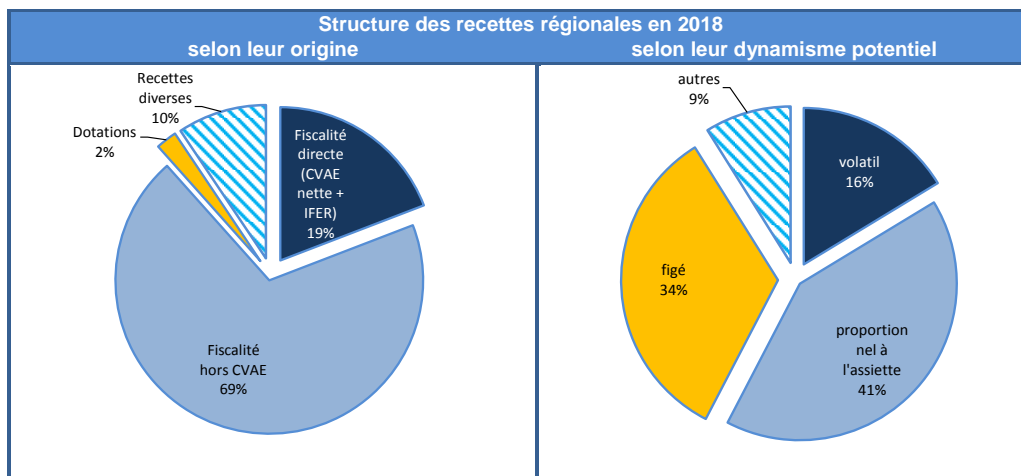
### ***Un panier de recettes aux caractéristiques hétérogènes***

Les recettes régionales en 2019 sont composées à titre principal par des **recettes fiscales**, à hauteur de **88 %** (dont 19 % pour la CVAE nette<sup>12</sup> avec IFRER et 69 % pour les autres recettes fiscales) ; 2 % des recettes relèvent de dotations de l'Etat, et le solde, soit 10 %, constitue des recettes diverses.

Afin de rendre compte plus précisément du **potentiel de dynamisme des recettes régionales**, le graphique de droite propose une répartition selon la sensibilité du produit encaissé par la Région à l'évolution de son assiette sous-jacente.

Cette analyse constitue une **innovation dans nos présentations budgétaires**.

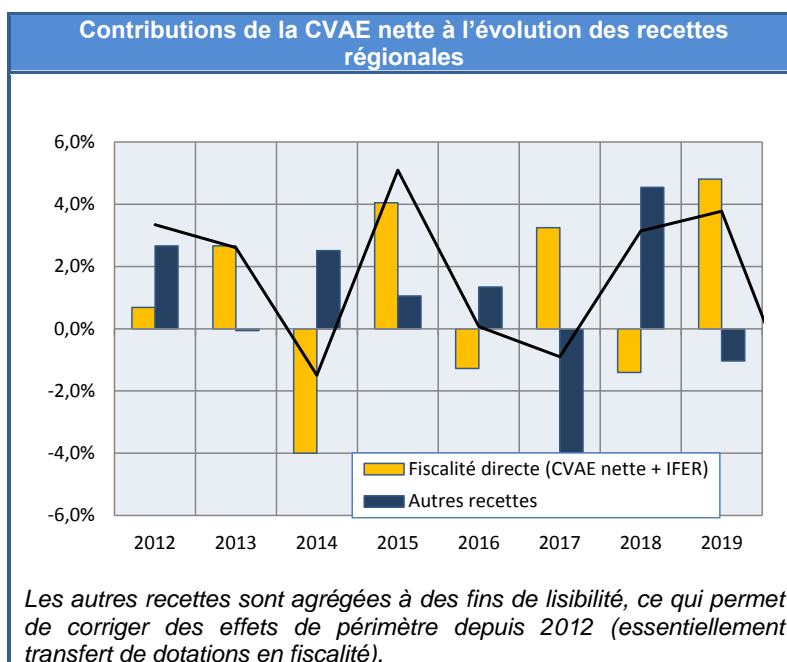
<sup>12</sup> Après prélèvements au titre du fonds de péréquation des ressources perçues par les régions, du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR), et de la part reversée aux départements.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

**Des recettes d'origine fiscale mais contraintes** : il ressort que **seuls 41 % des produits encaissés par la Région ont présenté une dynamique en phase avec leur assiette sous-jacente, alors même que 88 % des recettes sont d'origine fiscale**. A l'opposé, 34 % des produits encaissés par la Région sont figés, alors même que seulement 2 % prennent la forme de dotations à l'origine. Cette situation s'explique par le fait que **les modalités entourant le versement à la Région de certaines recettes fiscales sont particulièrement contraignantes et ne permettent pas de bénéficier de la dynamique des assiettes sous-jacentes**. C'est par exemple le cas de la taxe sur les bureaux (212,9 M€), qui est d'origine fiscale mais dont le produit est gelé pour la Région ; il en va de même s'agissant des fractions de TICPE versées en regard de droits à compensation de dépenses (894 M€ prévus en 2020), qui s'apparentent en fait à des quasi-dotations du fait de leurs modalités de calcul.

**Un produit de CVAE particulièrement volatil** : 18 % des produits encaissés sont volatils et correspondent au produit de CVAE nette, après prélèvements et péréquation. Compte-tenu de son poids dans les recettes régionales (près de 20 % en 2018), la CVAE est déterminante pour expliquer les fluctuations annuelles des recettes comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Les **origines de la volatilité de la CVAE sont multiples**. D'une part, le produit versé suit très imparfaitement les évolutions de la valeur ajoutée des entreprises, notamment du fait des **décalages calendaires significatifs entre la date du produit versé à la Région et l'assiette sur laquelle il repose**, et des **possibilités de modulation** des deux premiers acomptes qui sont versés par les entreprises en fonction de leurs anticipations sur la valeur ajoutée (*cf.* également encadré n° 2). D'autre part, s'agissant de la Région Ile-de-France, **cette volatilité est accrue par la mécanique du fonds de péréquation des ressources des régions**, une forte dynamique sur le produit de la CVAE une année venant accroître la péréquation l'année suivante (et inversement un mauvais rendement en N entraînant une moindre péréquation en N+1).

A cet égard, la Région Ile-de-France est la **principale contributrice aux mécanismes de péréquation horizontale appliquée sur la fiscalité directe locale**, pour **21 % de ses recettes de fonctionnement en 2019**. S'agissant du fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**), la Région Ile-de-France est **l'unique contributrice parmi les régions**. Sa participation au fonds de péréquation des ressources des régions a représenté 81 % de l'ensemble du montant collecté en 2019<sup>13</sup>. Ce prélèvement se fait malgré nos fortes dépenses de transport et notre fonction de **région capitale** avec une population jeune et une densité urbaine très forte. Il convient de rappeler aussi que **les recettes de la région Ile-de-France par habitant sont les plus faibles parmi les régions françaises, et qu'elles sont inférieures de 19% à la moyenne des régions métropolitaines**<sup>14</sup>. Les dépenses par habitant sont aussi les plus faibles (*cf. infra*) ce qui traduit une gestion rigoureuse des deniers publics.

### ***L'instabilité normative modifie le degré de sensibilité des recettes***

Les **modifications législatives** ont un impact significatif sur le dynamisme potentiel des recettes régionales. Le tableau ci-après synthétise les **principales modifications intervenues depuis 2018**.

<b><u>Décisions passées</u></b>	<b><u>date d'effet</u></b>
swap DGF - TVA	01/01/2018
Amendes police : gel de la recette suite à la réforme du forfait post -stationnement	01/01/2019
TASS : plafonnement du produit régional	01/01/2019
<b><u>En cours de discussion au projet de loi de finances 2020</u></b>	
Réforme de l'apprentissage - suppression des recettes RRA assises sur la masse salariale et remplacement par de moindres recettes, principalement sous forme de dotations gelées	01/01/2020
Compensation de la réforme TH sur la recette de frais de gestion par une dotation budgétaire	01/01/2020

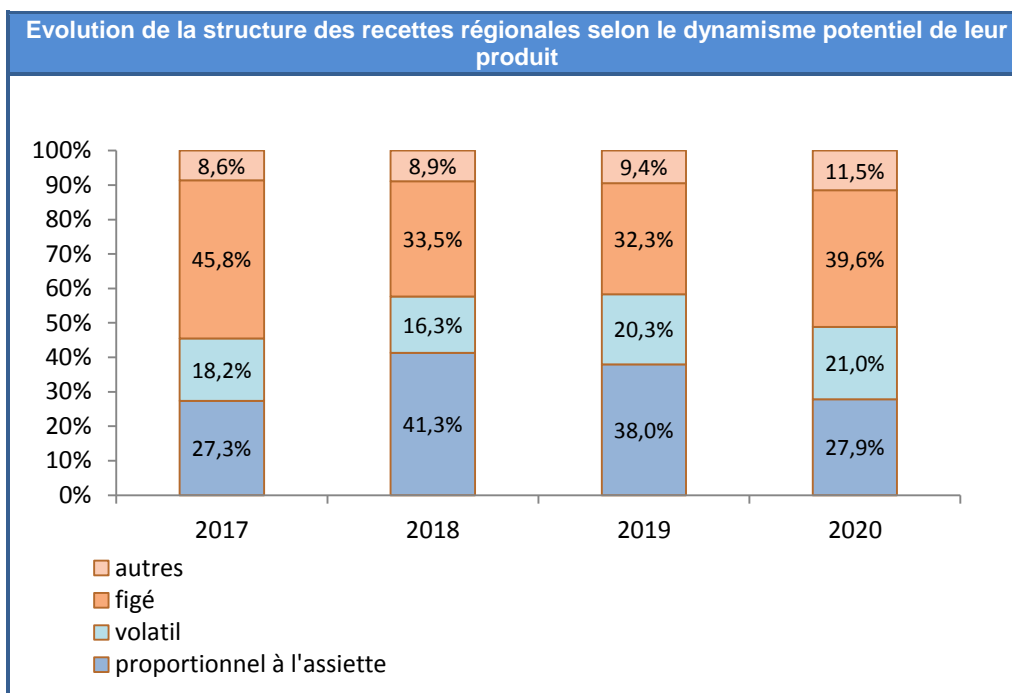
*Source : direction des finances - Région Ile-de-France*

Ces changements de législation agissent sur la **sensibilité des recettes régionales**. Ainsi la part des recettes figées a fortement diminué en 2018 à la suite de l'échange de la dotation globale forfaitaire (DGF) contre une fraction de TVA assise sur la consommation des ménages (présenté dans le tableau *supra* comme le « *swap* »), ce qui a **renforcé la sensibilité des recettes à l'activité économique**.

Mais compte tenu des modifications normatives intervenues en 2019 ou prévues pour 2020, les recettes retrouveraient à compter de 2020 leur sensibilité de 2017, c'est-à-dire avant le swap DGF-TVA, effaçant ainsi son incidence positive : **le poids des recettes figées augmente à nouveau significativement, de 8 points entre 2019 et 2020**, en conséquence de la réforme apprentissage et de la fixation du produit de certaines recettes (*cf. tableau supra*).

<sup>13</sup> Le solde de 19 % était issu de trois autres régions en 2019 (Auvergne - Rhône Alpes, Corse et Pays de la Loire).

<sup>14</sup> Selon les données DGCL sur les finances des régions en 2018.



Source : direction des finances - Région Ile-de-France

La Région se doit d'être vigilante car des modifications législatives envisagées pourraient se traduire à la fois par des recettes plus contraintes et par des pertes significatives : ainsi l'éventuelle territorialisation de la CVAE pouvant entraîner une perte de 175 M€ par an, selon des estimations du gouvernement en 2017.

\*

Depuis ses orientations budgétaires 2018, la Région Ile-de-France ajoute à la typologie traditionnelle fonctionnement/investissement, telle que retenue pour la présentation du projet de budget primitif 2020, une nomenclature fonctionnelle pour les recettes.

Cette nomenclature regroupe les recettes en **six grandes familles** (cf. encadré *infra*). Cette année nous distinguerons aussi les recettes, au sein de chaque catégorie, selon la sensibilité théorique, pour un exercice budgétaire donné, du produit encaissé par la Région au regard de l'évolution de l'assiette sous-jacente. Cette innovation donnera une vision approfondie de la sensibilité des recettes.

### **Nomenclature fonctionnelle des recettes**

Depuis les orientations budgétaires 2018, les recettes sont présentées selon une nomenclature fonctionnelle *ad-hoc*, en identifiant six grandes familles :

1. **Les recettes fiscales liées à l'activité économique** : catégorie regroupant les recettes dont les modalités de calcul sont fonction de la vitalité du tissu économique francilien (pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE) ou national (pour la fraction des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée - TVA qui repose sur la consommation nationale). L'ensemble de ces recettes vient abonder la section de fonctionnement du budget régional.

2. **Les dotations** et recettes assimilables à des quasi-dotations : catégorie regroupant les recettes dont le produit est lié soit à des dotations d'équilibre (dotation générale de décentralisation, dotation régionale d'équipement scolaire) ou assimilable à des quasi-dotations (IFER), soit à des compensations pour transfert de charges (fractions de TICPE au titre de droits à compensation, frais de gestion de fiscalité directe). Le montant de ces recettes est encadré, voire figé, c'est à dire qu'il est décorrélé de l'activité tant du territoire national que francilien. A l'exception de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), ces

recettes sont imputées en section de fonctionnement. Par ailleurs, les recettes prévues à compter de 2020, suite à la réforme de l'apprentissage, sont également classées dans cette catégorie qui apparait comme la plus probable, dans l'attente des modalités à venir (cf. encadré).

3. Les recettes, principalement fiscales, liées à l'automobile : catégorie regroupant les recettes dont les modalités de calcul dépendent particulièrement de la conjoncture du marché automobile et de ses corollaires. La taxe sur les cartes grises et la fraction de TICPE ex-modulation 2007 abondent la section de fonctionnement du budget régional tandis que la fraction de TICPE modulation Grenelle et les amendes abondent la section d'investissement.

4. Les recettes fiscales liées à l'urbanisme et à l'immobilier : il s'agit d'une spécificité francilienne, cette catégorie regroupant les recettes en lien avec le marché immobilier francilien (droits de mutation des locaux professionnels, taxe sur la création de bureaux, taxe d'aménagement, taxe annuelle sur les surfaces de stationnement, taxe additionnelle spéciale annuelle).

5. Les recettes liées aux résultats des politiques régionales : catégorie regroupant les recettes dont le niveau est lié aux résultats de la Région sur des politiques publiques menées. Il s'agit des partenariats avec l'Etat ou l'Union européenne (TICPE relative aux aides à l'apprentissage, FCTVA, fonds européens et le plan d'investissement relatif aux compétences PIC / PACTE), ainsi que de la politique immobilière d'optimisation du patrimoine régional (recettes de cessions).

6. Les recettes diverses : catégorie regroupant les recettes qu'il n'a pas été possible de rattacher à l'une des catégories susmentionnées (produits financiers, recettes régionales de restauration scolaire, reversements divers de soldes de subvention, et remboursement de créances notamment).

Comme indiqué *supra*, il est proposé d'ajouter cette année une classification complémentaire des recettes, selon le degré d'élasticité théorique du produit encaissé avec l'assiette sous-jacente, pour un exercice budgétaire donné. Au sein de chaque catégorie, les recettes sont regroupées selon la sensibilité théorique du produit à l'évolution de son assiette :

1. Proportionnel : élasticité unitaire, le produit encaissé par la Région évolue proportionnellement à la dynamique de l'assiette (par exemple la fraction de TVA).

2. Figé : élasticité à zéro, le produit encaissé par la Région est figé et sans lien avec l'assiette (par exemple les produits de fractions de TICPE relatifs aux droits à compensation qui présentent une probabilité quasi-nulle de dépasser le seuil des droits à compensation). Les dotations sont également classées dans cette catégorie.

3. Volatil : élasticité très volatile d'un exercice à l'autre (par exemple la CVAE versée aux régions qui ne reproduit pas les évolutions de la valeur ajoutée), voire négative (par exemple la péréquation CVAE).

4. Sans objet : recettes dont le produit ne relève pas de la dynamique d'une assiette sous-jacente (en particulier s'agissant des recettes diverses).

Appliquée à la trajectoire retenue en recettes pour les orientations budgétaires 2020, cette présentation fonctionnelle permet d'illustrer les évolutions suivantes :

- La **ventilation entre les six catégories devrait demeurer relativement stable entre 2019** (prévision de l'exécution) **et la période de projection 2020 - 2022** ; les recettes fiscales liées à l'activité économique conservent une part prépondérante dans la structure des recettes régionales, toutefois leur poids est en légère baisse suite aux modifications du panier de recettes relatives à l'apprentissage (encadré). A noter que le poids des recettes liées aux résultats des politiques régionales augmente fortement en 2020, la **recette de cession du siège d'Invalides** contribuant fortement à la politique de valorisation immobilière mise en œuvre par la Région.



## Répartition des recettes par catégorie fonctionnelle

	Part %					
	CA 2017	CA 2018	prev 2019	prev 2020	prev 2021	prev 2022
Recettes fiscales liées à l'activité économique	24,5%	34,3%	37,5%	32,7%	35,2%	35,9%
Recettes assimilables à des dotations ou quasi-dotations	40,8%	28,7%	27,7%	29,6%	31,1%	30,8%
Recettes liées à la "consommation" automobile	12,6%	13,9%	12,2%	12,5%	13,1%	13,0%
Recettes fiscales liées à l'urbanisme et à l'immobilier	13,4%	14,3%	13,3%	13,1%	13,7%	13,6%
Financements fonction des résultats des politiques régionales	5,0%	4,8%	7,0%	10,5%	5,3%	5,3%
Divers	3,7%	4,1%	2,4%	1,6%	1,6%	1,5%
<b>Total recettes (hors emprunts et excédent N-1)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : direction des finances - Région Ile-de-France

- L'approche en termes de sensibilité illustre **le dynamisme contraint des recettes régionales et leur manque de prévisibilité**. Ainsi, **en 2020, seulement 28 % des recettes régionales seront en phase avec la dynamique de leur assiette sous-jacente**, alors que 40 % relèveront de produits figés et 21 % présenteront une forte volatilité au regard de leur assiette sur un exercice budgétaire.

## Répartition des recettes selon la sensibilité théorique de leur produit à la dynamique de leur assiette

	Part %							
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	prev 2019	prev 2020	prev 2021	prev 2022
proportionnel	27%	30%	27,3%	41,3%	38,0%	27,9%	29,5%	29,5%
volatil	16%	15%	18,2%	16,3%	20,3%	21,0%	22,6%	23,1%
figé	49%	47%	45,8%	33,5%	32,3%	39,6%	41,1%	40,6%
autres	8%	8%	8,6%	8,9%	9,4%	11,5%	6,7%	6,8%
<b>Total recettes (hors emprunts et excédent N-1)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : direction des finances - Région Ile-de-France

\*

## 1.2.1.1. Des recettes liées à la fiscalité économique en diminution

Le produit des recettes liées à la fiscalité économique devrait s'inscrire en **forte baisse**, à 1 425 M€ en 2020 après 1 675 M€ estimé en 2019, **soit - 15 %**. Il augmenterait à nouveau sur 2021 et 2022, de + 45 M€ par an en moyenne.

La forte baisse attendue en 2020 s'explique par la **suppression des ressources régionales pour l'apprentissage** qui étaient assises sur la dynamique salariale, ainsi que par le léger ralentissement économique attendu. Ces évolutions seront en outre amplifiées par le mécanisme de péréquation.



### **Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**

La CVAE brute, avant prélèvements<sup>15</sup>, pourrait se situer autour de 3 122 M€ en 2020 d'après les estimations provisoires transmises par la direction régionale des finances publiques (DRFIP)<sup>16</sup>, que nous proposons de retenir (cf. encadré sur les difficultés de prévoir les recettes de CVAE versées à la Région). Elles impliquent une légère progression du produit de CVAE par rapport au montant 2019 (+ 1,9 %). Pour les années suivantes, il est supposé une progression de + 40 M€ / an, soit un rythme de + 1,3 % qui est en ligne avec la prévision de croissance potentielle retenue par le gouvernement dans le projet de loi de finances 2020.

Le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources perçues par les régions s'affichera en forte hausse en 2020, en lien avec la variabilité constatée du produit de CVAE entre 2018 et 2019. Le montant de péréquation s'établirait ainsi à 160 M€ en 2020, soit + 50 M€ par rapport au niveau constaté en 2019 ; il augmenterait encore de +14 M€ en 2021 puis de + 10 M€ en 2022<sup>17</sup>.

Le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) demeure, quant à lui, figé au niveau de 2013, soit - 674,8 M€ par an.

L'attribution de compensation versée aux départements franciliens<sup>18</sup> se situera pour sa part à - 1 372,4 M€, comme en 2019.

En conséquence la CVAE nette, une fois déduits les différents prélèvements et participations régionales au titre de la péréquation, devrait s'afficher en hausse de + 8 M€ en 2020 ; elle progresserait ensuite de + 26 M€ en 2021.

#### **La difficulté de prévoir les recettes de CVAE**

En première approche, le produit encaissé par la Région en N repose en théorie sur la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** versée en **N-1** par les entreprises, sur la base de la valeur ajoutée déclarée en N-2. Ainsi, la recette de CVAE constatée par la Région en N pourrait en théorie refléter le dynamisme de la croissance économique avec un décalage de deux ans ; toutefois cette **corrélacion est difficile à illustrer quantitativement**, la CVAE se contractant certaines années (2014, 2018) alors même que le PIB progresse.

L'une des difficultés de prévision tient aux **modalités de versement de la recette par les entreprises**. Au cours d'une année, les entreprises versent deux acomptes au titre de la valeur ajoutée de l'année N, et le solde concernant la valeur ajoutée de l'année N-1. Outre les **décalages temporels**, ces acomptes peuvent revêtir un caractère prévisionnel, par exemple quand l'entreprise n'a pas encore arrêté ses comptes au moment du paiement du premier acompte, ou encore lorsqu'elle anticipe une variation de la valeur ajoutée qu'elle a produite par rapport à l'exercice précédent.

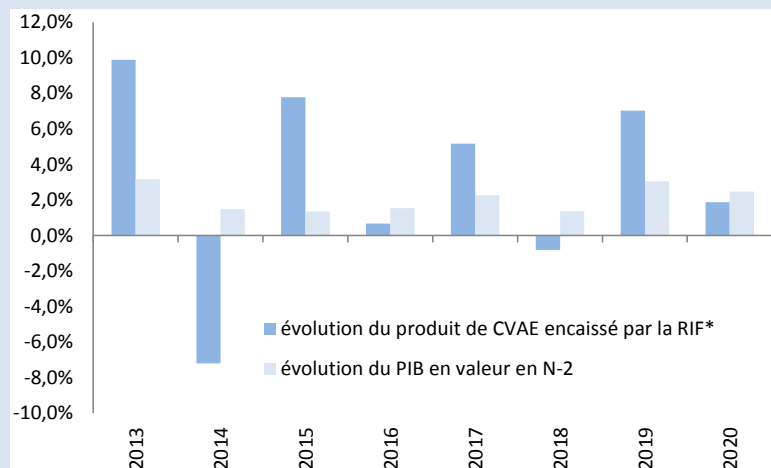
<sup>15</sup> Prélèvements au titre du fonds de péréquation des ressources perçues par les régions, du fonds national de garantie individuelle des ressources régionales (FNGIR), et de la part reversée aux départements.

<sup>16</sup> Le calendrier de ces notifications est présenté dans l'encadré n° 2.

<sup>17</sup> L'estimation du niveau de prélèvement correspond à un maximum. En effet, en l'absence de données des autres régions sur l'évolution sur la période de leurs ressources rentrant dans l'assiette du calcul de cette péréquation, la prévision se fonde, à l'heure actuelle, sur l'application du mécanisme de garantie prévu à l'article 113 de la loi de finances initiale pour 2013 : « *Le montant du prélèvement ne peut excéder, pour une région ou la collectivité territoriale de Corse contributrice, 50 % de la différence entre les ressources définies au I et perçues l'année précédant la répartition et ces mêmes ressources perçues en 2011* ».

<sup>18</sup> L'article 89 de la LFI 2016 a porté en effet la part de CVAE revenant aux régions de 25 % à 50 %, à compter de janvier 2017. Une attribution de compensation financière versée par les régions aux départements, figée au niveau de 2016, est cependant prévue pour ajuster le partage des ressources à la hauteur des transferts de compétences entre les départements et les régions prévus par la loi NOTRe d'août 2015. Conformément au protocole transports du 26 juin 2016 et à l'article 146 de la LFI 2017, l'attribution à l'Île-de-France du bénéfice de la dynamique annuelle des 25 points supplémentaires a été confirmée. En conséquence, la part reversée aux départements franciliens a été déduite du calcul de la péréquation, conformément à l'article 163 de la loi de finances initiale pour 2018, afin de ne pas contribuer à la péréquation sur des recettes non acquises.

Par ailleurs, la forte augmentation constatée du produit de CVAE en 2019 s'expliquerait également en partie par le **rattrapage sur le solde 2018** de la **faiblesse des acomptes 2017** versés par les entreprises en conséquence de la décision du Conseil constitutionnel<sup>19</sup> sur la consolidation du chiffre d'affaires pour les groupes au regard de leur intégration fiscale.



\*corrigé des effets de base consécutifs au passage de 25 à 50 points de CVAE en 2017

Source : direction des finances - Région Ile-de-France

Ainsi la **méthodologie retenue par la DGFIP** pour fournir aux régions une première estimation de la CVAE qui leur sera versée en 2020, ne repose **pas tant sur les prévisions de croissance passées, que sur les dynamiques des premiers versements réalisés par les entreprises au cours de l'année 2019**. La première estimation d'août sur le premier acompte versé en juin qui est ensuite multiplié par 2. Une seconde estimation en novembre est ensuite communiquée, une fois constatée le second acompte versé en septembre, toutefois cette estimation a été en général révisée significativement par le passé, afin de tenir compte de diverses corrections. A cet égard, la Région intégrera la notification définitive concernant le produit de CVAE 2020 à l'occasion du budget supplémentaire, comme elle l'a fait par le passé.

### Fraction régionale de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Une fraction de la TVA est affectée aux régions depuis 2018 en remplacement de la dotation globale de fonctionnement, à hauteur de 2,45 % des recettes budgétaires nettes de TVA<sup>20</sup> de l'Etat.

Pour 2019, il est attendu un rendement autour de 499 M€, ce qui est en phase avec la prévision du BP 2019, soit une progression très modérée de seulement + 0,2 % par rapport au niveau constaté en 2018 (497,9 M€). En projection, il est retenu une hypothèse prudente d'évolution, en ligne avec l'évolution moyenne de long terme, soit + 2,3 % par an qui aboutirait à une recette de TVA à 511 M€ en 2020, puis à une progression de + 12 M€ par an. Un ralentissement marqué des encaissements est en effet observé depuis cet été, qui peut faire écho au ralentissement du dynamisme attendu de cette taxe dans les prévisions du projet de loi de finances 2020<sup>21</sup>.

<sup>19</sup> Décision n°2016-629 QPC du 19 mai 2017.

<sup>20</sup> Correspond aux recettes budgétaires brutes de TVA, après déduction des remboursements et restitutions effectués pour l'année en cours par les comptables assignataires.

<sup>21</sup> Les prévisions inscrites dans le projet de loi de finances 2020 sont de +2,4% en 2019 et + 3,0% en 2020 après +4,4% en 2018.

**Des recettes régionales aux contours encore incertains avec l'entrée en vigueur de la réforme apprentissage au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

En application de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les régions se sont vues retirer l'exercice de la compétence apprentissage. **A compter de 2020** (art. 34 et 37 de la loi précitée), **les régions ne percevront donc plus les ressources régionales pour l'apprentissage, composées de la taxe d'apprentissage** (251 M€ constatés pour la Région en 2018) et d'une fraction de TICPE (à hauteur de 24 M€ pour la Région) ; par ailleurs, les recettes en compensation des versements par la Région des primes d'aide aux apprentis (48 M€ au total) devraient s'éteindre progressivement, les régions prévoyant encore des dépenses sur ces dispositifs jusqu'en 2021.

En revanche, de **nouvelles recettes sont prévues afin de soutenir le financement des CFA, sur une base volontaire** et dès lors que des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elles identifient le justifient (article 6211-3 révisé du code du travail).

Le projet de loi de finances 2020, en particulier son article 24, ne permet pas en l'état d'avoir une vision précise des futures recettes dont bénéficiera la Région et des vecteurs par lesquels elles seront versées. **Trois sujets restent à clarifier :**

1. S'agissant des **recettes pour la poursuite du financement des CFA sur une base facultative** : un courrier du Premier ministre au président de Régions de France en date du 17 septembre 2019 précise les contours de **deux enveloppes** qui seront allouées aux Régions. **La première, en fonctionnement, porterait sur un montant global de 138 M€,** et pourrait être indexée sur l'évolution de la contribution unique au titre de la formation professionnelle. **La seconde, en investissement, s'élèverait à 180 M€ au total,** mais il n'est pas précisé qu'elle serait dynamique. On ne connaît pas encore les modalités précises (clé de répartition entre régions, indexation), toutefois en supposant une clé de répartition fondée sur les dépenses moyennes constatées au sein de chaque région sur la période 2016-2018, l'Île de France pourrait recevoir une recette de 18 M€ en fonctionnement et de 22 M€ en investissement. A ce stade, il s'agit encore d'une estimation.

2. Le principe d'une **enveloppe de compensation a également été acté par le Premier ministre dans ce même courrier**, afin de compenser la suppression de la recette de taxe d'apprentissage. L'Etat a évalué cette enveloppe à « **environ 220 M€** », sur la base de l'écart entre les ressources perçues au titre de la taxe d'apprentissage et les dépenses engagées en faveur de l'apprentissage, en retenant 2017 comme borne supérieure. Or **cette évaluation est très sensible à la période de référence**, les simulations de Régions de France aboutissant à un montant d'enveloppe de 268 M€ sur la période 2017 - 2018. Par ailleurs, l'article 24 du projet de loi de finances pour 2020 présente une répartition de cette enveloppe entre régions qui est surprenante et très contestable, car sans lien avec l'engagement de chaque région dans l'exercice de ses compétences et de ses besoins sur le territoire. Le montant alloué à la Région Ile-de-France serait de 9,1 M€, soit seulement 4 % de l'enveloppe. Enfin, **cette enveloppe serait versée sous forme de dotation fixe** (dotation budgétaire et part fixe de TICPE gelée en valeur).

3. S'agissant de **l'extinction progressive des primes**, l'article 22 du projet de loi de finances 2020 supprime les fractions de TICPE versées en compensation de ces primes, sans toutefois organiser les modalités de la compensation s'agissant des dépenses qui continueront d'être faites jusqu'en 2021 sur les contrats en cours. Il convient donc d'être vigilant sur les modalités d'une compensation provisionnelle, dont les montants pourraient être actualisés à l'occasion d'une prochaine séance de la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC).

Sous toutes réserves, compte-tenu des incertitudes évoquées ci-avant, le tableau suivant propose une **esquisse des incidences de la réforme en recettes au regard des informations disponibles à mi-octobre 2019**. Il en ressort au total une **baisse attendue de recettes de 265 M€,** hors compensation temporaire liée à l'extinction des dispositifs 'primes'.

**Incidence prévue de la réforme apprentissage en recette en 2020***selon les informations disponibles à la mi-octobre 2019*

	BP 2019	hypothèse 2020
<b>1) Recettes supprimées à compter du 1er janvier 2020</b>		
<u>Ressources régionales pour l'apprentissage (RRA)</u>	<u>267,8</u>	
<i>dont part de la taxe apprentissage</i>	243,3	0
<i>dont fraction de TICPE</i>	24,5	0
<u>Dispositifs primes</u>	<u>46,7</u>	
<i>Fraction de TICPE en compensation de l'aide au recrutement d'apprentis</i>	15,8	0
<i>Fraction de TICPE en compensation de la prime apprentissage</i>	30,8	0
<b>2) Recettes prévisionnelles attendues à compter du 1er janvier 2020</b>		
Soutien aux CFA en fonctionnement		<u>18</u>
Soutien aux CFA en investissement		<u>22</u>
Enveloppe "de compensation"		<u>9,1</u>
<i>dont dotations budgétaire</i>		2,9
<i>dont part fixe de TICPE</i>		6,2
<b>TOTAL (hors compensation extinction primes)</b>	<b>314,4</b>	<b>49,1</b>
<i>Compensation prévisionnelle extinction des primes sur 2020 et 2021</i>		24,9

\*

**1.2.1.2. Des recettes des dotations, quasi-dotations et compensations des transferts de charges en hausse**

Leur produit devrait augmenter, à 1 290 M€ en 2020 après 1 239 M€ estimé en 2019, soit + 4 %. Il resterait stable ensuite sur 2021 et 2022. Cette progression sur 2020 s'explique par des effets de périmètre suite à la réforme de l'apprentissage.

**Recettes relevant de dotations d'équilibre**

La dotation générale de décentralisation (DGD) est estimée à 8,8 M€ en prévision d'exécution 2019. En projection, elle devrait rester figée, avec un montant prévu chaque année de 8,8 M€ sur la période 2020 - 2022. Ce montant est destiné à compenser une part des compétences transférées aux collectivités territoriales dans le cadre des lois de décentralisation. Cette dotation a été très largement réduite suite à la réforme du financement de l'apprentissage en 2014<sup>22</sup>, et ce reliquat pourrait faire l'objet d'un échange contre une fraction complémentaire de TVA<sup>23</sup>, comme cela a été le cas avec la DGF à compter de 2018.

<sup>22</sup> Jusqu'en 2013, les entreprises employant des apprentis recevaient sous certaines conditions une prime par apprenti, dénommée indemnité compensatrice forfaitaire (ICF). Cette prime était versée par les régions, qui recevaient en compensation une recette sous forme de DGD. C'est à l'occasion de la loi de finances pour 2014 que le régime des aides versées aux entreprises employant des apprentis a été modifié, avec notamment la suppression des indemnités compensatrices forfaitaires.

<sup>23</sup> La DGD, comme la DRES, pourraient logiquement être remplacées par une fraction de TVA, à l'instar de la DGF; cela donnerait une certaine dynamique à ces ressources destinées à compenser des charges de décentralisation. L'Etat l'a proposé dans le PLF 2020 s'agissant d'une compensation de perte de recettes (TH et TFPB) aux EPCI à fiscalité propre et aux départements.

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est figée depuis 2008<sup>24</sup>. A ce stade, il est donc prévu que la Région perçoive, comme les années précédentes, un montant gelé à 86,1 M€ par an au titre de la DRES sur la période 2020 - 2022.

Ce gel est très défavorable pour la Région Ile-de-France : le montant perçu de DRES rapporté au nombre d'enfants scolarisés était de 219 € en 2008 pour tomber à 206 € en 2017. Compte-tenu de la croissance démographique qui s'est traduite sur la dernière décennie par un besoin jusqu'à présent de près de 2 nouveaux lycées par an en Ile-de-France, la DRES suffit juste à faire face aux constructions supplémentaires alors qu'elle est affectée également aux reconstructions, aux grosses réparations et à l'équipement.

N'ayant pas reçu de réponse positive à sa lettre de 2018 au ministre de l'Intérieur, demandant une indexation de la DRES sur la croissance démographique en Ile-de-France (+ 6 % depuis 2008)<sup>25</sup>, la Présidente de la Région va saisir le Premier ministre.

### **Recettes assimilables à des quasi-dotations :**

Les IFER, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux, sont estimées à 123,2 M€ pour 2019 ; une légère progression de + 0,5 % est retenue pour 2020 (123,8 M€) puis reconduite jusqu'à l'horizon 2022.

La recette d'IFER (IFER matériels roulants et IFER répartiteurs boucle cuivre) versée à la Région présente une dynamique très faible depuis 2011 (+ 0,2 % par an en moyenne), en lien avec une contraction probable de l'assiette sur la boucle locale cuivre. Plusieurs évolutions à venir pourraient améliorer le profil de cette recette. D'une part, à compter de 2020, ce sont les montants et tarifs applicables aux deux IFER octroyés à la Région, qui seront revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, associé au projet de loi de finances de l'année<sup>26</sup>. Par ailleurs, à compter de 2019<sup>27</sup> l'assiette de l'IFER répartiteurs cuivre a été élargie aux réseaux fibre optique coaxial, cette extension s'accompagnant toutefois d'une exonération de 5 ans sur les nouvelles lignes créées par les opérateurs.

### **Fractions de tarif de TICPE pour couvrir des droits à compensation en valeur**

Pour 2019, le montant du droit à compensation au titre de différentes lois de transfert de compétences<sup>28</sup> devrait s'établir à 893,9 M€ après 892,8 M€ constaté en 2018. Cette progression reflète un ajustement de la compensation provisionnelle accordée aux régions au titre de la réforme LMD du cursus de masseur-kinésithérapeute, à hauteur de 1,0 M€, ainsi qu'une compensation complémentaire dans le cadre du transfert des CREPS. Pour 2020 et au-delà, ce droit à compensation est attendu stable à 895,4 M€, du fait du transfert aux régions des missions exercées par les **délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (DRONISEP)**<sup>29</sup> qui se traduirait par une **compensation supplémentaire de 1,5 M€ à compter de 2020**. Par ailleurs une compensation financière complémentaire est attendue relative au transfert des crédits d'animation des pôles de compétitivité. Ces compensations n'ont toutefois pas été intégrées à ce stade au projet de loi de finances 2020.

<sup>24</sup> La loi de finances initiale pour 2012, dans son article 30, a en effet pérennisé la reconduction des dotations 2008 pour chaque région en mettant un terme « à compter de 2009 » à l'indexation selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques de l'année de versement.

<sup>25</sup> Au terme de la réponse du ministre d'Etat fin août 2018, la Région est toujours dans l'attente des résultats des travaux d'expertise dirigés par la DGCL.

<sup>26</sup> Jusqu'en 2019, seule la composante IFER matériel roulant était indexée sur l'IPC hors tabac ; cf. article 1635-0 quinquies du CGI, en application de l'article 49 IV de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017.

<sup>27</sup> Article 49 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017.

<sup>28</sup> Ces droits à compensation ont été définis dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

<sup>29</sup> Cf. Article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Il n'est pas projeté que les fractions de tarif de TICPE, qui constituent le vecteur de compensation pour ces transferts de charges, génèrent un produit supérieur aux montants des droits à compensation. En effet, ces fractions de tarif s'avèrent insuffisantes pour couvrir les droits à compensation dans un contexte de baisse des consommations en volume. Ainsi cette année, les prévisions de consommation retenues pour le projet de loi de finances 2020 supposent une réduction spontanée de - 0,1 % de la TICPE brute encaissée, du fait d'une baisse attendue des consommations de gazole et de fioul domestique, qui ne serait que partiellement compensée par la hausse des consommations d'essence.

Il en va de même s'agissant de la part de TICPE versée pour financer la formation professionnelle, dont le montant notifié par l'Etat en 2019, à 38,9 M€, est reconduit conventionnellement chaque année sur l'horizon de la projection.

Les régions ne bénéficieront pas des dispositions de l'article 16 du projet de loi de finances 2020 prévoyant la suppression progressive du taux réduit de tarif de TICPE pour certains usages de gazole non routier. Cette mesure conduit à une hausse estimée de la recette de + 870 M€ en régime de croisière ; toutefois un mécanisme correcteur est prévu par le gouvernement de telle sorte que cette recette n'augmente pas les assiettes sur les fractions de TICPE octroyées aux régions.

#### **Recettes dont les modalités sont actuellement incertaines, en cours de discussion dans le cadre du projet de loi de finances 2020.**

La recette relative aux frais de gestion de fiscalité directe (FGFD), transférée au titre du financement de la formation professionnelle, est estimée à 88,1 M€ pour 2019 ; elle est attendue stable en projections sur la période 2020 - 2022. Nous avons opté pour la prudence à compter de 2020, l'article 5 du projet de loi de finances 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation et prévoit d'en compenser l'incidence sous forme de dotations budgétaires, ce qui pourrait limiter significativement la dynamique de cette recette. Dans le débat parlementaire, certains élus proposent de remplacer cette dotation budgétaire par une fraction supplémentaire de TVA, comme c'est le cas, dans ce même article, pour les EPCI et les départements, s'agissant respectivement de la TH et de la TFPB.

Il est précisé que cette taxe correspond à une fraction des produits de prélèvements appliqués à la cotisation foncière des entreprises, à la CVAE et à la taxe d'habitation, pour un montant arrêté à 601,8 M€ en valeur 2016 pour l'ensemble des régions<sup>30</sup>, assortie d'un mécanisme d'indexation reposant sur la dynamique du produit de ces taxes.

La nouvelle recette « de compensation », au titre de l'exercice de la compétence formation professionnelle suite à la réforme de l'apprentissage, s'élèverait à uniquement 9,1 M€ pour la Région, dont 2,9 M€ sous forme de dotation budgétaire et 6,2 M€ sous la forme d'une part de TICPE gelée en valeur (cf. article 24 du projet de loi de finances pour 2020). Comme le précise l'encadré n° 3, ces recettes régionales représenteraient seulement 4 % de l'enveloppe aux régions et ne sont assorties d'aucune dynamique. Elles ne sont pas à la hauteur des enjeux en Ile-de-France.

La nouvelle recette pour le soutien des CFA en fonctionnement : elle pourrait s'élever à 18 M€ en 2020 pour la Région, ce montant étant reconduit en projection. A ce stade, le montant de l'enveloppe pour les régions serait de 138 M€, mais les autres modalités entourant cette recette, notamment s'agissant de la clé de répartition, sont encore très incertaines.

La nouvelle recette pour le financement des investissements des régions dans les CFA : il est estimé une recette pour la Région Île-de-France de 22 M€ en 2020, qui serait reconduite au même niveau pour les années futures. A ce stade, le montant de l'enveloppe pour les régions serait de 180 M€, mais les autres modalités entourant cette recette, notamment la clé de répartition, sont encore très incertaines.

<sup>30</sup> Conformément à la version en vigueur de l'article 41 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

### 1.2.1.3. Des recettes liées à la « consommation » automobile moins dynamiques que sur le reste du territoire

Le produit des recettes liées à la « consommation » automobile pourrait se situer à 543 M€ en 2019 selon les dernières estimations disponibles. Il est attendu que ce produit soit stable à ce niveau en 2020, ainsi que sur l'horizon de la projection.

En effet, dans les prochaines années, les recettes relevant de cette catégorie pourraient être fortement affectées par les **investissements réalisés par la Région en faveur des transports** ainsi que par **l'évolution des technologies et des comportements des consommateurs**, avec le report modal attendu (en lien avec le développement du Grand Paris des transports), la moindre utilisation du stationnement dans les zones urbaines denses, l'arrivée à maturité des alternatives aux motorisations essence ou diesel ou encore en lien avec la hausse des prix du pétrole.

Dans ce contexte, la Région met en œuvre une **politique d'incitation vertueuse afin de soutenir et promouvoir les comportements de sobriété écologique** auprès de l'ensemble des agents économiques. Par ailleurs, les régions plaident pour la mise en place d'une véritable fiscalité verte, incitative, pour parer les perspectives pessimistes sur les recettes liées à la fiscalité automobile et pour accompagner la mutation du secteur.

Taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules (taxe carte grise) : le produit attendu pour 2019 pourrait se situer à 340 M€ au regard des rythmes d'encaissement constatés sur les premiers mois de l'année. Il est proposé de reconduire ce montant par prudence sur la période de projection 2020 - 2022.

Les perspectives pour cette taxe apparaissent en effet peu dynamiques en Ile-de-France. D'une part, le marché des immatriculations de véhicules particuliers neufs - qui expliquent près du tiers du produit de la taxe sur les cartes grises - est structurellement moins dynamique en Ile-de-France : la part des immatriculations neuves en Ile-de-France est en recul sur longue période, à + 17,7 % en 2018 après + 18,2 % en 2017 et + 19,2 % en 2015. D'autre part, en raison de notre fiscalité écologique incitative, la part des véhicules « propres » bénéficiant de l'exonération régionale augmente chaque année, ce qui accroît d'autant les 'dépenses fiscales' sur cette taxe. Par ailleurs, la refonte des taxes sur les véhicules à moteur prévue au projet de loi de finances incite à la prudence (*cf. encadré infra*).



### ***Incidence pour la Région de la refonte de diverses taxes automobiles***

Le projet de loi de finances pour 2020 intègre **diverses dispositions modifiant les modalités de mise en œuvre de certaines taxes automobiles.**

**1. Refonte des taxes sur les véhicules à moteur :** l'article 18 du PLF, avec à l'article 16 concernant la suppression de certaines taxes à faible rendement, prévoit une **refonte des taxes sur les véhicules à moteur**, visant à simplifier en passant de six à deux taxes, et à préparer la mise en place au 1<sup>er</sup> semestre 2020 d'un certificat de conformité électronique dans le cadre de la refonte de la procédure d'immatriculation des véhicules de tourisme. Il en résultera le passage vers la norme internationale harmonisée WLTP (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures) s'agissant des émissions de CO<sub>2</sub>, qui aboutirait à des niveaux d'émission structurellement plus élevés de 24,8 % par rapport à la précédente norme (NEDC New European Driving Cycle).

Il ressort des évaluations préalables de ces deux articles que les diverses mesures impactant les régions se neutraliseraient : d'une part, la suppression de la taxe fixe octroyée aux régions sur les cartes grises (articles 1599 septdécies et 1599 octodécies du CGI) est évaluée à un coût de 71 M€ par an, d'autre part la modification des règles de calcul de la puissance administrative, visant à rendre le calcul de la puissance administrative indépendant de l'impact CO<sub>2</sub>, impliquerait une recette supplémentaire pour les régions de 71 M€.

Ces évaluations étant estimatives, il importerait de **veiller à ce que le gouvernement puisse produire un rapport sur l'évaluation du dispositif sur une année pleine**, sur des données constatées, afin de **vérifier la neutralité effective du dispositif**. La formule retenue pour le calcul de la puissance administrative n'est effectivement pas neutre. La rendre indépendante des émissions de CO<sub>2</sub> est certes une bonne nouvelle dans un contexte de baisse du volume d'émissions ; toutefois on ne sait pas s'il existe des conditions dans lesquelles cette modification de formule pourrait être défavorable aux régions.

**2. Suppression d'exonérations facultatives :** ces articles 16 et 18 prévoient la **suppression de la taxe sur les permis de conduire dont pouvait bénéficier les régions**, et elle rend obligatoire l'exonération de cartes grises pour les véhicules fonctionnant entièrement à l'électricité ou à l'hydrogène. Ces deux dispositions bénéficiaient déjà d'une **exonération facultative mise en place par la Région**, telle que le prévoyait la législation, aussi l'Etat n'a pas prévu de compenser la Région.

Il pourrait tout de même être **envisagé un principe de compensation pour que les collectivités ne prennent pas en charge les exonérations dès lors qu'elles ne sont plus facultatives**. En effet, cette non-compensation pose problème à plusieurs titres. D'une part, les deux suppressions d'exonérations facultatives affectent le potentiel fiscal des régions, et leur autonomie financière, puisqu'elles ne peuvent désormais plus décider, le cas échéant, de revenir sur ces exonérations. D'autre part, les exonérations facultatives constituent des dépenses fiscales facultatives ; lorsque ces exonérations deviennent obligatoires, ces dépenses fiscales le deviennent également. Elle pose enfin un problème de fond, puisque cette mécanique pourrait permettre à l'Etat de faire supporter des baisses de taxes aux collectivités, en ouvrant dans un premier temps une possibilité d'exonération, puis en la rendant obligatoire dans un second temps. A cet égard, il apparaît important d'appréhender avec prudence les nouvelles possibilités d'exonérations ouvertes par le projet de loi de finances 2020 (articles 47 et 48 notamment), cela d'autant qu'il n'y a pas eu d'évaluation de la mesure.

**Fractions de TICPE « ex-modulation 2007 » et Grenelle :** ces deux fractions relèvent de la catégorie des recettes liées à l'automobile dans la mesure où leur rendement dépend uniquement des consommations réelles de carburants, et qu'elles ne sont pas assorties d'un droit à compensation préalablement défini.



S'agissant de la fraction « *ex-modulation 2007* »<sup>31</sup>, son produit est estimé à 70 M€ pour 2019 après 79 M€ constaté en 2018. En projection pour les années 2020 à 2022, un montant stable de 70 M€ est retenu. S'agissant de la modulation de TICPE « Grenelle », son produit est estimé à 64 M€ pour 2019, après 70,5 M€ constaté en 2018. Il est proposé de reconduire sur la période 2020 - 2022 ce montant de 64 M€.

Ces projections sont prudentes au regard des projections de consommation de gazole attendue par le gouvernement (*cf. infra*). Par ailleurs, l'article 16 - IX du projet de loi de finances pour 2020 prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les produits de ces deux fractions ne seront plus déterminés sur la base des consommations régionales mais sur la base des consommations nationales, *au prorata* de la part des consommations régionales constatées en 2019. Cette évolution permettra peut-être de limiter l'impact des régularisations trimestrielles, toutefois elle n'est pas explicitée dans l'exposé des motifs de l'article du PLF, et elle ne fait pas non plus l'objet d'un développement dans l'évaluation préalable.

Amendes de police de la circulation routière : le produit de cette recette sera de 69,4 M€ en 2019. Ce montant est reconduit en projection sur la période 2020 - 2022. Le produit de cette recette est désormais gelé à compter de 2019, sur la base du niveau constaté de la recette en 2018. Cette décision permet de compenser l'impact de la dépénalisation du stationnement payant intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui a modifié les modalités de répartition du produit des amendes de police, conformément aux dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative pour 2016, et qui se seraient traduites par une baisse du produit des amendes pour la Région Ile-de-France.

Au regard du contexte actuel et notamment de la forte baisse du produit des amendes relevant des radars, ce gel constitue une assurance pour la Région. En revanche, à moyen terme, la Région ne bénéficiera plus des dynamiques potentielles de l'assiette : c'est par exemple le cas avec la mise en œuvre des dispositifs de contrôle automatisé des voies réservées au co-voiturage qui était inscrit à l'article 16 du projet de loi d'orientation des mobilités fin 2018.

\*

#### 1.2.1.4. Des recettes liées à la fiscalité urbanistique et immobilière plafonnées

Les **évolutions** de ces recettes sont davantage dues à des **changements législatifs et réglementaires qu'à la situation du marché immobilier francilien**. Ainsi, près des deux tiers de ces recettes sont plafonnées par la loi, le dynamisme du marché immobilier ne se retrouvant que de façon très incomplète dans ce panier de recettes.

Il est estimé un niveau de recettes pour cette catégorie de 593 M€ pour 2019, puis il se stabiliserait à 570 M€ par an sur la période 2020 - 2022.

Recettes dont le produit versé à la Région repose sur des flux : il s'agit principalement de transactions immobilières, qui sont par nature très volatiles et difficiles à prévoir, et qui ont été particulièrement dynamiques sur la période récente :

- Le produit de la taxe sur les droits de mutation de locaux professionnels, est estimée à 70 M€ en 2019 ; par prudence, il est proposé de figer à 60 M€ le produit annuel de cette taxe sur la période 2020 - 2022.

Cette taxe a été créée en 2015<sup>32</sup> pour compenser la perte de recette occasionnée par la réforme de la redevance sur la création de bureaux, désormais intitulée taxe sur les constructions de bureaux, locaux commerciaux et entrepôts.

<sup>31</sup> Pour rappel, par un amendement du Gouvernement repris à l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2016, il a été mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, au dispositif de modulation par les régions de la taxe sur les supercarburants et le gazole. Une fraction a été arrêtée correspondant au niveau du plafond de modulation, soit 1,77 € par hectolitre s'agissant des supercarburants sans plomb (y compris E10) et 1,15 € par hectolitre s'agissant du gazole.

<sup>32</sup> Article 50 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015. Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage.

- Le produit de la taxe d'aménagement est estimé à 40 M€ en 2019. Ce montant est net d'une partie d'indus qui ont été prélevés par compensation, et qui relève de la responsabilité de l'Etat. Il est proposé de se caler en projections sur le montant estimé en 2019, soit 40 M€ sur la période 2020 - 2022, le produit de cette taxe ayant été particulièrement volatil ces dernières années<sup>33</sup>.
- Le produit de la taxe sur les constructions de bureaux, locaux commerciaux et entrepôts est estimé pour 2019 à 125 M€, soit un rythme nettement plus dynamique que la prévision du BP 2019 à 110 M€. Il est proposé de se caler sur une hypothèse mesurée de 110 M€ par an en projections 2020 - 2022. En effet, au-delà de la volatilité de son assiette, cette taxe a été affectée significativement par des changements de barème et de mode de calcul jusqu'en 2017, tant et si bien qu'on ne dispose au final que de très peu d'observations pour inférer le profil de cette taxe révisée.

#### **Recettes pour lesquelles le produit versé à la Région est plafonné ou figé :**

- Le produit de la taxe sur les bureaux (TSB, ex-FARIF) est perçu à hauteur d'un montant plafond pour la part Région, soit 212,9 M€ par an.

Cette taxe avait bénéficié d'une revalorisation de 30 M€ du produit plafond, intégrée à l'article 147 de la loi de finances initiale pour 2017, suite aux négociations menées avec le Premier ministre par l'exécutif régional en 2016. Bien que le rendement de cette taxe ait été amélioré en loi de finances pour 2019, cette nouvelle dynamique ne bénéficiera pas à la Région qui continuera de recevoir un montant gelé ;

- Le produit de la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (TASS) est estimé à 66 M€ pour 2019 et au-delà.

La loi de finances initiale pour 2019 a en effet installé un plafond maximum s'agissant du produit octroyé à la Région, à hauteur de 66 M€. La probabilité d'atteindre ce plafond sur l'horizon de projection apparaît probable, le rendement de cette taxe pour la Région ayant été supérieur à 66 M€ en 2016, 2017 et 2018, lorsqu'il n'était pas plafonné.

- Le produit de la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA) est estimé à 80 M€ pour 2019 et au-delà.

Ce montant correspond au produit annuel plafond garanti, tel qu'il a déjà été adopté par délibération du Conseil Régional chaque année en 2015, 2016, 2017 et 2018.

\*

#### *1.2.1.5. Les financements liés aux résultats des politiques publiques régionales*

Comme l'année dernière, cette catégorie inclut les recettes liées aux résultats des politiques publiques, souvent menées en partenariat avec l'Etat ou l'Union européenne : FCTVA, fonds européens et plan d'investissement relatif aux compétences (PIC).

A noter deux évolutions significatives cette année : d'une part les fractions de TICPE octroyées en compensation des primes apprentissage sont désormais supprimées à compter de 2020 (article 22 du projet de loi de finances pour 2020), d'autre part la stratégie de valorisation du patrimoine immobilier francilien mise en œuvre par l'exécutif régional se traduit par des recettes exceptionnelles en 2020.

<sup>33</sup> 34 M€ en 2014, puis 52 M€ constaté en 2016, 43 M€ en 2017 puis 50,6 M€ en 2018.

Ainsi le niveau estimé des recettes relevant de cette catégorie se situerait à 313 M€ pour 2019 ; il passerait exceptionnellement à 458 M€ en 2020, pour retrouver en 2021 un niveau inférieur à 2019 du fait des conséquences attendues de la réforme du FCTVA à cet horizon.

La mise en œuvre du PIC et du PACTE se traduit par une recette de 120 M€ attendue en 2019 ; elle devrait générer une recette supplémentaire de 48 M€ sur 2020 - 2022.

S'agissant des fonds européens à percevoir au titre de la programmation 2014 - 2020 dans le cadre des nouvelles responsabilités régionales d'autorité de gestion, en prévisionnel au moment de la construction budgétaire, les chapitres dédiés à la gestion de ces fonds en fonctionnement et en investissement sont équilibrés en recettes et en dépenses<sup>34</sup>. Dans ce cadre, en cohérence avec les objectifs de la programmation, il est proposé d'inscrire en projections 54 M€ en recettes sur la période 2020 - 2022 dont 49 M€ par an en fonctionnement et 5 M€ par an en investissement. Par ailleurs, un montant de 31 M€ de recettes est également inscrit chaque année sur 2020 - 2022 au titre du FSE formation professionnelle, qui concerne le remboursement de dépenses engagées depuis 2015 par la Région et portant sur des co-financements de marchés publics.

La part de TVA récupérable au titre du FCTVA est évaluée à 100 M€ pour 2019, soit un point haut historique qui illustre la réorientation à long terme des dépenses en faveur de l'investissement. Il est proposé de retenir un montant légèrement plus faible en 2020, à 90 M€ par prudence, puis de 80 M€ à compter de 2021.

En effet, l'article 77 projet de loi de finances 2020 prévoit un report à nouveau d'un an de la réforme de l'automatisation du FCTVA<sup>35</sup>, avec une mise en œuvre à compter de 2021. Selon les simulations, l'incidence de la réforme aboutit à une contraction de 20 % de l'assiette à compter de 2021. Cette réforme serait donc défavorable à la région Ile-de-France en dépit d'une forte progression de ses investissements.

La mise en œuvre d'une politique immobilière dynamique conduira à une recette globale de cessions exceptionnelle, estimée à 209,6 M€ pour 2020.

Ces recettes proviendront de la **vente du siège administratif historique du boulevard des Invalides** (immeubles Invalides, Murat et Monsieur), pour **176,1 M€** ; de la vente d'un appartement détenu au sein de cet ensemble, pour 0,7 M€ ; de la monétisation de l'option d'achat sur le site Influence 2, la renonciation au droit d'option impliquant une contrepartie financière de 46 M€, dont 20,3 M€ seront versés en cash en 2020 et le restant prenant la forme d'une économie de loyers sur la période 2020 - 2022<sup>36</sup> ; enfin de la cession du lycée Fortuny à Paris, pour 12,5 M€. Cette politique immobilière dynamique a été présentée aux élus lors de la précédente séance du conseil régional<sup>37</sup>.

\*

<sup>34</sup> L'instruction du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014-2020 indique que « les recettes attendues en contrepartie des dépenses exposées au titre des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines et ont en conséquence vocation à être inscrites au budget de l'exercice concerné ».

<sup>35</sup> Cette réforme, dont l'entrée en vigueur avait déjà été décalée d'un an (article 80 du PLF 2019), permettra d'automatiser la gestion du FCTVA par un recours à une base comptable des dépenses engagées et de mises en paiement permettant la dématérialisation quasi intégrale de la chaîne de dépense.

<sup>36</sup> Délibération n° CR 2019-048 de septembre 2019.

<sup>37</sup> CR 2019-048 : *Une politique immobilière dynamique qui permet de rendre de l'argent aux Franciliens. Valorisation de l'option d'achat sur l'immeuble Influence 2.0.*

### 1.2.1.6. Les recettes diverses

Cette dernière catégorie regroupe les recettes diverses : notamment produits financiers, recettes régionales de restauration scolaire et remboursement de créances.

Son montant total est évalué pour 2019 à 104 M€, puis se situe en moyenne à 64 M€ sur la période 2020 - 2022.

#### **En fonctionnement :**

- les recettes au titre de la contribution des familles aux services de restauration dans les lycées s'établissent à 6 M€ par an sur la période 2020 - 2022, au titre de la nouvelle « contribution restauration » ;
- les produits financiers (recettes de *swaps*) seraient en recul, passant de 11,4 M€ estimés en 2019 à 2,4 M€ par an entre 2020 et 2022, compte-tenu de l'extinction progressive des contrats de *swaps* ;
- la recette prévue au titre des intérêts courus non échus (ICNE) est estimée négative en 2019 à - 6,2 M€, puis sera nulle à compter de 2020, le stock des ICNE en recettes n'évoluant plus d'une année sur l'autre en lien avec la réduction de l'encours de *swaps* ;
- les autres recettes diverses de fonctionnement sont estimées à 32,6 M€ en 2019 ; puis autour de 13 M€ par an entre 2020 et 2022. Elles intègrent principalement des reversements de part départementale pour les dépenses de personnels et de fluides liées au fonctionnement des cités mixtes régionales (CMR) à hauteur de 8 M€, et des participations rétrocédées par le CNC (2,6 M€).

#### **En investissement :**

Les recettes diverses de la section d'investissement sont évaluées à 60 M€ en 2019, pour atteindre 40 M€ par an en moyenne sur la période 2020 - 2022 :

- s'agissant des recettes sur créances, il est prévu un remboursement de créances correspondant à leur échéancier sur la période 2019 - 2022, dont 38 M€ en 2019 et 37 M€ en 2020.

Un remboursement anticipé des créances détenues auprès des opérateurs de transport (SNCF, RATP) pourra être intégré dans la trajectoire des recettes. A titre d'exemple, en 2021, l'encours de créances détenu auprès des opérateurs de transport et qui pourra être remboursé par anticipation s'élèvera à 208 M€, pour un encours actuel au 31 décembre 2019 de 277 M€.

- Les autres recettes diverses d'investissement sont estimées à 22 M€ en 2019 et 10 M€ chaque année sur 2020 - 2022. Elles comprennent principalement des cofinancements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la création d'internats de proximité dans les lycées jusqu'en 2019, des reversements des mandataires dans le cadre des bilans de fin de mission des opérations lycées, ainsi que des reversements des départements pour les travaux dans les cités mixtes régionales (CMR).

\* \*

\*

### 1.3. Dans la durée, forte hausse des investissements et baisse du fonctionnement

Le projet de budget pour 2020 accélère encore la **transition du budget en faveur de l'investissement**, engagée depuis 2016.

**Les investissements, en hausse de +7 % en 2020 et de + 41 % en cumulé par rapport à 2015, représentent désormais 54 % des engagements (40 % en 2015).**

Le **surplus de 2,15 Md€ d'investissements** ainsi généré correspond à une année entière d'investissements supplémentaires.

#### 1.3.1. Un niveau d'investissement sans précédent

##### *Les engagements budgétaires pluriannuels*

La Région gère la majeure partie de son budget en **autorisations de programme (AP)** sur sa section d'**investissement** et en **autorisations d'engagement (AE)** sur sa section de **fonctionnement**, à l'exception des dépenses salariales, de dette et des opérations dites financières. Ces dernières dépenses ne font ainsi pas l'objet d'AP, ni d'AE.

Ces AP et ces AE se déclinent respectivement, et chaque année, en **crédits de paiement d'investissement (CPI)** et **crédits de paiement de fonctionnement (CPF)**. Les premiers sont donc une **autorisation pluriannuelle à engager** accordée par l'assemblée délibérante ; les seconds une **autorisation pluriannuelle à dépenser**. La réalité des **engagements régionaux dans la durée**, mais surtout la réalité de l'**ambition politique régionale**, se traduit ainsi par le niveau des AP et des AE votées dans le projet de budget, puis affectées en cours d'année. Elles illustrent l'**impulsion de la décision**. Au-delà, la chronique de réalisation, et donc de consommation des CPI et des CPF, traduit pour sa part, la réalité d'une **concrétisation d'un projet** qui, par nature, est étalée dans le temps. Cet étalement dans la durée est particulièrement fort et naturel pour les projets régionaux d'investissements, principalement aux bénéficiaires des **transports** et des **lycées**.

Cet étalement dans le temps de la consommation des CPI et CPF se traduit d'un point de vue budgétaire par des **restes à mandater**, il s'agit des CP engendrés sur plusieurs années suite à une affectation donnée d'AP ou d'AE. Ils s'élèvent à **5 145 Md€ en investissement<sup>38</sup>** et à **797 Md€ en fonctionnement<sup>39</sup>** pour la Région Ile-de-France. Ces restes à mandater font en outre l'objet d'un examen annuel par les services de la Région pour en écarter les dépenses qui n'ont plus lieu d'être. Il s'agit de l'**apurement des restes à mandater**. Depuis 2016, la Région a procédé à un apurement sans précédent : **1,2 Md€** en investissement et **152 M€** en fonctionnement.

La relance massive de l'investissement impulsé par l'Exécutif à partir de 2016 se traduit par un **niveau inégalé d'affectations d'autorisations de programme**. Il devrait se situer autour de **2 170 M€** 2019. Ce **point haut historique** est à comparer avec le niveau des affectations des AP en 2010 (**1 580 M€**) ou en 2015 (**1 557 M€**). S'agissant des crédits de paiement d'investissement, la prévision d'exécution 2019 est en ligne avec celle de l'année précédente.

\*

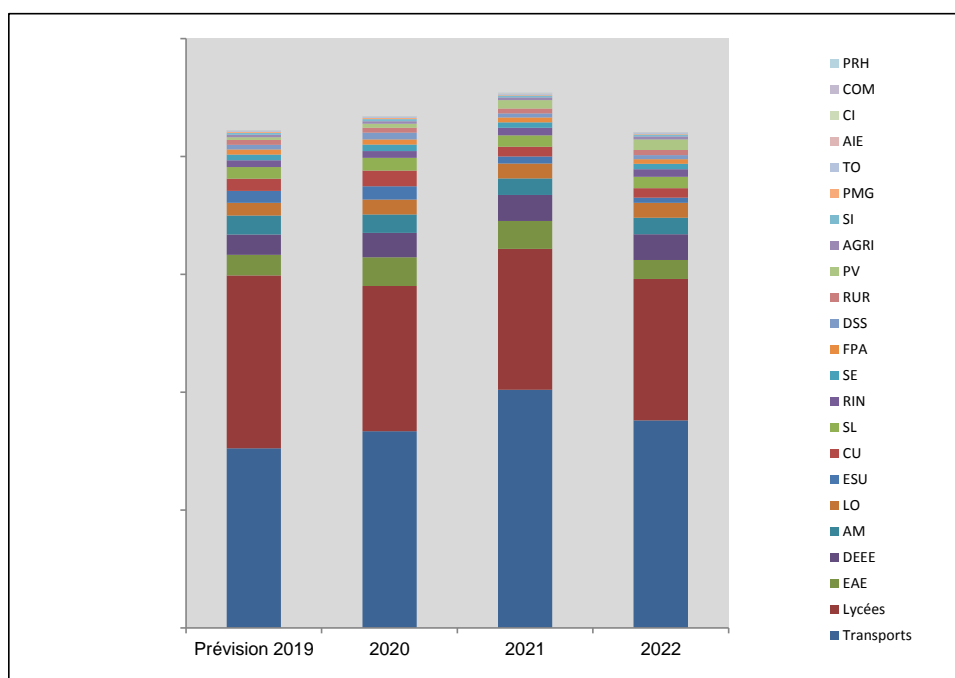
<sup>38</sup> RAM sur AP affectées.

<sup>39</sup> RAM sur AE affectées.

Pour **déterminer la trajectoire financière pour 2020**, et surtout, sa **soutenabilité**, il est tenu compte des affectations budgétaires passées, de la prévision d'affectation de l'année 2019, ainsi que des hypothèses précédemment évoquées sur les chroniques de décaissement.

C'est grâce à ce travail prévisionnel que la Région Ile-de-France s'engage dans une gestion soutenable de sa dette, en diminution en 2019 et en prévision de diminution également en 2020.

La dynamique de l'investissement correspond principalement à la couverture des opérations d'investissement des deux principaux secteurs que sont les **Transports** et les **Lycées**. Le **graphique infra** illustre la **projection, spontanée, des autorisations de programme** à horizon 2022. Elle ne traduit pas la projection de ces AP qui sera effectivement décidée par l'exécutif et soumise au vote, mais représente le **socle minimal pour chaque secteur** d'action régionale.



Source : direction du budget – Région Ile-de-France

**En fonctionnement**, les autorisations d'engagement, hors FEADER exécutées par l'Agence de service et de paiement (ASP), devraient s'établir à environ **2 150 M€**. S'agissant des crédits de paiement de fonctionnement, la prévision d'exécution 2019 est en ligne avec celle de l'année précédente.

\*

### **Le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et les CPIER<sup>40</sup>**

Le **Contrat de plan Etat - Région (CPER)** pour la période **2015 - 2020** a été signé entre **l'Etat et la Région** le 9 juillet 2015. Le montant total contractualisé s'élève à 7 330 M€ dont 2 902 M€ pour la part Etat (40 % du volume contractualisé) et 4 428 M€ pour la part régionale (60 % du volume contractualisé), auxquels s'ajoutent les financements au titre de la Société du Grand Paris et d'autres financeurs (bloc local et opérateurs de l'Etat).

Le précédent Gouvernement a cependant souhaité lancer une **revoyure des contrats de plan Etat - Régions 2015 - 2020**, approuvée lors de la séance de décembre 2016 du Conseil régional. Pour le CPER Ile-de-France, cette revoyure a porté sur les volets « Mobilité multimodale » et « Enseignement supérieur et recherche, innovation numérique et emploi », portant l'enveloppe des moyens mobilisés par l'Etat et par la Région respectivement à **2 917,3 M€ et à 4 448,4 M€, soit un total de 7 365,8 M€**.

Les engagements de la Région se répartissent en **six grands volets<sup>41</sup>** :

- 3 456,6 M€ sur le volet 1 « Mobilité multimodale » (soit 77,7 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat après clause de revoyure) ;
- 394 M€ sur le volet 2 « Enseignement supérieur et recherche et innovation » (soit 8,9 % du montant total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 157,5 M€ sur le volet 3 « Transition écologique et énergétique » (soit 3,5 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 102,7 M€ sur le volet 4 « Numérique » (soit 2,3 % du total des engagements régionaux sur ce contrat) ;
- 15 M€ sur le volet 5 « Innovation, Filières d'avenir, et emploi » (soit 0,3 % du total des engagements régionaux initiaux sur ce contrat) ;
- 322,6 M€ sur le volet 6 « Volet territorial » (soit 7,3 % du total des engagements régionaux initiaux sur ce contrat).

Au cours de l'année **2018, 731 M€** d'autorisations de programme et d'engagement ont été affectés au titre du CPER 2015-2020, ce qui représente **42 % des engagements régionaux**. L'année **2019** devrait être marquée par des affectations à hauteur de 757 M€, portant à près de **70 % le niveau des engagements régionaux** au titre de ce contrat à l'issue de sa troisième année d'application.

La prospective financière est fondée sur un objectif minimum d'investissement de 808 M€ de crédits d'investissement sur les trois principaux volets (transports, enseignement supérieur et territoire qui représentent **88 % du montant global**) en **2020** afin de conforter le rythme de programmation.

#### **Principaux secteurs couverts par le CPER**

<b>En M€ - AP / AE</b>	<b>Prev. Exécution 2019</b>	<b>BP 2020</b>
Secteur des transports et mobilités	602	626
Enseignement supérieur	49	54
Volet territorial	42	49
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>729</b>

<sup>40</sup> Les contrats de plan interrégionaux (CPIER) : Plan Seine et Vallée de la Seine.

<sup>41</sup> Auxquels s'ajoute un volet 7 « Prospectif » pour lequel aucune dotation n'est prévue au contrat.

Il convient par ailleurs de rappeler que **l'Etat n'est pas au rendez-vous financier du CPER qu'il a initié et dont il a fixé les conditions de sa revoyure en 2016**. A peine l'avenant de la revoyure signé par le Premier ministre lui-même au début de l'année 2017, l'Etat indiquait être dans l'incapacité de mettre en place le financement nécessaire au tram train T12 Express Massy-Evry. **La Région a dû consentir une avance de 50 millions d'euros qui ne sera résorbée qu'en 2020**. L'année suivante, alors qu'il avait lui-même négocié le protocole d'électrification de la ligne P, l'Etat avouait là aussi être dans l'incapacité de mettre en place son financement conduisant **la Région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne et les autres collectivités de la région Grand Est à se substituer et à faire une nouvelle avance à l'Etat de plus de 20 millions d'euros**. 2020 est censée être l'année de rattrapage de cette avance alors que les besoins des opérations sont très importants et alors que l'Etat vient d'annoncer, par défaut de financement, la prolongation de deux années du volet mobilité du CPER. 400 millions d'euros de l'Etat sont attendus sur le volet transports en commun du CPER alors que l'Etat n'a pu mobiliser cette année que 280 millions d'euros.

CONTRAT DE PLAN ETAT REGION ET CONTRATS DE PLAN INTERREGIONAUX 2015-2020

VOLET	SOUS VOLET	CPER	Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018 (en M€)			Part Région - Exécution à fin 2018			Part Région - Exécution à fin 2018 (en % des engagements initiaux)		
			Total	Région	Etat	SGP	Autres	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
V1	MOBILITE MULTIMODALE		8 878,3	3 456,6	1 892,7	1 621,0	1 908,0	614,2	614,2	240,4	1885,3	1885,3	413,9	54,5%	54,5%	12,0%
	11 NOUVEAU GRAND PARIS		7 660,3	3 047,0	1 412,1	1 621,0	1 580,2	515,2	515,2	180,7	1650,7	1650,7	316,0	54,2%	54,2%	10,4%
	12 OPERATIONS MULTIMODALES HORS NGP		693,8	227,4	252,6	0,0	213,8	74,2	74,2	7,0	138,1	138,1	22,6	60,7%	60,7%	9,9%
	13 OPE. OPTIMISATION DU RESEAU ROUTIER		524,2	182,2	228,0	0,0	114,0	24,8	24,8	52,7	96,5	96,5	75,2	52,9%	52,9%	41,3%
V2	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION		788,5	394,0	394,5	0,0	0,0	47,7	48,0	39,0	247,1	246,3	78,4	62,7%	62,5%	19,9%
V3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		323,2	157,5	165,7	0,0	0,0	21,9	21,9	15,2	73,6	73,5	30,0	46,7%	46,7%	19,1%
	31 ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE		156,6	83,6	73,0	0,0	0,0	13,8	13,8	9,5	43,4	43,4	15,6	52,0%	52,0%	18,7%
	32 ECONOMIE CIRCULAIRE ET ECONOMIE DE RESSOURCES		52,6	30,6	22,0	0,0	0,0	5,4	5,4	2,6	17,0	17,0	5,4	55,7%	55,7%	17,5%
	33 RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE ET PRESERVATION DES RESSOURCES		69,8	36,7	33,1	0,0	0,0	1,8	1,8	2,2	10,5	10,5	6,5	28,5%	28,5%	17,6%
	34 RISQUES		29,1	1,5	27,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	2,6%	2,1%
	PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)		0,9	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
	35 AIRPARIF		14,1	5,1	9,0	0,0	0,0	0,9	0,9	0,8	2,6	2,6	2,5	50,0%	50,0%	49,8%
	EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT		0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
V4	NUMERIQUE		232,9	102,7	130,2	0,0	0,0	7,9	7,9	3,8	44,8	44,0	8,4	43,6%	42,8%	8,2%
V5	INNOVATION, FILIERES D'AVENIR, USINE DU FUTUR		30,0	15,0	15,0	0,0	0,0	1,8	1,8	1,8	5,9	5,9	5,5	39,4%	39,4%	37,0%
V6	VOLET TERRITORIAL		641,9	322,6	319,3	0,0	0,0	37,4	37,4	16,8	112,6	112,5	25,5	34,9%	34,9%	7,9%
	61 ARTICULATION ENTRE L'AMENAGEMENT ET L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN		576,5	265,8	310,7	0,0	0,0	28,4	28,4	10,3	87,7	87,7	12,1	33,0%	33,0%	4,5%
	62 ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES PERI-URBAINS, RURAUX ET LES POLES DE CENTRALITE		65,4	56,8	8,6	0,0	0,0	9,0	9,0	6,5	24,9	24,8	13,4	43,8%	43,7%	23,7%
	63 RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE		170,0	0,0	17,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%
V7	VOLET PROSPECTIF DU CPER		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,0%	
	TOTAL CPER		10 894,8	4 448,4	2 917,3	1 621,0	1 908,0	731,0	731,1	317,0	2 369,2	2 367,5	561,8	53,3%	53,2%	12,6%
	TOTAL CPER (ETAT + REGION)		7 365,8	4 448,4	2 917,3											
	CPIER		Rappels des engagements prévus au CPER après la clause de revoyure de 2016					Part Région - Exécution 2018 (en M€)			Part Région - Exécution à fin 2018			Part Région - Exécution à fin 2018 (en % des engagements initiaux)		
			Total	Région	Etat	SGP	Autres*	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats	Affectations	Engagements	Mandats
	CPIER 2015-2020 PLAN SEINE		75,9	8,2	46,2	0,0	21,5	0,7	0,7	0,2	1,4	1,4	0,2	16,6%	17,1%	3,0%
	CPIER 2015-2020 VALLEE DE LA SEINE **		725,2	59,4	240,9	0,0	424,8	1,8	1,8	0,7	25,9	25,9	1,4	43,6%	43,6%	2,3%
	TOTAL CPIER		801,1	67,6	287,1	0,0	446,4	2,5	2,5	1,0	27,3	27,3	1,6	40,3%	40,4%	2,4%

\* Montants des cofinancements des autres régions et des opérateurs qui ne concernent pas uniquement les opérations Région.

\*\* Comprend l'opération "requelification des berges du petit bras de Seine de l'île Saint-Denis au droit des anciens entrepôts du printemps" votée dans le cadre de la délibération CP 16-546 du 13 décembre 2016.



### 1.3.2. Une gestion économe en fonctionnement

En 2020, pour la **5<sup>ème</sup> année consécutive**, la Région baissera ses dépenses de fonctionnement, avec un nouvelle diminution de **- 7 %** de ses autorisations d'engagement, ce qui porte la baisse à **- 20 %** depuis 2015.

Au total, depuis 2016, la Région a fait **1,5 Md€ d'économies** en fonctionnement, soit près de **294 €** par foyer francilien.

En 2019, pour la première fois depuis 15 ans, les dépenses de fonctionnement passaient sous la barre symbolique des 50 % des dépenses totales. **En 2020, leur part continuera à reculer avec 46 %, contre 60 % en 2015.**

Cette **gestion vertueuse** a été relevée par la **Cour des comptes** dans son rapport sur les finances locales en 2019. L'Ile-de-France est la **seule Région à avoir baissé ses dépenses de fonctionnement en 2018 et chaque année depuis 2016**, de plus de - 8 % en tout (crédits de paiements). La Cour précisait en outre que la variation des dépenses de personnel en Ile-de-France est l'une « *des progressions les plus contenues* » en France.

Cette **gestion économe** résulte de la mobilisation **quotidienne des services régionaux**. A titre d'exemple, ces services ont été **regroupés sur 4 sites au lieu de 16** auparavant ; **1 607 heures travaillées** ont été rétablies ; les **effectifs du siège** ont **diminué** de 50 postes par an. En 4 ans, le nombre annuel de **feuilles de papier imprimées** a diminué de **- 60 %**.

#### ***Une optimisation des achats régionaux***

En 2019, la Région a poursuivi son **engagement pour des achats plus efficaces et responsables**. Les élus ont en effet adopté en 2019 la **politique d'achats responsables 2019-2021**.

A travers cet acte, il s'agit de positionner les achats comme un **véritable levier des politiques menées** ; au nombre desquelles la bonne utilisation des finances de la Région. Outil visant à relayer ces ambitions, une **centrale d'achat** a été créée à cette occasion.

A travers la mise en place un « **comité d'engagement** » sous la présidence du directeur général des services, il s'agit de s'assurer que, concernant plus particulièrement les achats « de fonctionnement », tous les leviers d'optimisation ont été examinés (ex : internalisation de la prestation, mutualisation entre services, ...). Ce sont ainsi près de 13 M€ (78 projets) qui ont été examinés par le comité en 2019. 3M€ de gains ont été identifiés à cette occasion.

A titre d'illustrations des travaux menés par les services en 2019, quelques projets peuvent être mentionnés : renouvellement du marché de maintien en conditions opérationnelles de l'environnement numérique de travail (ENT) des lycées (2 M€ de gains sur achat) ; plusieurs opérations de travaux relatives à la construction et rénovation de lycées (9,4 M€ de gains sur achat) ; renouvellement de mobiliers de restauration pour les établissements de la Région (200 K€).

Ainsi, et dans la continuité des actions qui ont été réalisées en 2017 et 2018, ce sont environ **25 M€ de gains sur achat qui ont été générés en 2019 portant ainsi le total des économies réalisées à 75M€ (13 M€ en 2017 ; 37 M€ en 2018) pour un objectif fixé à 100 M€ en 2021.**

Cette **bonne gestion** est également soulignée par les **agences chargées de la notation de la Région**. Fitch relève ainsi le « *contrôle strict sur ses dépenses (...), la rigueur de sa prévision et de son exécution budgétaire* » qui ont permis de baisser les dépenses de gestion « *chaque année depuis 2016* » et de respecter « *les règles prudentielles mises en place par l'Etat* ».

Au total, la Région **fait mieux que respecter la contrainte fixée par l'Etat** d'une progression de ses dépenses réelles de fonctionnement de + 1,14 % (« norme de dépense »)<sup>42</sup>. Ainsi, lorsque le Préfet de région a validé le respect de cette norme pour 2018, il a relevé que « **Cet excellent résultat témoigne de l'engagement de votre collectivité dans la maîtrise des comptes publics.**<sup>43</sup> »

\*

### 1.3.3. Des dépenses obligatoires prépondérantes

Les **dépenses obligatoires de fonctionnement** représentaient un montant global de 2 062 M€ en CPF au budget primitif 2019, soit **80 % des dépenses sectorielles de fonctionnement** (total de 2 593 Md€). Pour 2020, cette part devrait se stabiliser, indépendamment d'une évolution à la baisse de - 3,3 % par rapport à 2019 avec la réforme de l'apprentissage.

Le tableau *infra* présente les évolutions tendanciennes de ces principaux postes de dépenses obligatoires de fonctionnement. Hors dépenses de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ces dépenses obligatoires progressent de + 0,8 % par rapport à 2019.

	Prév. 2019	Projet de BP 2020
Contribution à IDFM	658	667
Ressources humaines*	469	473
Lycées**	232	230
Formation professionnelle et apprentissage ***	430	422
Formations sanitaires et sociales	198	202
<b>Total dépenses obligatoires</b>	<b>1 987</b>	<b>1 994</b>

#### *Evolution des dépenses obligatoires de fonctionnement*

\* Correspond aux dépenses du budget sectoriel

\*\* Hors autres services périscolaires et annexes non obligatoires (aides sociales, schéma des formations)

\*\*\* Soutien aux missions locales, Actions VAE, Accès aux savoirs de base, Formations qualifiantes, Rémunération des stagiaires

Source : direction du budget – Région Ile-de-France

A périmètre constant, les principales hypothèses sont :

- en matière de **transports**, une évolution de la contribution à Ile-de-France mobilité (IDFM) à hauteur de + 1,3 % par rapport au niveau 2019 ;
- une évolution tendancielle à la baisse de volume des dotations aux **lycées publics**, en tenant compte de la baisse des crédits sur les prestations chauffage et de l'évolution à la baisse des effectifs ;
- une évolution à la hausse des dotations en faveur des **centres de formations sanitaires et sociales** + 1 %, sous l'effet principal de la dynamique salariale (GVT), les dépenses de personnel pesant en moyenne pour 80 % des charges des personnels des établissements accompagnés par la Région ;
- une dynamique des **dépenses de personnel** estimée à ce stade à + 0,7 % par rapport au budget 2019 sous l'effet des évolutions statutaires ; de l'effet en année pleine des mesures adoptées en 2019.

\*

<sup>42</sup> L'article 29 de la loi n° 2018 - 32 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 introduit une norme assortie de la possible signature de contrats, au plus tard au 30 juin 2018 et pour une durée de trois ans (2018 - 2020), afin de cadrer la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. La norme de référence est fixée à 1,2 % avec trois malus et trois bonus potentiels, chacun de 0,15 %. Cette norme s'applique sur les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) et non sur les autorisations d'engagement (AE).

<sup>43</sup> Courrier du Préfet de la région Ile-de-France à la Présidente - 24 octobre 2019.

### 1.3.4. Une administration moderne et exemplaire

#### **Moyens généraux**

En 2020, en dépit d'une augmentation prévisible des coûts de maintenance des bâtiments du siège liée au haut niveau d'équipement et de confort de l'ensemble Influence 1 et 2, **le budget de fonctionnement** de l'administration, du Conseil régional et du CESER (hors informatique et téléphonie) continue de **s'inscrire dans la tendance baissière initiée en 2016 avec une réduction supplémentaire de - 5,67 % par rapport au BP 2019**. Il s'agit d'une **démarche volontariste forte**.

**Cette réduction ne concerne pas uniquement les loyers** (libération des locaux loués à Nord-Pont, franchise de loyers durant les 3 premières années du bail d'Influence 2) mais la plupart des dépenses de fonctionnement courant, effet du regroupement sur un site unique et de la dématérialisation et de la **volonté de l'exécutif d'une administration exemplaire**.

Le **budget d'investissement** sera essentiellement consacré aux derniers travaux d'adaptation et aux équipements nécessaires à l'installation des élus et des services dans leurs nouveaux locaux de Saint-Ouen. Il permettra également de procéder aux indispensables travaux de rénovation et d'accessibilité des immeubles parisiens de Barbet et de Vaneau pour leur permettre d'accueillir les deux organismes associés : comité régional du tourisme (CRT) et *Choose Paris Region*.

\*

#### **Les ressources humaines**

La Région poursuit sa **politique ambitieuse de ressources humaines** tout en **maîtrisant ses dépenses**.

La Région a construit sa politique ressources humaines sur les **valeurs de confiance**, de **responsabilité** et de **sens du collectif**. **L'ensemble des services du siège sera réuni à Saint-Ouen**, marquant ainsi la **fin du déménagement entamé au début de la mandature en janvier 2016**. La Région est maintenant dotée d'un **site moderne, ouvert, et connecté**. Cela s'est accompagné d'une transformation complète des modes de travail, chantier qui se poursuivra au-delà de l'emménagement.

Généralisé en janvier 2018, le **télétravail** est maintenant une **pratique largement partagée dans les services du siège**. Aujourd'hui, en 2019, **1 103 agents ont opté pour le télétravail, jusqu'à deux jours par semaine, sur environ 1 400 postes éligibles (79 %)**. Ce **succès indéniable** s'assortit d'un **effort de formation** des équipes, et d'un accompagnement fort des managers. Le télétravail modifie en profondeur les habitudes de collaboration des agents. La Région peut aujourd'hui se positionner sur des **sujets innovants** comme le **lissage des heures de pointe**, la **modularité des horaires**, le **travail en mode projet**, ou encore le **management visuel**.

Cette année, la Région a également finalisé un grand chantier de **dématérialisation des dossiers des agents**. Ainsi, la **gestion** de ces dossiers est **simplifiée, économe en papier et plus simplement accessible** pour l'ensemble des agents. Cette réforme a été menée parallèlement à la **préparation du prélèvement à la source** qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Enfin, l'ensemble des agents régionaux ont maintenant la possibilité de recevoir leurs bulletins de salaire dématérialisés, avec mise à disposition d'un coffre-fort électronique sécurisé.

Ces améliorations sont accomplies avec en parallèle la **rationalisation des dépenses de fonctionnement**. La **réduction des effectifs du siège** entamée dès 2016 continuera en 2020, accompagnée d'une **étude précise des métiers, des impacts de la modernisation et de la numérisation** ainsi que des possibilités de **changements organisationnels**, afin de répartir équitablement la charge de travail entre les agents.

La politique de **ressources humaines des lycées** s'inscrit dans un **contexte de nombreux départs en retraite**. Ainsi, d'ici 2022, environ le quart des 8 500 agents permanents des lycées devra être remplacé pour maintenir à l'identique les moyens humains des 465 EPLE franciliens. Afin de faciliter les recrutements futurs, de nombreuses actions de communication et de *sourcing* (origination) tendent à mieux faire connaître la Région en tant qu'employeur, à attirer de jeunes Franciliens, formés ou à former, vers les métiers de l'entretien, de la restauration et de la maintenance. Ainsi, des parcours de formation dédiés sont mis en place à l'image de la « promotion jeunes professionnels » dont les effectifs ont été doublés en 2019.

Parallèlement, il s'agit, en **lien très étroit avec les équipes de direction des EPLE et dans le cadre de la confiance retrouvée**, de mettre les **bonnes forces aux bons endroits** pour **garantir un niveau de service satisfaisant et équitable** à l'échelle du territoire. Les diagnostics d'objectivation des dotations en effectifs visent à définir la dotation cible la mieux adaptée à chaque établissement. La démarche d'objectivation des effectifs des EPLE se déroule depuis le mois d'avril 2018 jusqu'à avril 2020. Chaque année, une liste prévisionnelle des lycées qui sont visités mois par mois est produite et communiquée aux établissements. L'objectif est que le diagnostic fasse foi tant que la situation de l'EPLE ne change pas de façon significative. Il doit donc être étayé et factuel pour pouvoir être expliqué à une nouvelle équipe de direction qui prendrait le document en l'état. Dans le cadre de cette étude est également envisagée la possibilité d'octroyer des postes de compensation lorsqu'une équipe est composée d'agents ayant beaucoup de restrictions médicales. Plus de 40 % des établissements sont actuellement concernés par cet audit.

De même, la Région, après avoir repris à son compte en 2017 la dotation des agents régionaux en vêtements et en équipements de protection individuelle, poursuit ses efforts d'amélioration des conditions de travail des agents avec la livraison des chariots de nettoyage de nouvelle génération, entamée fin 2018. **D'ici mars 2020, l'ensemble des 4 200 agents d'entretien des lycées sera doté d'un matériel ergonomique induisant une méthode de nettoyage efficace et respectueuse de l'environnement et formé à son utilisation.**

La Région se félicite également d'avoir **augmenté de plus de 57 % le nombre d'agents bénéficiaires de l'aide régionale à la mutuelle**. Le changement du mode de participation, et l'effort financier réalisé par la Région, ont permis d'obtenir une meilleure couverture santé pour un nombre d'agents plus important, et ce conformément aux engagements pris par l'exécutif.

Enfin, la Région confirme son **engagement en tant qu'employeur** dans les **grands sujets sociétaux**.

La politique d'inclusion des **travailleurs en situation de handicap** a permis le **dépassement du taux d'emploi légal de 6 %**, fruit d'une démarche ambitieuse d'insertion et d'aménagement des postes.

**L'indemnité kilométrique vélo** a été mise en place en cette fin d'année 2019 dans les services du siège et des lycées. Elle permettra ainsi de **récompenser tous ceux qui font le choix de la mobilité douce** pour se rendre sur leur lieu de travail.

La Région est également engagée sur les **questions d'égalité entre les femmes et les hommes**. De nombreuses initiatives ont eu lieu sur l'année 2019, et l'année 2020 sera marquée par la poursuite des travaux autour du label AFNOR.

### Les dépenses de personnel

Les dépenses des ressources humaines et les frais de personnel sont stabilisés.

Elles sont estimées à **472,8 M€ en 2020, soit une quasi stabilisation (+ 0,7 %) par rapport au BP 2019 (469,5 M€). Il s'agit d'un niveau inférieur à l'inflation.**

Les dépenses de personnel estimées pour 2020 se décomposent de la manière suivante :

- un **socle de dépenses de 472,9 M€** correspondant à la prévision d'exécution 2019 actualisée, intégrant notamment le protocole parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR) repris en 2019 ;
- des **mesures d'économies à hauteur de - 2,15 M€** intégrant notamment la suppression de 50 postes au siège, les effets liés au jour de carence en année pleine, et la fin de la cotisation versée au fonds d'intégration des agents en situation de handicap dans la fonction publique, suite à l'atteinte du taux d'emploi légal dans les effectifs régionaux ;
- des **mesures nouvelles à hauteur de + 2,02 M€** intégrant des créations de postes correspondant à l'ouverture de nouveaux lycées et à la reprise de certains lycées municipaux, à la mise en place de la prime mobilité vélo et à la recherche de solutions pour pallier la raréfaction des médecins du travail.

### La structure des effectifs

Les effectifs<sup>44</sup>, sont estimés pour 2019 à **8 540 en moyenne** sur l'année pour les agents des lycées et à **1 975 en moyenne** sur l'année pour les agents du **siège**.

La **réduction des effectifs du siège** (hors compétences nouvelles) se poursuit. S'agissant des agents des lycées, l'engagement de **sanctuarisation** des effectifs se traduit, *a minima*, par un **maintien des effectifs 2019 les années suivantes**.

### Le temps de travail

La **durée du temps** de travail à la Région est en 2019 de **1 607 heures par an** au siège et dans les lycées, soit, depuis la réforme votée par la Région en 2017, **conforme à la durée légale**.

\*

Une **administration exemplaire** est une administration engagée dans la **transparence de l'action publique**. C'est le sens de la **délibération cadre** sur l'évaluation des politiques publiques régionales qui vous est soumis lors de cette même séance. C'est également le sens de la démarche de **certification des comptes engagée par l'Exécutif**.

<sup>44</sup> Effectifs physiques incluant les agents permanents et non permanents :

- agents permanents pris en compte : titulaires /stagiaires, agents non titulaires permanents hors remplaçants, vacataires sur postes vacants, agents en disponibilité d'office pour raison de santé ;  
- agents non permanents pris en compte : collaborateurs de cabinet, collaborateurs de groupe, apprentis, vacataires accroissement temporaire / saisonnier d'activité, emplois d'avenir, autres agents (experts, stagiaires conventionnés ou non ...).

### ***La démarche de certification des comptes régionaux***

Bien avant qu'elle ne devienne obligatoire, probablement en 2023 ou 2024, **la Région s'est volontairement engagée pour obtenir dans les délais les plus rapides la certification de ses comptes.**

Elle le fait indépendamment de la démarche d'expérimentation prévue par l'article 110 de la loi NOTRe. La préparation à la certification est un **chantier particulièrement lourd et délicat** qui ne se résume pas à une affaire strictement comptable mais impacte le **fonctionnement**, les **processus de contrôle de gestion** et de **contrôle interne** à chaque entité de l'administration régionale, ainsi que ses **systems d'information**.

Conformément aux engagements pris lors de la précédente discussion budgétaire (amendement de l'exécutif) un **Diagnostic général d'entrée en vue de la certification est en cours et plusieurs chantiers techniques doivent être entrepris à sa suite par le pôle Finances en lien avec l'inspection**. La certification des comptes de la Région doit procurer aux élus comme aux Franciliens une **assurance nouvelle quant à la transparence**, à la **régularité**, à la **sincérité** et à **l'image fidèle des comptes** de notre organisation.

\* \*  
\*

## **1.4. Un financement 100 % vert et durable et une dette en baisse**

### 1.4.1. Un encours de dette en baisse

#### ➤ **Nouvelles opérations au titre de l'exercice 2019**

Les opérations financières de la Région ont bénéficié d'un marché financier qui continue à favoriser les émetteurs publics particulièrement bien notés (AA) comme l'Île-de-France.

#### • ***L'emprunt 2019 au plus bas historique***

L'enveloppe d'emprunt votée au budget primitif 2019 s'élevait à 709,3 M€. Ce montant a été sensiblement réduit lors du budget supplémentaire, en mai 2019, à hauteur de 370,5 M€. En effet, ce budget supplémentaire a procédé à l'affectation et à la reprise du résultat de l'exercice 2018 et à l'ajustement de certaines recettes et dépenses du budget primitif 2019. La décision modificative présentée au Conseil régional de novembre réduit encore l'emprunt 2019 à 361,55 M€.

**Le niveau de l'encours de dette est ainsi inférieur de 122 M€ à celui du projet de budget pour 2015.**

En 2019, un volume d'emprunt de 200 M€ a été mobilisé sur l'enveloppe pluriannuelle de prêts « *Lycées HQE Ile-de-France* » signée avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2014 et dédiée au financement d'investissements pour l'éducation et intégrant des exigences et engagements environnementaux. Deux emprunts ont été mobilisés sur cette ligne en juillet dernier :

- un emprunt de 150 M€ d'une maturité de 4 ans, à taux zéro ;
- un emprunt de 50 M€ d'une maturité de 5 ans, également à taux zéro.

La région a cherché à optimiser ses échéances de remboursement. Grâce à des taux d'intérêt encore en baisse cette année, la Région a ainsi pu obtenir de la BEI des prêts à taux 0 % sur les maturités qui lui convenaient le mieux (les échéances favorables suivantes étaient à partir de 9 ans et auraient impliqué un taux d'intérêt positif, ce qui a été écarté).

### **Les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

La Région Ile-de-France bénéficie de **possibilités de financements BEI** pour ses projets **transports et lycées** depuis 2011. Ils constituent aujourd'hui 9 % de son encours de dette total, soit 500 M€.

-> L'enveloppe « **Réseau Tramway Paris Ile-de-France** », ouverte le 19 juillet 2011 pour un montant total de 600 M€ en vue de participer au financement de la construction des lignes de tramway T5, T6, T7 et T8, initialement répartie à parts égales entre les collectivités franciliennes (pour la réalisation des infrastructures) et IDFM (pour l'acquisition du matériel roulant), a finalement été réservée à hauteur de 324 M€ pour la Région Ile-de-France.

Ce montant a été levé en totalité par la Région, en trois temps à compter de 2012. Au 15 octobre 2019, l'encours BEI sur cette enveloppe s'élève à 300 M€.

-> L'enveloppe dite « **Programme Lycées HQE Ile-de-France** » de 800 M€ contractée en 2014 pour une période de cinq ans. Elle est destinée au financement des projets d'investissement en matière d'éducation et intègre des exigences et engagements environnementaux. Les projets doivent répondre à des critères d'efficacité énergétique élevés pour être sélectionnés et la Région doit, en outre, présenter un compte rendu à l'achèvement des travaux.

L'enveloppe était mobilisable en une ou plusieurs fois d'ici fin 2019 (par tranches de 50 M€ minimum) à des maturités allant de 3 à 15 ans, amortissable ou in fine, taux fixe ou variable. Elle offre ainsi une réelle souplesse d'utilisation. **En 2019, la Région a mobilisé pour la première fois cette ligne à hauteur de 200 M€ (cf. supra).**

Cette enveloppe était initialement ciblée sur 62 projets identifiés, dont 49 projets relatifs aux lycées (construction, rénovation), 6 projets de construction dans l'enseignement supérieur, 6 projets sur les CFA et 1 projet sur les îles de loisirs. La BEI intervient à hauteur de 50 % du montant des projets ; l'ensemble du coût des projets ayant été évalué à 1,6 Md€ en 2014 ; ces projets devant avoir été livrés d'ici à la fin 2019. Le bilan financier et opérationnel sur un montant de 400 M€ de dépenses d'investissement éligibles est en cours d'élaboration.

Cette **coopération avec la BEI est importante**. La Région ainsi a entamé ces derniers mois la négociation de nouvelles lignes de crédit dès 2020. Les projets d'investissement relatifs aux lycées et aux transports auront à nouveau une place prépondérante.

De par les exigences environnementales et sociales auxquelles les projets doivent répondre, ainsi que celles de compte rendu des résultats, **les lignes de prêts BEI s'intègrent pleinement à la stratégie de financement durable de la Région Ile-de-France.**

Ainsi, après l'émission obligataire verte et responsable de taille benchmark (500 M€) effectuée en 2018, à laquelle les investisseurs ont largement souscrit, la Région Ile-de-France, en mobilisant la ligne BEI, **confirme l'engagement régional d'un financement désormais exclusivement vert et responsable (cf. infra)**. Il n'est pas envisagé de solliciter d'emprunt complémentaire pour 2019. Au contraire, la Région choisit de procéder à un remboursement par anticipation d'une partie de sa dette en prêts bancaires.



### **Le remboursement anticipé de dette en 2019**

Le projet de décision modificative inscrit à l'ordre du jour de la même séance du Conseil régional que les présentes orientations budgétaires, soumet au vote des élus régionaux le principe d'un **remboursement anticipé de dette à hauteur de 100 M€**. La région va ainsi rembourser, avec trois ans d'avance, deux prêts auprès de DEXIA de 50 M€ chacun, à des taux de 4,265 % et 4,065 %, à échéance initiale 2022. Comme l'ensemble des prêts que la Région souscrit, ces deux prêts sont sains (taux fixes en euro) et ne représentent aucun risque pour la collectivité.

La Région souhaite **réduire son encours de dette** et poursuivre sa **stratégie de maîtrise de sa dette**. Après cette opération de remboursement anticipé, l'encours de dette prévisionnel pour l'année 2019 s'élève à 5 384 M€ en compte administratif prévisionnel (avec 200 M€ d'emprunt). Ce sont 122 M€ inférieurs à celui adopté par la précédente mandature dans son projet de budget pour 2015 et cela représente 277 M€ de moins que l'encours de dette constaté l'année dernière, au 31 décembre 2018 (5 661 M€).

Cette opération permet d'**augmenter la part des emprunts verts et responsables dans le stock de dette régionale** (de 62,3 % au 31 décembre 2018 à 65,5 % anticipés au 31 décembre 2019), mais il s'agit surtout d'un **message fort à l'attention des investisseurs verts et responsables**, concrétisant l'engagement de la Région en faveur de ce marché.

### **Des opérations de trésorerie favorables**

Pour **couvrir ses besoins en trésorerie**, la Région a eu **recours à deux reprises, en 2019, aux billets de trésorerie**, plutôt qu'à l'utilisation de la ligne *revolving*. Ce choix résulte des conditions de **taux actuellement très attractives sur ces produits court terme**. Ainsi, une émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 14 janvier 2019, pour une durée de 245 jours (remboursement le 16 septembre 2019), au taux négatif de - 0,35 %. Une seconde émission de billets de trésorerie de 500 M€ a été réalisée le 16 septembre 2019, avec un taux négatif de - 0,43 % qui seront remboursés le 17 juin 2020.

**Ces taux négatifs ont permis à la région d'enregistrer une recette supplémentaire de 2,8 M€** (dont 1,6 M€ pour la première émission et 1,2 M€ pour la seconde).

Le recours aux billets de trésorerie par la Région est **réalisé de façon prudente**. Toutes les précautions nécessaires sont retenues afin de disposer suffisamment en avance de la liquidité disponible en vue d'opérer leur remboursement. Le contexte de marché a contribué à créer un excédent important d'offres par rapport à la demande de la Région.

### **➤ Structure de la dette au 15 octobre 2019**

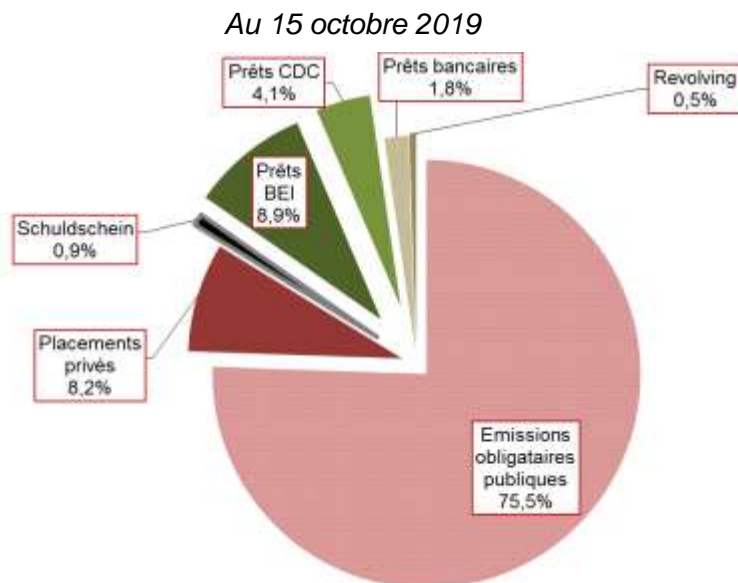
#### **Structure par nature de financement**

A mi-octobre 2019, la dette régionale est composée principalement d'emprunts obligataires, à hauteur de 83,7 %. Cette proportion est en légère baisse par rapport à celle présentée lors du CA 2018 (86,7 %). Cela s'explique par la nature du financement retenu pour 2019 : 200 M€ d'emprunt auprès de la BEI (*cf. supra*).

Le recours au financement de marché demeure toutefois l'outil privilégié par la Région, du fait de sa surface financière et de l'attractivité des conditions de financement offertes par les marchés obligataires.



### Répartition de la structure de la dette régionale par type d'emprunts



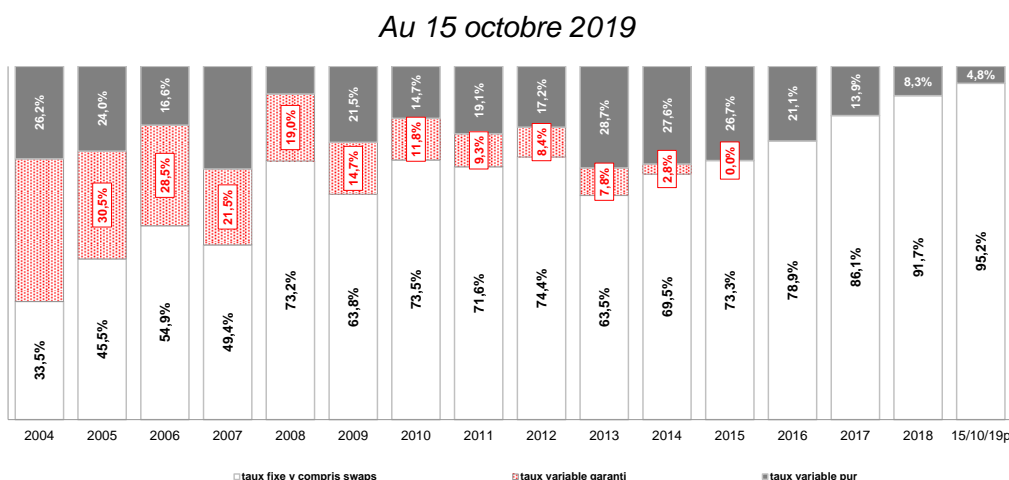
Source : direction des finances – Région Ile-de-France

En termes de risque, 100 % de l'encours de dette régionale est classé dans la meilleure catégorie des risques, en A-1 selon la classification « Gissler »<sup>45</sup>. La Région n'utilise en effet que des produits financiers simples, pour lesquels elle paye un taux fixe ou un taux variable simple parmi ceux communément utilisés sur les marchés financiers. Sous la mandature actuelle, seuls des taux fixes ont été utilisés.

#### Structure par type de taux

Mi-octobre 2019, l'encours de dette régionale (y compris encours de dette sur la ligne revolving) est principalement à taux fixe, à hauteur de 94,7 %, après 91,2 % au CA 2018. Cette accentuation en faveur du taux fixe devrait se poursuivre compte-tenu du contexte financier actuel, qui incite à fixer dans le long terme les conditions de taux particulièrement attractives.

#### Evolution de la répartition taux fixe / taux variable de la dette régionale (hors encours mobilisé à court terme sur la ligne revolving)



Source : direction des finances – Région Ile-de-France

<sup>45</sup> Dans le cadre de la charte de bonne conduite entre établissements financiers et collectivités locales de 2009, la classification Gissler permet de classer les produits structurés en fonction de deux critères : - l'indice sous-jacent servant au calcul de la formule ; classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ; - la structure de la formule de calcul ; classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Hors encours mobilisé sur la ligne *revolving*, la dette régionale est composée, à mi-octobre 2019, à hauteur de 95,2 % d'emprunts à taux fixe et de 4,8 % d'emprunts à taux variable.

La durée de vie moyenne de la dette prévue au 31 décembre 2019 s'établit à 5,9 années après 6,6 années constatées au CA 2018. Cela traduit les caractéristiques de l'emprunt 2019.

### ***Un contexte financier très favorable dont bénéficie le budget de l'Etat***

Depuis le début de l'année 2019, la France a continué de bénéficier de **conditions de financement inédites**, les emprunts obligataires souverains français étant à rendement négatif jusqu'aux maturités proches de 15 ans fin septembre 2019, après une baisse continue des taux depuis un an, accentuée par une forte chute de fin mai à août dernier.

Le **taux moyen pondéré sur les émissions de dette à moyen et long terme** ressort ainsi à 0,17 % sur les trois premiers trimestres de l'année 2019, à comparer à un taux de 0,53 % en 2018 et une moyenne de 2,17 % sur la période 2009-2014.

Dans ce contexte, le scénario de charge de la dette pour 2020 fait l'hypothèse d'une stabilité des taux courts et d'une légère remontée des taux d'intérêt de long terme. Les taux à 3 mois et à 10 ans sont ainsi prévus à - 0,50 % et 0,70 %, respectivement, à la fin de l'année 2020. Sous ces hypothèses, la charge budgétaire de la dette est prévue à 38,6 Md€ en 2020, dont 0,4 Md€ de charges d'intérêt sur la dette reprise de SNCF Réseau, soit un niveau inférieur de 1,9 Md€ à la prévision actualisée pour 2019. Ces nouvelles prévisions s'inscrivent en baisse par rapport à celles d'il y a un an, sous l'effet d'une inflation et de taux d'intérêt plus bas que dans les hypothèses du PLF 2019.

*Source : bulletin mensuel de l'AFT-sept.2019*

\*

## 1.4.2. Un financement régional désormais 100 % durable

### ➤ **La Région à la pointe de la finance verte et responsable**

La **Présidente de la Région s'est engagée à n'avoir recours qu'à des financements verts et responsables** (que ce soit *via* des émissions obligataires publiques ou privées, des emprunts bancaires ou auprès de la CDC et de la BEI).

La Région continuera également d'adopter une **stratégie de financement prudente et de privilégier une diversité de sources de financement**, afin d'offrir les meilleures garanties permettant de mobiliser l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget tout en bénéficiant des conditions de taux les plus attractives.

Le lancement d'émission(s) obligataire(s) verte(s) et responsable(s) sera privilégié au regard du positionnement exemplaire et de l'attractivité de la Région sur ce marché. Exemplarité et réussite qui ont, cette année encore, valu à la Région des reconnaissances à l'échelle internationale : le Trophée d'or des leaders de la finance du secteur public, lors du Sommet des leaders de la finance à Paris en avril, et le Prix mondial 2019 de l'émission verte et responsable du secteur public local, décerné par *Environmental Finance* à Londres en mars dernier.

**La Conférence régionale du 1er juillet 2019 sur  
« La finance durable, pour une action territoriale responsable »**

**Riche de son expérience** en matière d'investissement responsable et afin de **contribuer à la structuration de la finance verte**, au **niveau territorial**, la région Ile-de-France a réuni, le 1<sup>er</sup> juillet 2019, **plus d'une centaine d'acteurs, élus, collectivités territoriales, banquiers, investisseurs, émetteurs, chercheurs et universitaires**, lors d'une conférence inédite sur « La finance durable, pour une action territoriale responsable » organisée au siège de la région à Saint-Ouen. Il s'agissait de la **première conférence de cette nature organisée par un acteur public en France**.

Cette conférence a été l'occasion de valoriser et de partager les expériences de la Région et d'acteurs majeurs autour des enjeux actuels du développement durable à l'échelon territorial et la dynamique vertueuse que peuvent initier les financements verts et responsables.

Autour de **cinq tables rondes** et de **présentations par plus d'une trentaine de personnalités qualifiées, acteurs des territoires et des marchés financiers**, ont été explorés, d'une part, les pistes d'innovation pour le développement d'un écosystème local durable tant d'un point de vue des politiques publiques que de celui de leur financement et, d'autre part, les moyens à mettre en œuvre pour une évaluation robuste, harmonisée et standardisée des impacts ex-post des projets financés.

A cette occasion, la stratégie de la Région en matière de financement et de reporting des projets environnementaux et sociaux a été saluée par la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher et par la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Sophie Cluzel.

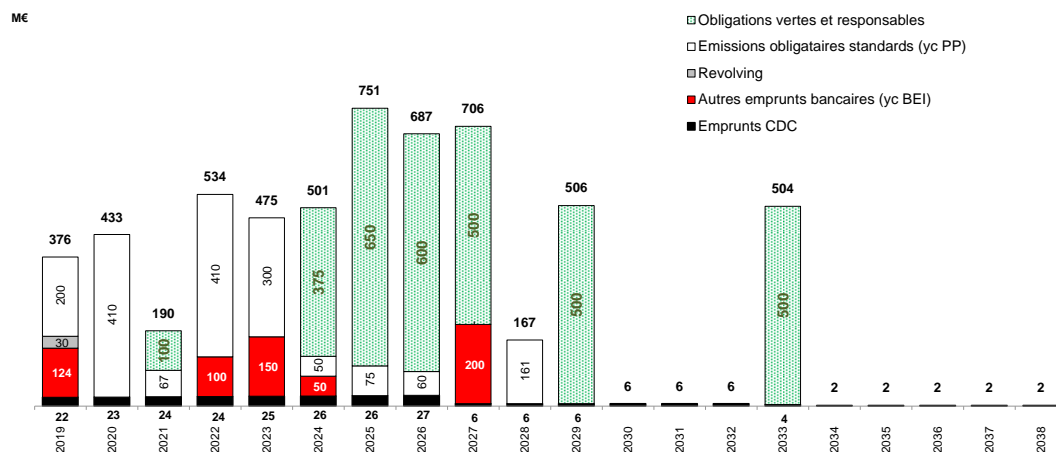
Forte de la conviction d'une finance durable comme levier d'une action publique territoriale responsable, la Présidente, **Valérie Pécresse, s'est engagée, en introduction de cette conférence, à recourir désormais exclusivement à des emprunts verts et responsables**.

Déjà, ces quatre dernières années, ce sont quasiment 100 % des besoins de financement de la Région qui ont été couverts par des emprunts verts et responsables, valorisant ainsi les politiques publiques d'investissement durable de la Région auprès de la communauté financière d'Europe.

A cet égard, conformément à l'engagement pris lors du lancement de l'émission obligataire verte et responsable souscrite en juin 2018, **la Région a publié, en juin 2019, le reporting détaillant les projets ayant bénéficié des fonds mobilisés, dont la qualité et l'ambition ont été soulignées unanimement lors de la conférence**.

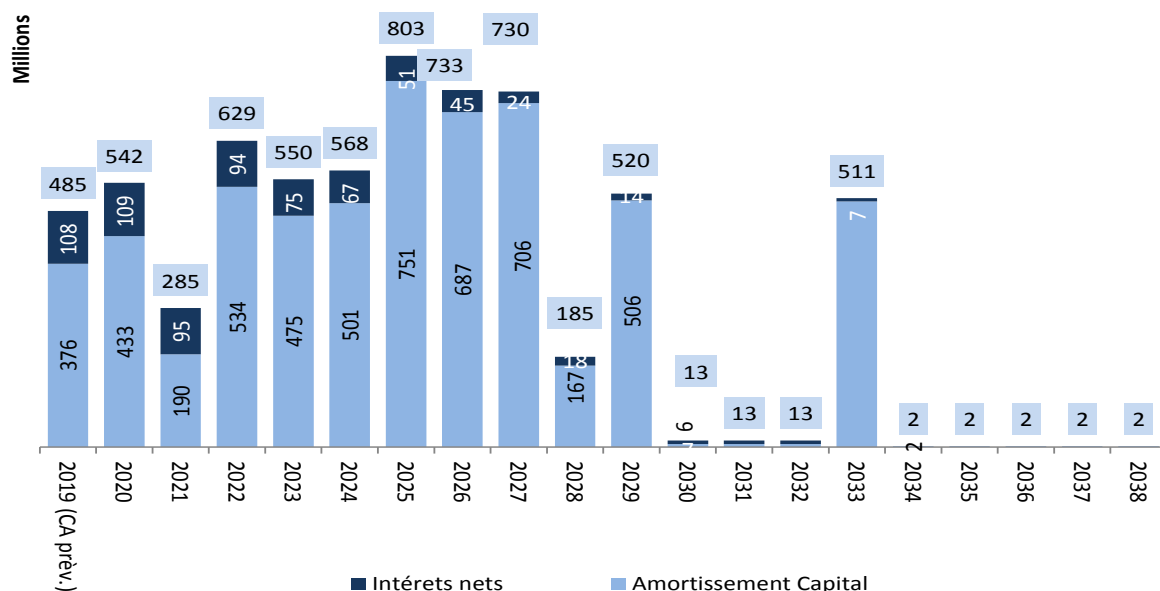
Au total, entre 2012 et 2019, la Région a mobilisé **3,5 Md€ sous format « green and sustainability»**, emprunts verts et responsables (soit 65 % de l'encours de dette).

**Profil d'amortissement de la dette au 15 octobre 2019**



Source : direction des finances – Région Ile-de-France

Le graphique ci-après ajoute, aux échéances de remboursement du capital, les charges d'intérêt nettes annuelles projetées relatives au stock de dette en cours à mi-octobre 2019. Après la décision modificative de novembre 2019, il conviendra de basculer l'amortissement et les intérêts relatifs au remboursement anticipé de 100 M€ de 2022 à 2019.



Source : direction des finances – Région Ile-de-France

### ➤ Un contexte international porteur

Le marché des obligations vertes et **responsables est en plein essor**. L'agence de notation Moody's a indiqué qu'au deuxième trimestre de 2019, les émetteurs ont apporté **67 milliards de dollars d'obligations vertes sur le marché mondial**, propulsant les émissions du premier semestre à un niveau record de 117 milliards. Le marché des obligations vertes devrait atteindre 200 Md€ en 2019, soit une hausse annuelle de plus de 20 %, même si son poids dans le marché obligataire mondial reste encore marginal (moins de 1 %).

**Plusieurs facteurs expliquent cette évolution** sur un marché où la demande croissante pour des produits d'investissement verts et durables dépasse très largement l'offre. Le 27 juin dernier, en amont du G20 d'Osaka, un appel a été passé par 477 des plus grands investisseurs mondiaux (qui représentent 34 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion et la moitié du capital investi dans le monde), demandant à ce que les Etats du G20 respectent les accords de Paris démontrant par là même que l'urgence climatique est également devenue une priorité pour les milieux financiers.

A moyen terme, cette croissance devrait être soutenue par la définition d'un standard international harmonisé autour de la notion de « *Green bonds* ». Plusieurs initiatives ont vu le jour ces dernières années et plusieurs processus de certification ont d'ores et déjà été mis en place par des acteurs de référence :

- les *Green Bonds Principles* (GBP) émis par l'ICMA (International Capital Market Association). Sans force contraignante, ces principes visent à encadrer les émissions et reposent principalement sur le processus de sélection et d'évaluation des projets et sur un reporting annuel sur l'utilisation des fonds ;

- les *Climate Bonds Standards* établis par la Climate Bonds Initiative (CBI) qui base l'octroi de ses certifications sur l'adéquation entre le projet à financer et le respect des accords de Paris.

Ces standards visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques et assurer la transparence. La Région est attentive à ces recommandations et veille à rester au meilleur niveau de mise en œuvre, comme par exemple lorsqu'elle a eu recours à une tierce opinion pour l'attestation de son reporting en 2015. Si ces initiatives ont permis le développement du marché des obligations vertes, une régulation publique augmentera encore l'intérêt et la confiance des investisseurs.

C'est l'objet de l'initiative européenne portée par le Groupe d'Experts Techniques sur la Finance Durable créé en juin 2018 par la Commission Européenne afin d'établir des propositions, qui aboutiront sur un corpus législatif visant à promouvoir et orienter l'investissement privé vers des projets verts et durables. Plusieurs réglementations européennes devraient ainsi entériner :

- une classification des activités économiques selon leur « durabilité environnementale » (définition d'une taxonomie). La première classification a été publiée en juin 2019 ;
- une amélioration du *reporting* des investisseurs sur la façon dont ils intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur process. Un accord du Parlement européen et du Conseil européen a été trouvé en mars 2019 ;
- la création d'un nouveau « *benchmark* » pour aider les investisseurs à comparer l'empreinte carbone de leurs investissements. Un premier rapport a été publié au premier semestre 2019 ;
- un standard européen pour les obligations vertes « *European Union Green Bond standard* ». Un premier rapport a été publié en juin 2019 préconisant une conformité des projets financés avec la nouvelle taxonomie, un reporting sur l'allocation des fonds et l'impact environnemental des projets et la certification obligatoire par un organisme extérieur accrédité. Pour l'essentiel, le cadre proposé se rapproche de celui des *GBP*, avec lequel les émissions de la Région sont d'ores et déjà cohérentes<sup>46</sup>.

En conséquence, la Région Ile-de-France a donc eu raison de prendre une **longueur d'avance en terme de stratégie financière verte et responsable** et pourra ainsi dans un avenir proche plus facilement se conformer aux nouvelles exigences du cadre européen en la matière.

#### ➤ **Le financement vert et responsable, outil de modernisation des pratiques**

Les financements verts et responsables, par les exigences de *reporting* qu'ils impliquent constituent un levier puissant de modernisation des pratiques en matière de gestion publique en :

- permettant de **mieux rendre compte aux Franciliens** (citoyens / contribuables / usagers) de l'utilisation des fonds publics, en développant une culture de transparence, d'évaluation des politiques publiques et de mesure de l'impact des projets ;
- **capitalisant sur la dynamique** créée pour systématiser la production d'indicateurs, développer une démarche de performance systémique et faire monter en gamme le contrôle de gestion ;
- **éclairant le processus de décision** pour faire en sorte que l'argent public aille en priorité vers les projets et les infrastructures ayant l'impact environnemental, social et économique le plus important.

<sup>46</sup> Dans le cadre des GBP, la certification du cadre de pratiques de la finance verte par un organisme externe accrédité n'est pas obligatoire mais la Région Ile-de-France dispose d'une seconde opinion depuis 2014.

➤ **Une stratégie financière durable et responsable tout en étant économe et ambitieuse**

Grâce à la poursuite des efforts sur les dépenses de fonctionnement, entre 2019 et 2021, **le taux d'épargne brute devrait rester supérieur à 20 %**, et le **taux d'épargne nette en moyenne à 20 %**, objectif propice à une trajectoire financière soutenable permettant à la Région de **maintenir une forte capacité d'intervention en faveur de l'investissement, avec une capacité d'autofinancement aux alentours de 80 % en moyenne**. Le besoin de financement sur 2019 - 2021 (calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette) devrait être en moyenne annuelle de l'ordre de 100 M€, soit en très nette baisse par rapport aux dernières orientations budgétaires.

**La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) devrait se maintenir à un niveau relativement faible de 5 ans en moyenne sur 2019-2021. Cette capacité est très largement inférieure aux exigences de l'Etat fixées dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (9 ans).**

Compte-tenu des éléments en cours d'élaboration pour le projet de budget 2020, **l'encours de dette régional sera inférieur à celui de 2015.**

***Une gestion financière récompensée***

Le sommet, organisé par le **groupe Leaders League** (éditeur du magazine Décideurs) a réuni **1 300 participants en avril dernier à Paris** pour récompenser les meilleurs acteurs financiers. La gestion économe et ambitieuse de **la Région Ile-de-France a reçu le trophée d'or dans la catégorie direction financière du secteur public**. Le jury a particulièrement mis en valeur :

- la volonté de la Région de faire de l'Ile-de-France une **collectivité leader européenne pour les émissions obligataires vertes et responsables** ;
- **la forte baisse des dépenses régionales**. Au total, ce sont plus de **1,5 Md€ d'économies cumulées** qui ont été réalisées depuis 2015 sur les dépenses de fonctionnement, permettant ainsi de financer les nouveaux investissements ;
- **la politique « achats » ambitieuse et volontariste**, dont la dernière concrétisation est la nouvelle centrale d'achats territoriale, permettant de mutualiser des moyens et des expertises d'achats au service de ses parties prenantes (lycées, organismes associés, autres collectivités ...).

\*

#### 1.4.3. Une crédibilité maximale auprès des agences de notation

En 2019, les agences de notation **Fitch Ratings** et **Moody's** ont attribué respectivement les notes **AA**, perspective stable, et **Aa2**, perspective positive, à la Région Ile-de-France, soit le meilleur score possible en France (plafonnement au niveau de la note de l'Etat français).

L'agence Fitch a en outre mis en place début 2019 une nouvelle méthodologie internationale de notation des collectivités territoriales, attribuant à celles-ci une **note intrinsèque**, qui n'est désormais plus plafonnée par celle de l'Etat (*stand alone credit profile*). **La Région Île-de-France est ainsi aujourd'hui la seule Région française parmi celles suivies par l'agence qui bénéficie d'une note intrinsèque 'AA+', supérieure à celle de l'Etat ('AA')**<sup>47</sup>. A travers cette note, l'agence Fitch confirme son appréciation de « **performances budgétaires solides** », d'un « **contrôle strict sur ses dépenses** », d'une « **capacité de désendettement satisfaisante** » et « **d'une gouvernance de qualité, caractérisée par la rigueur de sa prévision et de son exécution budgétaire et de sa gestion de la dette** », d'une gestion de dette « **prudente et robuste** »<sup>48</sup>.

<sup>47</sup> Communiqué de Fitch Ratings du 23 avril 2019.

<sup>48</sup> Communiqués de presse des vendredi 26 octobre 2018 et vendredi 11 octobre 2019.

Pour sa part, l'agence **Moody's**<sup>49</sup>, en septembre 2019<sup>50</sup>, a relevé que « *le profil de crédit de la Région Ile-de-France (Aa2) prend acte de sa bonne performance opérationnelle confortée par le dynamisme économique régional et des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement qui ont permis de dégager d'importantes économies ces dernières années. Il reflète également un **cadre robuste de gouvernance attesté par la stratégie budgétaire prudente de la région**. Les **pratiques sophistiquées de gestion financière** de la région dont témoigne une **stratégie à long terme** d'émission d'obligations vertes et responsables, constituent un facteur supplémentaire confortant la notation. »*

\* \*  
\*

---

<sup>49</sup> Cf. aussi Opinion de crédits, Moody's, Région Ile-de-France, novembre 2018 : la note de la Région reflète « *de bonnes performances opérationnelles, un cadre solide de gouvernance et des pratiques saines et rigoureuses de gestion financière, mais aussi un accès indiscuté aux marchés financiers* ». En outre, « *la Région Ile-de-France se montre prudente dans sa stratégie budgétaire en affichant des objectifs crédibles et des prévisions prudentes* ».

<sup>50</sup> Communiqué de presse du 12 septembre 2019.



## 2. Les orientations budgétaires pour 2020

### 2.1. Accélérer la transformation écologique de l'Île-de-France

#### 2.1.1. Amplifier nos réponses face à l'urgence écologique

**Chef de file** en matière de **qualité de l'air, de climat, d'énergie et de protection de la biodiversité**, la Région accélère encore la concrétisation des engagements pris dans le cadre de cette mandature pour une **Île-de-France plus respirable, plus verte, plus propre, mobilisée pour la santé** des Franciliens, dans une démarche transversale, mais aussi concertée et partagée avec tous, acteurs économiques et territoires mais surtout avec tous les habitants.

En écho à l'urgence qui nous saisit tous, **l'année 2020 ouvrira une phase d'accélération et d'amplification dans la mise en œuvre résolue de la feuille de route environnementale de l'Exécutif**, avec des moyens significativement augmentés.

La mise en œuvre de la **Stratégie régionale énergie-climat adoptée en juillet 2018** se poursuit avec détermination tout en accélérant le **développement de la mobilité hydrogène, du solaire photovoltaïque** et de la **méthanisation** au travers de nouveaux cadres d'intervention ambitieux. La charte « **Île-de-France territoire Hydrogène** » a vocation à rassembler les différentes initiatives afin de construire un écosystème pour l'émergence d'une véritable filière hydrogène en Île-de-France et trouver des synergies entre les projets. Le **Plan solaire** doit permettre de couvrir les besoins en électricité de presque un million de Franciliens et la nouvelle Stratégie régionale en faveur de la méthanisation fixe un objectif de 5 TWh/an de production de biométhane, à l'horizon 2030, **soit une multiplication par 6 de la situation régionale actuelle**.

**Priorité budgétaire encore confirmée en 2020, la transition énergétique s'affirme comme un enjeu majeur** pour la Région avec la volonté de poursuivre le **déploiement massif de toutes les énergies renouvelables** dans les territoires, en misant à la fois sur l'innovation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés mais aussi des citoyens, autour de projets énergétiques participatifs. Porteuse d'une vision stratégique, **la Région adoptera également en 2020 le Schéma régional biomasse**, élaboré conjointement avec l'Etat.

Enfin, la Région s'appuiera également sur la **1ère COP francilienne énergie-climat** afin d'asseoir une gouvernance renouvelée de la transition énergétique francilienne et d'atteindre avec tous, les objectifs ambitieux d'une Île-de-France décarbonnée, plus autonome et plus sobre en énergie, et innovante dans sa lutte contre le changement climatique, comme elle en a fixé l'ambition dans Stratégie régionale énergie-climat.

#### **10 Md€ pour faire face à l'urgence écologique**

Chaque année depuis 2016, la Région intensifie son action en faveur de l'environnement, avec l'adoption de stratégies environnementales ambitieuses : Plan Changeons d'Air, Plan Vélo, Stratégie Energie-Climat, Plan Vert, Plan anti-bouchons... Les différents rapports relatifs à l'environnement, l'énergie et la biodiversité présentés à l'assemblée régionale en parallèle de ces orientations budgétaires pour 2020 s'inscrivent dans cette continuité.

**Ces efforts ont permis d'imposer l'écologie partout**, dans des secteurs qui ne sont pas au premier abord dans le champs de l'environnement, **et de poursuivre deux objectifs d'égale urgence : supprimer ou réduire les sources de dommages écologiques, et préparer l'avenir en trouvant des solutions durables et adaptées**, qui s'appuient sur des travaux scientifiques.

Face à l'urgence écologique, l'Exécutif a souhaité aller plus loin, avec le double **engagement de consacrer 10 Md€ à ces dépenses pour la période 2020-2024 et au moins 50 % du budget régional chaque année**.



**En 2020, 1 euro sur 2 du budget aura ainsi un impact positif sur l'environnement.** En comparaison, selon un rapport récent les dépenses de l'Etat dites « favorables à l'environnement » s'élevaient en 2019 à environ 10 % de ses dépenses totales.

Avec **145 M€**, le budget consacré aux politiques environnement et énergie, qui sera soumis au vote des élus en décembre, est en **hausse de + 25 % par rapport au budget 2019** et de **+ 43 % comparé à 2015**. Cette hausse permettra notamment de renforcer la politique de financement des **énergies renouvelables (+ 20 M€ en faveur des projets solaire, biométhane et hydrogène)**, de **protection des espaces naturels** et de la **biodiversité, d'amélioration de la qualité de l'air (+ 9 M€)**, de lutte contre les dépôts sauvages et de réduction et valorisation des déchets.

A cela s'ajoute, **près de 1,6 Md€ pour des transports publics plus propres**, environ **150 M€** pour des **lycées écologiques et durables**, **80 M€ pour construire et rénover des logements et des quartiers plus écologiques** ou encore de multiples actions pour contribuer à faire émerger de nouvelles solutions : création d'un Domaine d'intérêt majeur sur les pesticides et les glyphosates, mise en service avec Airparif, dont la Région est le 1<sup>er</sup> cofinanceur, de la première surveillance permanente des particules ultrafines en Île-de-France par exemple.

Avec sa nouvelle **Stratégie régionale pour la biodiversité**, présentée au conseil régional de novembre, la Région engage une véritable **reconquête du patrimoine naturel francilien à l'horizon 2030**. Elle fixe en particulier un objectif ambitieux de « **zéro artificialisation nette** », impliquant la limitation de projets destructeurs de biodiversité et la renaturation d'espaces tout en conciliant les enjeux économiques et sociaux liés à la création de logements et d'infrastructures, inhérente au dynamisme de l'Île-de-France. La Région accentuera dès 2020, l'accompagnement des communes vers le « **zéro phyto total** » dans l'espace public et **renforcera son action contre les perturbateurs endocriniens**. L'année 2020 verra également **l'ouverture au public du Bois Saint-Martin**, dans le cadre du **Plan vert**, permettant ainsi d'offrir **270 ha supplémentaires aux Franciliens**. Enfin, l'Île-de-France accueillera en 2020, comme en 2019, les **Assises nationales de la biodiversité**.

De plus, la Région pourra capitaliser sur les échanges et propositions qui auront émergé de la **1<sup>ère</sup> édition du sommet international de la construction biosourcée tenu en Île-de-France**, en vue de démultiplier les leviers et impacts positifs liés aux stratégies régionales Forêt-Bois et pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés.

Par ailleurs, **en réponse aux défis de santé et de qualité de vie** que dresse devant nous la pollution atmosphérique, des moyens significativement accrus seront mobilisés en faveur de la **qualité de l'air**, pour **accompagner le succès du dispositif « véhicules propres »** à destination des petites entreprises notamment artisanales. Enfin, les **aides accordées aux particuliers au titre du fonds air-bois**, seront déployées sur l'ensemble du territoire francilien dans le cadre du nouvel accord de partenariat avec l'ADEME.

En 2020, la Région portera haute son ambition pour une nouvelle approche d'une économie régionale réellement durable avec une **Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire** qui permettra à la fois de consolider les initiatives déjà menées par la Région et de mobiliser l'ensemble des politiques régionales dans la transition vers une région plus circulaire. Cette Stratégie Régionale pour l'Economie Circulaire viendra compléter le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France (PRPGD)**, présenté au conseil régional de novembre, à la suite de trois ans de travaux d'élaboration et de concertation, et de l'avis favorable rendu par la commission d'enquête publique. En 2020, la mise en œuvre du PRPGD permettra d'intensifier la dynamique régionale de lutte contre les dépôts sauvages « Île-de-France propre », de mettre le cap sur le « **zéro déchet** » valorisable enfoui en 2031, et de mobiliser l'ensemble du territoire régional pour mieux produire, mieux consommer et lutter contre les gaspillages de toute nature.

Enfin, un **portail internet environnemental** sera créé et nourri de manière participative afin de mettre l'écologie à la portée de tous, en mettant à disposition de multiples données utiles aux Franciliens, entreprises, associations et chercheurs et en valorisant l'offre régionale de nouveaux services environnementaux.

### ***L'environnement au coeur du premier budget participatif régional***

Favorable à une écologie positive et concertée, la Région met la question environnementale à la portée de tous les Franciliens, pour qu'ils en deviennent des acteurs engagés. Elle soutient par exemple des projets citoyens autour des énergies renouvelables. 20 projets ont déjà été réalisés, portés en majorité par des collectifs citoyens avec l'appui de leur municipalité.

Le lancement d'un **budget participatif centré sur l'environnement** s'inscrit dans cette même dynamique. Dès 2020, les 12 millions de Franciliens seront invités à choisir des projets portés par des habitants ou des associations, en vue d'améliorer la qualité de vie en Ile-de-France. **La Région dégagera un budget de 500 M€ pour financer des projets à l'échelle du territoire d'ici 2024.**

Pour cette **première édition**, les projets devront porter sur une thématique unique, l'environnement, et se répartir entre 5 axes différents: biodiversité/Plan Vert, vélo/mobilité propre, propreté et économie circulaire, énergies renouvelables et rénovation des bâtiments et santé environnementale.

**L'ouverture de la plateforme se fera début 2020.**

\*

#### 2.1.2. Confirmer la priorité totale donnée à l'amélioration des transports du quotidien

L'Exécutif a confirmé depuis le début de la mandature son engagement pour concrétiser la **révolution des transports sur l'ensemble des modes de transport. Entre 2016 et 2019, le budget d'investissements consacrés aux transports du quotidien a cru de + 42 %**. Cet effort a été porté dans le **budget proposé au vote** mais **également en exécution**. Il est aussi mis en œuvre à un **rythme particulièrement soutenu** afin de lancer, en synergie avec Île-de-France Mobilités les chantiers indispensables à l'amélioration des transports du quotidien.

En 2019, la Région a confirmé son engagement financier croissant en faveur de **l'adaptation des infrastructures** pour accueillir les matériels **roulants neufs et rénovés des RER et Transiliens**, dont les **commandes sont pilotées par Île-de-France Mobilités**, et pour **améliorer la régularité de ces trains** qui constituent l'armature des transports franciliens.

Elle a aussi beaucoup investi pour la **mise en accessibilité des gares ferroviaires** en respectant scrupuleusement les engagements pris pour la **deuxième phase du schéma directeur d'accessibilité** afin de répondre aux obligations légales et réglementaires et préparer au mieux les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La Région reste le **principal financeur des grandes opérations de développement du réseau ferroviaire** comme le **prolongement de la ligne E du RER** ou de la **ligne 11 du métro**.

L'année 2019 est également marquée par la **montée en puissance du plan vélo régional** à la fois pour répondre aux besoins classiques du vélo du quotidien mais également pour apporter des réponses spécifiques sur les territoires à forts enjeux régionaux comme les grandes zones d'emplois ou les sites universitaires.

La Région a enfin poursuivi le financement des travaux dans le cadre du **plan « anti bouchons »** et **pour changer la route** notamment sur le **contournement Est de Roissy**, les opérations menées par les départements sans oublier les **aménagements de sécurité routière**.

**Le budget proposé pour 2020** permettra de **répondre aux besoins des territoires en matière de transports du quotidien, alors que l'Etat affiche encore de lourdes incertitudes budgétaires.**

Les enjeux sont importants car de **nombreux chantiers sont entrés en phase opérationnelle** après l'achèvement des études et des procédures administratives. Il convient désormais que l'ensemble des financeurs puissent répondre présents - ce sera le cas de la Région - et que les opérateurs et maîtres d'ouvrage se mobilisent.

L'enjeu sera particulièrement important pour les **RER et les Transiliens** qui nécessitent une mobilisation financière massive pour respecter le calendrier de livraison des nouveaux matériels roulants qui nécessitent une adaptation urgente des infrastructures.

Cet enjeu sera également très fort sur **l'adaptation des gares d'Île-de-France aux personnes souffrant de handicap** afin de poursuivre sans délai la mise en œuvre du schéma d'accessibilité adopté par notre assemblée en 2017.

**L'année 2020** se traduira également par la montée en puissance des besoins de financement d'opérations structurantes comme les **tramways T1 entre Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay, le tramway T10 entre Antony et Clamart ou encore le câble Téléval entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges.**

Le **budget proposé pour 2020** verra également la poursuite de la mise en œuvre du plan « **anti bouchons** » et **pour changer la route** adopté en mars 2017. Sa révision est inscrite à l'ordre du jour de la séance plénière de novembre 2019 concomitamment aux discussions sur les orientations budgétaires. Il s'agit tout à la fois de lutter contre la congestion et donc contre la pollution en soutenant les études et les travaux des points noirs Franciliens et de porter une vision régionale sur le développement de l'« **électromobilité** » qui peine à prendre son essor en Île-de-France en particulier suite à l'arrêt d'Autolib.

La Région poursuivra également son ambitieuse politique **d'innovation routière**, en partenariat avec l'Etat et plusieurs acteurs locaux. Il s'agit pour notre territoire d'être à la **pointe des expérimentations pour soutenir notre industrie** et trouver de **nouvelles solutions de mobilités respectueuses de l'environnement**. C'est pour soutenir une mobilité routière autonome, propre et partagée qu'a été annoncé le 11 octobre un **partenariat avec Renault pour développer une liaison en véhicules autonomes sur l'itinéraire Roissy – La Défense à horizon 2024.**

Cette même vision des nouveaux usagers de la route, conduira à poursuivre le développement des sites propres notamment sur les **projets de TZen** et celles de **voies réservées sur les autoroutes franciliennes**, avec l'objectif d'y accueillir à court terme les **covoitureurs**.

Dans la continuité du **Plan vélo régional adopté en 2017** et des résultats très encourageant de l'appel à projets dont les lauréats ont été désignés en 2018, la Région devra se mobiliser pour répondre aux besoins de financement du vélo du quotidien en accompagnant les gestionnaires de voiries dans le développement des pistes cyclables et des zones 30, du stationnement sécurisé et du développement des services.

Enfin, dans le cadre de la **stratégie pour le fret et la logistique adoptée en 2018**, il faudra poursuivre avec exigence les investissements nécessaires à l'amélioration de la performance de la voie navigable qui concentre le plus fort potentiel de développement. **L'emblématique projet Fludis de liaison par bateau électrique entre le port de Gennevilliers et les ports parisiens**, soutenu à hauteur de 0,25 M€ par notre collectivité illustre parfaitement l'intérêt et le potentiel de ce mode de transport.

La Région devra cependant **faire entendre sa voix** alors que le Premier ministre a souhaité **lancer la fusion des ports du Havre, de Rouen et de Paris**, projet qui ne doit pas se réduire à une approche comptable transférant la plus-value foncière francilienne vers les ports maritimes de l'axe Seine. Il s'agit au contraire de conforter les complémentarités de ces ports au service d'un projet porteur de développement du trafic et de performance en lien avec la gestion de la voie navigable afin d'offrir aux chargeurs une offre pertinente compétitive face aux grands ports du range Nord.

En fonctionnement, le budget demeure très dépendant de la **contribution réglementaire et obligatoire versée à Île-de-France Mobilités** ainsi que des dispositifs contractualisés avec Île-de-France Mobilités en matière de tarification : cartes Imagine'R et tarification sociale.

Le budget propose également la poursuite du financement des **transports spécialisés pour les personnes handicapées (PAM)** qui sont mis en œuvre par les départements et la ville de Paris dans le cadre de contrats de délégation de service public dont plusieurs ont été attribués dans les deux dernières années.

\*

### 2.1.3. Aménager durablement l'Île-de-France

**Chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire**, la Région entend renouveler son soutien aux territoires, au service d'un meilleur cadre de vie des Franciliens et dans le souci de plus d'équité et de cohésion territoriales.

La dynamique des **100 quartiers innovants et écologiques** restera soutenue comme une réponse performante à l'exigence environnementale dans la conception de nouveaux lieux de vie modernes.

Avec des **moyens à nouveau renforcés** pour les **contrats d'aménagement régionaux** et les **contrats ruraux**, comme chaque année depuis le début de la mandature, la Région poursuivra sa **dynamique de soutien au développement d'équipements publics** partout sur le territoire francilien, que ce soit en **zone dense** ou en **zone rurale**.

De plus, la Région continuera à faire vivre le **Pacte rural** avec l'ambition d'offrir aux **territoires ruraux la qualité de vie et les services dont ils ont besoin**, comme tous les franciliens. Plus particulièrement, la Région poursuivra ses **aides au maintien et à la création de commerces de proximité dans les centre-bourgs ruraux** ainsi qu'au **déploiement des espaces de travail collaboratifs** dans les territoires de grande couronne.

**3<sup>ème</sup> et dernière année des contrats de Parcs votés en 2018**, 2020 sera également l'occasion de préparer le **renouvellement de ces contrats** qui traduisent la volonté de pérennisation du lien profond entre la Région et ces territoires remarquables, viviers d'expérimentation et acteurs majeurs de la ruralité et de la préservation de l'environnement. Les Parcs naturels régionaux continueront à être mobilisés au service des priorités régionales, pour la transition énergétique et plus particulièrement pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de la biodiversité. La Région continuera à accompagner également la révision de la charte du Vexin français et restera mobilisée pour faire aboutir le processus de création du PNR Brie et deux Morin.

Par ailleurs, avec l'objectif d'accompagner la **limitation de la consommation d'espaces et d'encourager une nouvelle façon de faire la ville**, qui concilie plutôt qu'elle n'oppose le développement urbain et la reconquête de la nature, la Région poursuivra son soutien aux pratiques innovantes et à l'expérimentation de demain à travers son appel à manifestation d'intérêt

en faveur de l'Urbanisme transitoire et en mettant en œuvre le **Plan de reconquête des friches** présenté au conseil régional de novembre. Dans le contexte de forte pression foncière que connaît l'Île-de-France, au travers de ce nouvel outil au service des collectivités et des aménageurs franciliens, il s'agira d'œuvrer à la reconversion des espaces délaissés, abandonnés, en contribuant en particulier à l'objectif de « zéro artificialisation nette », en lien avec la **Stratégie régionale biodiversité** par la production d'une ville plus accueillante qui donne une place centrale à la nature.

Enfin, après le **succès de la 1<sup>ère</sup> Biennale d'architecture et du paysage d'Île-de-France qui a rassemblé près de 200 000 visiteurs du 3 mai au 13 juillet dernier**, l'année 2020 permettra de **préparer la prochaine édition de cet événement programmé en 2021**. Cette nouvelle biennale sera l'occasion de mettre en valeur l'action régionale en matière de construction et d'aménagement durables, et notamment le soutien aux expérimentations permettant de répondre aux enjeux écologiques et climatiques qui s'imposent plus que jamais. Cet événement s'inscrira également en cohérence avec le PIA Territoires d'innovation dont la Région a été lauréate sur la thématique de la construction et de l'habitat (« Construire au futur, habiter le futur »).

\*

## **2.2. Investir pour l'emploi, former les Franciliens, se mobiliser pour nos entreprises**

### **2.2.1. Un effort jamais atteint auparavant pour les lycées**

La gestion des lycées et le pilotage des politiques éducatives constituent une **compétence cardinale de la Région**. L'enjeu est d'offrir à chaque lycée francilien un environnement, un cadre et des méthodes de travail stimulants et porteurs de perspectives pour leur avenir. **Le budget 2020 traduit cette ambition** en faveur de **462 lycées publics** et de **222 lycées privés**.

La Région maintient son engagement dans la **poursuite du Programme pluriannuel d'investissement (PPI)**, élaboré en concertation avec les académies et les collectivités locales franciliennes, et voté le 9 mars 2017. La pression démographique dans la première et deuxième couronne parisienne demeure particulièrement soutenue. L'enjeu, comme les années passées, est d'offrir des places nouvelles et de rénover un patrimoine vétuste. Cette mission de construction et de rénovation doit être un levier pour l'innovation et la modernisation des bâtiments afin de prendre en compte les facteurs environnementaux, également un levier pour le renouvellement des pratiques pédagogiques induites par les réformes du baccalauréat et de la voie professionnelle ou encore de l'orientation qui nécessitent elles-aussi de repenser les espaces de travail.

En 2020, **75 opérations du PPI seront démarrées ou poursuivies, en phase études ou en phase travaux**.

Parmi les opérations déjà engagées en études, **15 nouvelles opérations entreront en phase travaux**, portant à **43 les opérations du PPI** en chantier.

Parmi ces opérations, **6 seront lancées pour la rénovation énergétique par le biais du premier marché subséquent de l'accord-cadre de partenariat énergétique**. Cet accord-cadre permet de massifier et accélérer les opérations de rénovation énergétique des lycées.

Enfin, en étude, **9 nouvelles opérations seront individualisées**, permettant de poursuivre les rénovations des lycées et d'engager encore **1 200 places nouvelles**.

L'année 2020 sera également l'année de **poursuite du Plan Pluriannuel de Maintenance** (PPM), qui s'appuie sur un diagnostic de la vétusté des lycées pour proposer une programmation pluriannuelle d'études et de travaux privilégiant les interventions relevant de la sécurité, de la sûreté, de l'hygiène et du clos-couvert. Depuis 2018, la Région développe une politique privilégiant la maintenance préventive, à travers les accords-cadres centralisés et la baisse des dotations directes aux lycées, dans un but de sécurisation juridique des acteurs. **A cela s'ajoute le « Plan d'urgence pour la rénovation des sanitaires » ayant fait l'objet d'autorisations d'engagement en novembre 2019** et qui se traduit par des rénovations ciblées sur plus d'une centaine de lycées franciliens. Ce plan pour la rénovation des sanitaires prend appui sur un référentiel qui comprend la mise en accessibilité, conformément à l'attention première que la Région porte pour accueillir dans tous ses lycées les élèves en situation de handicap et l'ensemble de la communauté éducative.

Depuis la rentrée scolaire 2016, la maintenance informatique est assurée par la Région. C'était une obligation réglementaire, mais c'est une réalité que depuis 2016. **L'objectif régional est un raccordement au Très Haut Débit de tous les lycées d'ici fin 2020**, avec une généralisation du wifi. Le développement des usages est soutenu par l'amélioration constante de l'ENT « monlycée.net » et l'acquisition de ressources pédagogiques en ligne par la Région, mise à disposition gratuitement de tous les lycées.

#### ***Virage numérique dans les lycées franciliens***

Suite à la réforme des programmes scolaires, la Région a proposé aux 670 lycées publics et privés franciliens de choisir entre des manuels papier et leur version numérique pour la rentrée 2019. La moitié d'entre eux a opté pour le numérique.

Pour consulter ces manuels numériques, **la Région a équipé gratuitement les lycéens et leurs enseignants avec 160 000 tablettes et 38 500 ordinateurs**. Elle a également fait l'acquisition d'un agrégateur de contenus et de ressources pédagogiques « mes granules », mis à disposition gratuitement sur les équipements et sur l'espace numérique de travail *monlycée.net*. Ce virage numérique représente un investissement de 150 M€ sur 3 ans, soit 340 € en moyenne par élève.

Dans le cadre du budget 2020, il sera par ailleurs proposé de **poursuivre cette transition**.

Cette démarche s'inscrit dans l'action régionale en faveur de l'environnement puisque **près d'1,5 million de manuels n'ont pas été imprimés et remplacés par leur version numérique**, ce qui représente des centaines de millions de pages de papier économisées.

Le budget 2020 maintient par ailleurs l'ambition des années précédentes.

La politique de **sécurisation des établissements publics comme privés**, à leur demande, se poursuit avec les **brigades mobiles d'urgence**, sous l'autorité du Pôle lycées.

Enfin, la Région poursuit son effort de bien-être au travail dans les lycées, en poursuivant son investissement dans l'équipement en matière de chariots à imprégnation.

En fonctionnement, le budget de l'enseignement secondaire permettra de mettre en œuvre le projet éducatif régional. La Région finance les **dépenses courantes des lycées publics** à travers la dotation globale de fonctionnement (DGFL) mais aussi celles des lycées privés à travers le **forfait d'externat**. Afin de répondre au mieux au fonctionnement quotidien des EPLE, **l'évolution de la DGFL est faite en concertation avec les organisations syndicales**. Elle intègre définitivement la politique de maîtrise de l'énergie et offre une meilleure réponse aux difficultés ponctuelles des établissements. **En outre, la Région dotera, à partir de septembre 2020, les 12 lycées municipaux parisiens qu'elle intègre en gestion.**

S'agissant du soutien aux familles et de leur liberté de choix à inscrire leur enfant dans un établissement d'enseignement, quel qu'il soit, **la Région continuera par ailleurs à verser des aides sociales aux lycéens du public comme du privé**. L'amélioration des demi-pensions se poursuit par la généralisation du soutien à l'introduction des circuits courts et du bio, et la modernisation continue des équipements pour plus de sécurité et moins de gaspillage.

**La Région a fait le choix de donner aux communautés éducatives les moyens d'une plus large autonomie**. En septembre 2019, le conseil régional a voté la **création du budget d'autonomie éducative** - BAE - qui va prendre son plein effet en 2020 en lieu et place d'anciens dispositifs trop complexes. Ce dispositif doit servir de levier pour, au côté des politiques éducatives conduites au niveau régional, permettre l'innovation et l'initiative notamment sur l'environnement et le développement durable, la persévérance scolaire, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations.

Ces marges accrues d'autonomie couplées avec le développement du numérique offrent des possibilités nouvelles pour innover avec les lycéens.

Enfin, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, stipule que la région organise des **actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. La Région **déployera progressivement sa stratégie sur l'année 2020**. **L'objectif est de renforcer les dispositifs et investissements déjà réalisés** (dont le portail d'information pour l'orientation ORIANE) avec les moyens qui lui seront transférés.

\*

### 2.2.2. Répondre aux besoins des apprentis dans un cadre national nouveau

L'année 2019 a vu une **croissance des effectifs d'apprentis en Ile-de-France toujours dynamique avec une augmentation de près 5 %**, tous niveaux de formation confondus, consolidant en cela l'année 2018 qui avait vu les effectifs croître de 6 % et inverser la tendance à la baisse des premiers niveaux de qualification.

L'année 2018 a vu l'adoption de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit une refonte en profondeur du système de régulation et de financement de l'apprentissage pour en confier la responsabilité aux branches professionnelles.

Dans ce nouveau cadre d'intervention, la Région Ile-de-France renouvellera ses modalités d'intervention en faveur de l'apprentissage en soutenant les CFA intervenant sur des secteurs ou des territoires stratégiques.

Dans ce même contexte, des propositions seront faites pour **établir les modalités d'aides à l'investissement des CFA** consacré en priorité aux projets présentant un intérêt stratégique en matière d'aménagement du territoire, de ciblage vers les publics et de développement économique francilien.

Les dotations financières versées à la Région Ile-de-France et à toutes les autres régions pour mettre en œuvre ces dispositifs n'ont été connues que très tardivement et les modalités précises d'intervention seront précisées en début d'année 2020. Le versement de la prime aux employeurs d'apprentis et des aides aux recrutements par la Région ne concerne plus que les contrats d'apprentissage signés avant le 1er janvier 2019 depuis l'année dernière. En effet à partir de cette date, l'Etat a mis en place l'aide unique aux employeurs d'apprentis prévue par la loi adoptée le 5 septembre 2018. Le budget 2020 couvrira donc uniquement les besoins générés par les contrats d'apprentissage signés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



### 2.2.3. Favoriser la réussite dans les formations sanitaires et sociales

La mise en œuvre du **schéma régional des formations sanitaires et sociales** se poursuit en 2020. La convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 signée avec les centres de formation financés donne à la Région un instrument et des indicateurs pour répondre aux grands enjeux du schéma régional :

- **développer la qualité** en favorisant la réussite et l'insertion des étudiants et en inscrivant les établissements dans les priorités régionales,
- **introduire l'innovation** par le développement d'équipements et de nouvelles pratiques pédagogiques,
- **optimiser la gestion** des ressources par la mise en place d'outils de gestion et de pilotage, et l'amélioration du suivi des établissements,

**La question de l'attractivité des métiers et des formations est centrale pour répondre aux besoins en emploi des territoires.**

En 2019, au-delà des financements régionaux et du partenariat avec Pôle emploi qui se poursuit, des crédits supplémentaires ont été mobilisés dans le cadre du **Plan Régional d'Investissement dans les Compétences** (PRIC) pour faciliter l'entrée en formation aide-soignant et auxiliaire de puériculture de personnes éloignées de l'emploi. Sur ces métiers qui connaissent une forte pénurie, l'enjeu est en effet d'attirer des candidats vers les formations et de les accompagner, mais aussi de les maintenir en emploi.

Afin de faire des propositions concrètes pour rendre ces formations et ces métiers plus attractifs, la Région a lancé **un groupe de travail ad hoc bien articulé avec le plan d'actions construit par l'Agence régionale de Santé (ARS) avec les fédérations hospitalières, l'AP-HP et les employeurs du secteur médico-social**. La Région étant compétente sur la formation et l'ARS sur les questions d'emploi, cette complémentarité des approches a pour objectif de trouver avec tous les partenaires des pistes d'action pour donner envie aux personnes de s'engager dans ces métiers et ainsi de résorber la pénurie de professionnels. Le chantier est également suivi au niveau national.

Alors que certaines formations supérieures comme assistant de service social et même infirmier étaient touchées par cette baisse d'attractivité, **leur intégration dans Parcoursup allant de pair avec la suppression du concours a donné un nouvel élan à ces formations pour les bacheliers mais aussi pour les personnes en reconversion**. La formation infirmier est devenue la 1<sup>ère</sup> formation choisie dans Parcoursup et, fait notable, à cette rentrée, que ce soit dans le sanitaire ou dans le social, les centres de formation sont remplis. Il est clair aussi que, pour la Région, cet accroissement du nombre d'étudiants aura un impact sur le nombre de boursiers et sur les besoins de financement des centres de formation, alors même que l'accroissement des dépenses de fonctionnement est fortement limité du fait de la norme appliquée par l'Etat.

**La révision de la carte des formations se heurte toujours au problème de l'immobilier**

La **révision de la carte** des formations en travail social suite à des appels à projets est **quasiment achevée** pour toutes les formations, dans le souci du respect de l'équilibre territorial tout en s'assurant de la soutenabilité financière et de la qualité des organismes dispensant les formations.

Pour le secteur sanitaire, les enjeux de la carte des formations se confondent souvent avec des situations immobilières compliquées du fait de l'absence de compétence régionale sur l'investissement et de choix hospitaliers qui ne tiennent pas toujours compte des instituts de formation malgré les besoins en professionnels dans les services hospitaliers ou médico-sociaux.



Malgré la zone de flou juridique relative aux investissements dans les écoles et instituts de formation sanitaire, non éclaircie quinze ans après la décentralisation, **la Région continue, sur la base du diagnostic des bâtiments du sanitaire qu'elle a diligenté en 2017, à intervenir sur les situations urgentes mettant en danger la situation des personnes.** Mais l'état du parc immobilier francilien ne cesse au global de se dégrader et les difficultés de croître dans le quotidien des étudiants et des personnels. **La Région a de nouveau interpellé l'Etat afin qu'il prenne ses responsabilités dans ce domaine.**

**La Région soutient les étudiants et veille à leur donner accès aux nouvelles technologies pour enrichir leur formation**

**Dans ce contexte difficile pour les étudiants au quotidien, la Région poursuit son engagement à leurs côtés, notamment auprès des boursiers dont le nombre augmente (plus de 9 000 bénéficiaires).** Les bourses de tous les étudiants à tous les niveaux de formation ont été revalorisées à la rentrée de septembre 2019 et la Région en a demandé la compensation au ministère en charge de la santé. Le fonds régional d'aide sociale est pérennisé pour soutenir la formation des étudiants les plus en difficulté. L'action régionale touche tous les étudiants afin de leur faciliter la vie et améliorer leurs conditions d'étude tout en assurant qu'ils soient considérés et qu'ils aient les mêmes droits que tous les autres étudiants.

**En 2019, et pour la première fois, la Région a financé des projets interdisciplinaires (infirmiers – médecins)** de simulation en santé rendus possibles grâce à la collaboration plus étroite entre instituts de formation et universités. Ces projets novateurs témoignent des avancées technologiques qu'il est important d'intégrer dans la formation afin de former les professionnels de demain et de la volonté de la Région de favoriser ces interactions entre formations tout en mutualisant les équipements.

**L'accès à des équipements modernes et à des technologies de pointe constituent des leviers pour améliorer l'attractivité des formations. La Région poursuit son financement des équipements pour les établissements de formation.**

\*

#### 2.2.4. Etre une référence pour l'enseignement supérieur et la 1<sup>ère</sup> région européenne scientifique et technologique

La Région Ile-de-France, comparable **aux plus grands clusters mondiaux** en termes de puissance scientifique et économique (Boston, Londres, etc.), connaît des **mutations majeures** qui transforment en profondeur le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : compétition scientifique à l'échelle mondiale, disruptions issues de nouvelles pédagogies et de nouvelles pratiques digitales, diversification des attentes en matière de formation ou de recherche, augmentation de la démographie étudiante, montée en puissance de nouveaux secteurs et de nouveaux métiers, évolutions accélérées et obsolescence rapide des compétences dans certains domaines particulièrement exposés.

Pour répondre à ces défis, le Conseil régional a adopté une **stratégie régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation** (SRESRI) le 21 septembre 2017. La Région s'est ainsi dotée d'un cadre pluriannuel pour son action selon trois priorités qui suscitent une large adhésion de la communauté scientifique et des acteurs socio-économiques, et sur lesquelles elle dispose de leviers importants qu'elle entend concentrer pour une meilleure efficacité.

### **S'orienter, se former, s'insérer tout au long de la vie**

La Région soutiendra les **lycéens** (cordées de la réussite) et les **étudiants méritants** (selon un dispositif d'aide au mérite renouvelé) ainsi que les personnes qui souhaitent reprendre leurs études à l'université (politique de soutien du DAEU en direction des étudiants et des établissements qui le proposent). Elle appuiera sa politique d'orientation sur **ORIANE.info**, le portail régional de l'orientation, des formations et de l'emploi qui permettra à tous les étudiants et salariés franciliens de faire le lien entre les formations qu'ils envisagent, les métiers auxquels ces formations aboutissent, et les tendances de l'emploi sur ces métiers. L'ensemble de l'action de la Région sur la **lutte contre le décrochage, l'apprentissage, la formation continue**, la carte des formations (notamment sur les BTS, mais aussi DUT dans le cadre de formations post-bac courtes à visée d'insertion professionnelle) s'inscriront également dans cet objectif.

Enfin, en 2019, la Région a élaboré en lien avec les acteurs de l'orientation une **stratégie régionale de l'information et l'orientation tout au long de la vie**. Celle-ci votée en 2019 prévoit notamment outre la **mobilisation d'outils numériques, d'optimiser l'organisation des acteurs de l'orientation** qui apportent *via* leurs conseillers une information, un accompagnement, un conseil personnalisés aux franciliens. En 2020, cette stratégie sera notamment déclinée par la mise en place d'un fonctionnement en réseau au niveau de chaque bassin d'emploi du service public régional de l'orientation.

### **Faire de l'Île-de-France la 1<sup>ère</sup> région européenne scientifique et technologique**

La Région vise à maintenir et renforcer une **recherche d'excellence de visibilité internationale sur son territoire avec des cofinancements** (DIM, SESAME, SESAME filières, Paris Region PhD) qui constituent un apport et une visibilité essentiels pour les laboratoires franciliens.

**Le bilan des DIM réalisé par le Conseil scientifique régional est très positif. En 2020 un nouvel appel à projets pour un DIM émergent** sera lancé visant à structurer le réseau des laboratoires franciliens autour de la question du **glyphosate et des pesticides**.

La Région poursuivra le déploiement de sa politique en faveur des rapprochements entre recherche et entreprises, que ce soit par le biais des compétences scientifiques de doctorants, par la création de lieux d'innovation (dont incubateurs), par des plateformes mutualisées ou encore par des actions d'ingénierie d'accompagnement innovant au transfert de technologie dédiées à des entrepreneurs, chercheurs, étudiants...

Pour agir sur l'attractivité internationale de l'Île-de-France, la Région a candidaté à un **appel à projets européen en vue du recrutement de post-doctorants**. Au-delà de ce soutien direct aux acteurs de la recherche, il est important de faire connaître au plus grand nombre les apports concrets de ces recherches dans la vie quotidienne, de partager les connaissances et expériences et de faire découvrir les métiers. Aussi, à l'instar des « **Leçons de littérature** », seront lancées en 2020 les « **Paroles de chercheurs** » au sein des lycées franciliens.

### **Soutenir des universités et des campus de rang mondial**

La Région développera une action à « 360 degrés » visant la **modernisation des espaces, le déploiement d'initiatives innovantes, le soutien aux étudiants**, contribuant ainsi à faire des campus franciliens des lieux de vie visibles et attractifs.

**L'année 2020 sera un temps fort à cet égard, avec la négociation d'un nouveau contrat de plan Etat-Région pour la période 2020 – 2027**, sous réserve que l'Etat tienne ses engagements pour le financement des transports dans le CPER actuel. Outre cet instrument privilégié qu'est le CPER, la politique régionale est nécessairement multidimensionnelle avec d'autres dispositifs tels que les actions en faveur des quartiers innovants et écologiques, du

logement étudiant, des infrastructures comme les équipements sportifs et les îles de loisirs qui apportent un soutien essentiel à la transformation des campus.

La politique en matière de **lieux d'innovation** ouvre également ces **espaces à la création** et à **l'esprit d'entreprise** en multipliant les possibilités de rencontres. Le soutien aux projets numériques agit sur la pédagogie et la vie étudiante. La région soutient par exemple la **transition numérique des établissements du supérieur au travers du dispositif EdTech** qui se veut un déclencheur au sein des établissements pour le déploiement d'usages numériques innovants sur les campus franciliens. Cette action sera reconduite en 2020.

La **politique internationale de la Région intègre une dimension « ESRI »** qui doit faciliter les partenariats et la politique culturelle peut aussi contribuer à enrichir la vie sur les campus. Toutes ces initiatives doivent être connues de tous et pleinement mobilisées par les acteurs.

La Région a également mené en 2019 une action en faveur de la **construction de bâtiments durables**, à travers les opérations immobilières qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage directe mais aussi par la diffusion du référentiel régional de construction durable et par l'organisation d'une manifestation pour sensibiliser les autres maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.

Pour développer l'attractivité de l'écosystème francilien de l'enseignement supérieur, un dispositif innovant a été lancé en 2019 incitant les étudiants eux-mêmes à devenir des **ambassadeurs de l'Île-de-France. La réussite de ces Trophées des étudiants Ambassadeurs justifie leur reconduction en 2020.**

\*

#### 2.2.5. Un effort sans précédent dans l'accès à l'emploi par la formation et l'insertion professionnelle

La mise en œuvre de la Loi du 5 septembre 2018, un chômage encore élevé malgré le dynamisme économique francilien, des disparités territoriales et de fortes mutations économiques constituent autant de raisons militent pour un **effort maintenu de la région dans le développement des compétences** recherchées par les employeurs et plus particulièrement dans celui des demandeurs d'emploi les plus fragiles et des jeunes peu ou pas qualifiés.

La collectivité régionale dispose en effet d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle ou des politiques d'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, elle possède un levier d'intervention notable pour améliorer et adapter les compétences et savoirs aux nécessités des publics, aux besoins des secteurs et des territoires, avec des démarches ou des dispositifs efficaces contre le chômage qui reste une inquiétude prédominante pour nombre de franciliens.

Cette priorité politique, concrétisée par l'adaptation ou la mise en œuvre de nombreuses actions nouvelles, exprime la volonté d'inscrire les bénéficiaires dans des logiques de parcours vers un emploi et les acteurs dans une logique d'efficacité.

Le **nouveau Parcours d'Entrée en Emploi (PEE)** à destination des jeunes, le **nouveau Programme Régional de Formation vers l'Emploi (PRFE)**, l'instauration d'un système de bonus-malus ou de primes aux organismes de formation, aux missions locales témoignent de cette volonté. La création de la **plateforme multilingue QIOZ**, ouverte cette fois à tout public, en recherche d'emploi ou actif, témoigne de la volonté de l'Exécutif à soutenir chacun dans les défis liés aussi bien aux enjeux économiques qu'à notre capacité collective d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

### ***Faire de l'Île-de-France la 1<sup>ère</sup> région multilingue d'ici à 2022***

La Région s'est fixée comme ambition de **faire évoluer les compétences linguistiques** de la population francilienne. L'**employabilité des Franciliens**, l'**attractivité du territoire**, le *Brexit*, les **Jeux olympiques et paralympiques de 2024**, sont autant d'enjeux qui ne peuvent pas s'envisager sans une bonne maîtrise des langues étrangères.

Dans ce cadre, la Région a lancé la **plateforme QIOZ**, permettant aux **Franciliens de plus de 15 ans d'apprendre gratuitement les langues**. La plateforme propose **plus de 1 500 contenus**, extraits de films, séries TV, clips musicaux ou documentaires à découvrir en version originale pour progresser en anglais, espagnol, allemand et français langue étrangère (FLE).

Elle propose notamment des **modules dédiés aux situations de la vie courante** ou de la **vie professionnelle**, et très bientôt des **modules spécifiques à certains métiers** comme l'hôtellerie, la restauration, la sécurité ou les transports.

Déclinée en **site web** et en **application mobile**, les utilisateurs accèdent gratuitement à QIOZ dès lors qu'ils sont en Île-de-France au moment de leur inscription. Aucun niveau minimum n'est requis. La plateforme propose de passer en français langue étrangère (FLE) l'examen blanc du Test de Connaissance du Français (TCF), en allemand et en espagnol celui du BRIGHT, en anglais ceux du BULATS, du BRIGHT et du TOEIC.

De même, l'**analyse sectorielle des besoins en formation identifiés à partir de données statistiques et documentaires travaillées avec les secteurs professionnels et Pôle Emploi**, complétés par les attentes en compétences exprimées par les employeurs, sur les bassins d'emploi, et les demandeurs d'emploi franciliens, l'exploitation des données d'outils d'intelligence artificielle (Adecco Analytics, Formadiag...) participent à proposer une offre de formation favorisant un retour à l'emploi dans des métiers d'avenir ou des secteurs en tension.

Dans le même ordre d'idée, le **dispositif régional d'aide individuelle vers l'emploi (AIRE)**, pour sa 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre, permet de résoudre des situations qui trouveraient difficilement une réponse dans les actions de droit commun. Il permet également de tester des « niches d'activités » dont l'offre de formation et d'emploi reste encore trop modeste pour apparaître dans les grandes tendances statistiques, mais est essentielle pour les secteurs concernés (artisanat d'art, travaux de grande hauteur...).

Naturellement, le **Plan régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)** participe à renforcer la capacité d'accueil en formation, au travers de ses différents dispositifs, qu'il s'agisse de ceux participant à l'insertion, à l'acquisition des savoirs de base ou de qualifications.

### ***Le plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC)***

Le **PRIC 2019** a permis d'abonder le budget régional de formation professionnelle de **+ 186 M€**, permettant de **former au moins 64 000 places de formation**.

**150 M€ ont été affectés**, dont **40 M€ contractualisés avec Pôle emploi**. Ces crédits ont permis d'augmenter notamment la capacité d'accueil des dispositifs régionaux à 39 000 places supplémentaires. Le PRIC a permis à la Région de **mieux prendre en compte les besoins de certains publics les plus éloignés**, notamment pour leur proposer des formations pour des savoirs et compétences de base, leur permettant de mieux intégrer des formations qualifiantes. *In fine*, leur retour à l'emploi s'en trouvera mieux garanti.

Ces actions sont complétées par un **appel à projet de 17 M€ visant à soutenir des innovations dans la détection, l'accompagnement et l'élaboration de la réponse en termes de formation donnée aux publics les plus éloignés** pour des secteurs et des territoires qui peinent à trouver les compétences

nécessaires. **Un budget de 19 M€ est également dédié à la rémunération des stagiaires** qui bénéficient des formations financées par le PRIC.

Pour **2020**, l'enjeu de la Région est de poursuivre le déploiement du PRIC, notamment en **le fléchant davantage vers les secteurs qui connaissent les besoins de main d'œuvre les plus importants**, notamment pour la réalisation des grands projets franciliens. Il s'agira également de lancer de nouvelles innovations en matière de formation et d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Elle participe également de la **transformation de l'offre de formation** par le **soutien de projets innovants** répondant aux besoins de compétences insatisfaits ou reposant sur des modalités nouvelles de formation.

Tous ces efforts resteraient vains sans une **mobilisation et un soutien des structures de proximité** en charge d'accompagner et orienter les publics les plus fragiles vers les formations et dispositifs d'insertion.

Aussi, en 2020, toujours dans le cadre du **Contrat d'engagements Etat-Région-ARML (association régionale des missions locales)**, la Région prévoit de maintenir son soutien aux missions locales qui réalisent un travail essentiel d'accompagnement des jeunes en difficulté, vers l'emploi.

Dans le même ordre d'idée, une **convention cadre avec Pôle emploi** sera renouvelée pour garantir une complémentarité d'intervention et de suivi des bénéficiaires de l'offre régionale de formation. C'est d'ailleurs dans cette logique qu'une partie du PRIC a été confiée, dans sa mise en œuvre, à Pôle emploi en 2019 (*cf. encadré supra*).

\*

#### 2.2.6. Déployer la stratégie # leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation

En 2019, le cap des deux grands piliers de l'intervention de la Région en matière de développement économique et d'innovation a été tenu : **l'impulsion et le pilotage des grandes politiques publiques régionales d'une part** (loi NOTRe), et un **rôle d'intégration et d'attribution des aides publiques aux entreprises**, d'autre part.

**Après trois ans de déploiement de la stratégie #Leader, l'ensemble des politiques inscrites dans la stratégie sont mises en œuvre ou engagées.**

##### ▪ **Des acquis significatifs en 2019 :**

- la **politique de soutien à l'entrepreneuriat, Entrepreneur #Leader**, a bénéficié en 2019 à près de 10 000 créateurs ou repreneurs d'entreprises ;
- la **politique de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS)** a permis d'accroître significativement le nombre d'entreprises de l'ESS lauréates des aides régionales (**plus de 10 % d'entreprises de l'ESS lauréates de PM'up en 2019**, soit une hausse de 43 % par rapport à 2018, au-delà de l'objectif annoncé), de susciter des **collaborations entre des entreprises traditionnelles et des structures de l'ESS** (20 grands groupes et ETI ont bénéficié d'un accompagnement de la Région à ce sujet, avec sept projets en cours de montage à date), et de faire passer à l'échelle des entreprises de l'ESS à fort potentiel grâce à **l'Accélérateur ESS** conduit en partenariat avec HEC et Accenture. En 2019, les dix nouvelles entreprises lauréates relèvent de l'insertion par l'activité économique et du secteur adapté ;

- une politique de soutien à l'industrie, **Smart Industrie**, qui s'est traduite en 2019 par une **mobilisation très forte des crédits régionaux au bénéfice des entreprises industrielles** (30 % des lauréats PM'up en 2019), par le **financement de grands lieux d'innovation** de dimension internationale tel le MRO Lab Air France dédié à la maintenance prédictive, et par le lancement de **concertations opérationnelles ambitieuses** avec l'ensemble des acteurs industriels des filières stratégiques pour notre région (aéronautique, santé, ville durable, automobile) ;
- une **politique en faveur du commerce et de l'artisanat** marquée en 2019 par le lancement du **chèque numérique** pour favoriser la digitalisation des commerçants franciliens, ainsi que par une **mobilisation conséquente des aides régionales au bénéfice des artisans commerçants**, y compris à l'occasion d'événements récents qui ont très négativement impacté certains commerces franciliens (1,5 M€ en faveur des artisans et commerçants ayant subi des dégradations suite aux manifestations des gilets jaunes, à l'explosion de la rue de Trévise et à l'incendie du marché Henri-Barbusse de Levallois-Perret) ;
- le lancement en 2019 de deux mesures phare du **plan IA2021** adopté en octobre 2018 : le **Pack IA** qui constitue une solution clé-en-main, pour rendre accessibles les solutions d'IA aux dirigeants de PME et ETI d'Ile-de-France, et la réalisation de deux **challenges data IA** (santé, industrie) ;
- une **politique d'attractivité** renforcée reposant notamment sur **l'agence Choose Paris Region**. En 2019, l'Ile-de-France se classe pour la première fois première région européenne en termes d'accueil d'entreprises étrangères (devant Londres), et s'impose comme la première destination mondiale pour les investissements internationaux de R&D. Parallèlement, l'adoption cette année de la politique de soutien à l'internationalisation des entreprises, **Export #Leader**, doit permettre d'amener 700 entreprises supplémentaires par an à l'export et devrait simplifier considérablement l'offre publique grâce à la mise en place d'un **interlocuteur unique avec Team France Export Ile-de-France** ;
- en matière d'aides aux entreprises, la nouvelle offre de financement déployée depuis 2016 permet de répondre à la diversité des enjeux du tissu économique francilien. **En 2019, ce sont ainsi près de 2 500 entreprises qui ont bénéficié d'une aide régionale** et contribué à la création d'environ **12 500 emplois**. La hausse significative du nombre de bénéficiaires depuis 2016 s'accompagne d'efforts importants pour simplifier l'accès aux aides, l'information et l'orientation des entreprises (création d'une mission d'information et orientation dédiée, déploiement du premier chatbot d'information des usages, mise en place de Réseaux #Leader) et accélérer les délais de traitement des appels de fonds (d'ores et déjà significativement réduits de 5 à 2 mois).

▪ **Une approche confortée en 2020 :**

Comme en 2018 et 2019, le budget 2020 consacré au développement économique s'inscrira dans un **contexte marqué par la rupture des engagements de l'État vis-à-vis des Régions en matière de développement économique** qui crée un manque à gagner chaque année pour l'Ile-de-France de l'ordre de 55 M€ (dit « *fonds Valls* »), mais aussi par le plafonnement, imposé par l'Etat, des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

En dépit de ce contexte, **deux grandes priorités seront poursuivies en 2020** : le **soutien à l'innovation** (Innov'up, grands projets, lieux d'innovation) et le **financement des entreprises au travers des aides régionales** (PM'up, TP'up notamment).

La politique d'innovation sera centrée sur deux enjeux : le **déploiement d'une offre de financement lisible, simplifiée et ambitieuse** pour accélérer le développement des projets d'innovation des entreprises franciliennes, notamment en matière d'intelligence artificielle, de

quantique, de santé, de cybersécurité (via Innov'up notamment), et le financement de grands lieux d'innovation servant les besoins des filières stratégiques franciliennes : **aéronautique spatial défense, ville durable, santé, automobile.**

Concernant les **aides aux entreprises**, les objectifs de **30 % d'entreprises industrielles et de 10 % d'entreprises ESS lauréates de ces aides seront reconduits**. Un effort particulier sera fourni en matière de promotion de cette offre dans les bassins d'emploi, pour assurer une représentativité territoriale des lauréats, conforme au potentiel de chaque tissu économique.

La **dynamique de mise en réseau se poursuivra en 2020** avec le Club ETI, le Paris Region Business Club et le club social business, afin de favoriser les échanges, les coopérations et les opportunités business entre écosystèmes franciliens (ETI/startups, entreprises « classiques » et entreprises de l'ESS, PME/chercheurs...). Cette dynamique sera enrichie par le déploiement des **smart services aux entreprises**.

Enfin, les efforts seront poursuivis pour déployer les politiques déjà engagées dans le cadre de la **stratégie #Leader** (développement de tiers-lieux, Entrepreneur #Leader, industrie, design, ESS, Plan IA 2021, couverture intégrale du territoire en fibre optique à horizon 2021).

### **Conforter l'Île-de-France dans son rôle de Smart région de référence en Europe**

Le programme Smart Région vise à **développer la culture numérique** de notre territoire dans une logique de **développement de services aux publics**. Il met le **numérique au service de la simplification de la vie quotidienne des Franciliens** (citoyens, acteurs et écosystèmes économiques, territoires, acteurs académiques, culturels, etc.), de la création de valeur et d'activité, et de la prise en compte des enjeux environnementaux.

La **feuille de route** s'articule autour des axes suivants :

- les **développements des services aux publics autour de la plateforme** "Île-de-France Smart Services" (Smart plateforme) ;
- la mise en œuvre de **partenariats, avec des acteurs publics et privés, autour de la donnée et de la production de services** ;
- la mise en œuvre d'une **gouvernance des données interne et externe** ;
- la définition et la mise en œuvre du **schéma régional d'aménagement numérique (SCoRAN)** ;
- la **mise en œuvre du Projet partenarial TIGA** "Construire au futur, Habiter le futur", dont la Région Ile-de-France a été lauréate.

Ces différentes actions sont indissociables: les actions internes et les actions partenariales sont des prérequis qui appuient le développement des services aux publics (externes), assurent leur pertinence, leur assise et leur notoriété.

De façon concrète, **d'ici à fin 2020**, nos **objectifs** sont les suivants :

- **avoir structuré une communauté active de 70 à 100 partenaires publics/privés franciliens** autour de la donnée et du développement de services innovants. Cette communauté est un lieu de promotion du partage de la donnée dans une logique de création de services et de valeur ;
- avoir co-construit **15 services initiés par la Région sur la plateforme "Île-de-France Smart Services"**, accueillir **15 services portés par des partenaires**, et **5 services développés par des Franciliens** ;
- **mettre en place les projets TIGA** sur la thématique "Construire au futur, Habiter le futur" et dans ce cadre: **avoir structuré plus de 20 startups, avoir livré 10 projets sur les territoires**, et engagé la mise en œuvre de 30 autres projets ;
- avoir développé **la culture numérique et entrepreneuriale dans la production des services publics** ;
- **avoir mis en place une gouvernance des données, à la fois interne et partagée avec les partenaires**, positionnant la Région comme pionnière et acteur de référence sur la question de la donnée.



### 2.2.7. Conforter la première destination touristique mondiale

Après un **record historique de fréquentation en 2018** avec près de **50 millions de visiteurs**, les mouvements sociaux et les effets du *Brexit* ont affecté l'activité touristique début 2019. Avec **17,3 millions d'arrivées hôtelières** au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, la fréquentation touristique de la destination Paris Île-de-France est toutefois quasi stable (-0,1%) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2018. Les **perspectives restent positives** pour la fin de l'année, à moyen terme, 62 % des acteurs du tourisme prévoient une amélioration de l'activité touristique. Au deuxième trimestre, les nuitées se sont élevées à **19,1 millions**.

La Région poursuivra activement la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017- 2021 en lien étroit avec les acteurs du territoire et le Comité régional du Tourisme.

Le **Fonds de soutien au Tourisme** sera mobilisé pour appuyer des projets d'aménagement, de modernisation et d'accessibilité des sites (en particulier pour les personnes à mobilité réduite), proposer une offre touristique nouvelle, promouvoir des circuits et des modes de découverte inédits et contribuer à une sécurité accrue des touristes. Une attention particulière sera portée à la mise en valeur touristique des sites patrimoniaux d'Île-de-France ainsi qu'à l'innovation et à la transition numérique du secteur. L'amélioration de l'accueil, de l'orientation et de l'information des touristes demeurera l'une des priorités du secteur.

La Région développe l'**offre hors du cœur de Paris**, notamment avec la **signature des Contrats Régionaux de Destination** (sur Smart city et impressionnisme avec les villes de d'Issy-les-Moulineaux, l'Isle-Adam, Pontoise et Auvers sur Oise).

Les **commissariats mobiles** ont été déployés sur les sites touristiques franciliens afin d'améliorer la qualité de service auprès des touristes. Des **opérations de promotion** ont été menées au **Japon** auprès des **tours opérateurs** avec une visite de la Présidente en juillet 2019.

La région prévoit également de renforcer son engagement sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et du service rendu, comme nous avons pu le faire avec les **2 000 volontaires du tourisme d'ores et déjà déployés depuis 2016**, ou avec le nouveau concept de **Point Information Tourisme** qui sera déployé à Orly 3, puis dans les autres terminaux des aéroports franciliens.

Enfin, la région amplifiera son action menée dans le cadre de la préparation de l'**accueil des grands événements sportifs** annoncés dans les années à venir : Championnats d'Europe d'athlétisme 2020, Coupe du monde de rugby 2023, et bien sûr Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

\*

### 2.2.8. Concrétiser les ambitions du Pacte agricole

Ambitieux et novateur, le **Pacte agricole adopté en mai 2018** verra ses **moyens à nouveau accrus en 2020** afin d'**accompagner de manière volontariste la transformation de la ferme francilienne**, sur la base des dynamiques lancées depuis le début de la mandature, vers une **agriculture plus proche des Franciliens, plus diverse, plus résiliente** et avec une **empreinte réduite sur l'environnement**, actrice de la transition écologique et énergétique, et pourvoyeuse d'une alimentation sûre, de qualité et de proximité.

La valorisation et l'accès à une **alimentation de qualité et de proximité** constituent tout l'enjeu du Plan **régional de l'alimentation** qui sera présenté au **printemps 2020**, dont l'élaboration largement concertée avec les producteurs et les consommateurs a été lancée à l'occasion des **Assises organisées dans le cadre du dernier Salon de l'agriculture**. De



nombreux groupes de travail se sont réunis depuis, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Des actions spécifiques seront initiées en 2020 pour répondre à **l'objectif phare d'approvisionner 100 % des cantines des lycées en circuits courts et avec 50 % de produits biologiques, à horizon 2024.**

Le **soutien aux investissements agricoles**, en croissance régulière depuis le début de la mandature, sera encore amplifié afin de permettre aux fermes franciliennes de **réduire leur impact sur l'environnement**, de rapatrier de la valeur ajoutée, de résister davantage aux aléas, de mieux maîtriser leurs charges, de diversifier et d'augmenter leurs revenus, par le biais de la transformation et de la commercialisation des produits à la ferme mais aussi en développant les capacités de stockage pour améliorer la maîtrise de leur commercialisation. Mais surtout, le Pacte remplit ses promesses pour la **participation de l'agriculture francilienne à la transition énergétique**. A ce titre, l'essor de la **méthanisation agricole** est une opportunité pour renforcer la résilience des exploitations et réduire leur dépendance énergétique.

Afin de soutenir les efforts faits par les producteurs en matière d'environnement, les **moyens dédiés aux mesures agro-environnementales et climatiques ciblant la protection de la biodiversité seront significativement augmentés en 2020**. De plus, l'effort dédié à l'innovation sera poursuivi pour rendre notre agriculture à la fois plus performante et plus économe en intrants chimiques.

La structuration de filières agricoles déjà largement engagée par le développement de la marque « **Produit en Île-de-France** » et la mobilisation d'**Île-de-France Terre de saveurs**, sera renforcée pour valoriser l'identité francilienne, plus encore qu'elle ne l'est aujourd'hui, grâce aux efforts conjugués des professionnels, de la Région et de ses organismes associés.

L'engagement de l'Exécutif en faveur de l'**Agriculture Biologique** a déjà largement fait bouger les lignes. Du statut de **lanterne rouge du développement de l'agriculture biologique en 2015**, l'Île-de-France est passée à celui de **première région pour le nombre de conversions, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive en 2019**. Seule Région à avoir **pris le relais de l'Etat** pour appuyer les conversions et prendre en charge les aides au maintien, en lien avec l'AESN, l'Île-de-France réaffirme pour 2020 l'ambition de faire participer la ferme francilienne à la **reconquête du marché porteur de l'Agriculture Biologique**, capté aujourd'hui pour une trop large part, par l'importation.

Les mesures prises en faveur de **l'installation et de l'accompagnement de nouveaux agriculteurs** seront étoffées et accompagnées par le **soutien au stage de parrainage dans les exploitations agricoles** ainsi que par des actions de **promotion du métier d'agriculteur**. A cet égard, une attention particulière sera portée à la communication visant à expliquer le quotidien des agriculteurs, leurs contraintes mais aussi les progrès environnementaux déjà réalisés, notamment en matière d'innovation et d'agriculture biologique.

Enfin, l'année 2020 sera la première année pleine de mise en œuvre du **nouveau dispositif de soutien à la réhabilitation du bâti agricole** afin de permettre le logement des salariés et des apprentis. **L'appel à projets sur l'agriculture urbaine sera relancé suite au succès de la 1<sup>ère</sup> édition** qui a déjà confirmé toute sa pertinence, avec des projets novateurs portés par des agriculteurs au cœur des villes ou dans les franges urbaines, dans une dynamique participative et avec l'objectif d'approvisionner directement les populations riveraines.

### 2.2.9. Un engagement international tourné vers le codéveloppement, la francophonie, la ville de demain et le soutien à la liberté

L'exercice 2020 constituera une étape nouvelle dans les actions conduites au titre du **rayonnement international de la Région Île-de-France**. Le suivi des **accords de coopération décentralisée** articulée pour l'essentiel autour de **projets de codéveloppement**, le rayonnement de la **francophonie** dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de promotion de la francophonie telle qu'elle a été adoptée en septembre 2018 et la valorisation de l'expertise francilienne consacreront une année faite d'engagements et de prises de responsabilités.

En premier lieu, les accords de coopération historiques et nouveaux connaîtront une phase renouvelée. La Région Île-de-France manifestera cette année sa présence et inscrira ses engagements dans le cadre de ses partenariats privilégiés en **Asie**, au **Maghreb**, en **Afrique subsaharienne**, au **Proche-Orient**, dans l'**Océan indien** et en **Amérique centrale**.

Elle y portera tout particulièrement des **projets d'aménagement et d'équipement** identifiés et réalisés avec ses interlocuteurs nationaux et territoriaux. A **Hanoï**, elle poursuivra activement la déclinaison du programme « Qualité de ville-qualité de vie ». A **Pékin** et dans la province du Zhejiang, elle orientera notamment ses interventions sur la ville du futur et l'innovation. A **Singapour** et à **Tokyo**, elle poursuivra son projet d'alliance des très grandes métropoles mondiales qu'elle élargira à d'autres métropoles.

A **Madagascar**, elle poursuivra son engagement pour le **classement au patrimoine mondial de l'UNESCO** et la réhabilitation de la ville haute d'Antananarivo tout en continuant à accompagner le développement de la « ville des pauvres » fondée par le Père Pedro Opeka.

En **Afrique francophone**, elle soutiendra une application créée pour les entrepreneurs afin de leur apporter aide et soutien à leurs projets de **développement économique de proximité**. Au **Sénégal**, elle encouragera des projets d'insertion économique par le sport en lien avec les Jeux Olympiques de la Jeunesse de 2022 et soutiendra les projets de développement du Grand Dakar.

En articulation avec le **Sommet France-Afrique de juin 2020**, la Région continuera à **investir pour la francophonie** dans tous les pays du monde qui souhaiteront encourager l'apprentissage et la pratique du français et à travers elles la découverte de la culture française, avec une attention particulière portée au **Sommet de la Francophonie qui se tiendra en 2020 à Tunis**. Elle renouvellera son appui au **Centre culturel de Mossoul**.

La Région maintiendra sa **capacité d'intervention au titre de l'aide d'urgence et à la reconstruction**. Une action de la **Région auprès des kurdes de Syrie** sera à ce titre mise à l'étude. La Région mobilisera également ses dispositifs pour prolonger son engagement aux côtés des **minorités du Moyen-Orient victimes de violences et accompagner, en Ile-de-France, des acteurs de la solidarité internationale**.

La Région Île-de-France accueillera enfin **deux grands événements internationaux**. En premier lieu la **réunion annuelle du réseau SPRINT d'incubateurs francophones**, qui sera étendu aux incubateurs francophiles, et qui accueillera cette année le Québec et Singapour comme premier incubateur francophile. En second lieu, le **rassemblement des associations francophiles de France**, émanations ou non des représentations diplomatiques et consulaires des États et nations étrangers qui expriment à cette occasion leur liens privilégiés avec la République française et la nation française et qui n'ont jamais été réunis à ce jour.

## 2.3. Résorber les fractures

Lutter contre les fractures signifie offrir à l'ensemble des Franciliens le meilleur accès possible au logement, à la sécurité, aux sports ou à la culture. Il s'agit également de décliner le plan d'actions de la Région solidaire en faveur des territoires et des personnes qui en ont le plus besoin.

### 2.3.1. Conforter la construction équilibrée de logements

L'année 2019 aura été marquée par les conséquences des **décisions prises par le Gouvernement sur le secteur du logement** et principalement celui du logement social. La réduction des APL dont la compensation pour les locataires s'est traduite par un abaissement des loyers imposés aux bailleurs a eu des conséquences importantes sur leur capacité à poursuivre les investissements dans le développement du parc.

De même, **l'entrée en vigueur progressive de la loi ELAN** qui impose notamment le regroupement des bailleurs gérant un parc de petite taille s'est traduite par des réorganisations qui peuvent peser sur le rythme de conduite des projets.

Les objectifs réglementaires qui leur sont assignés en termes de **mise aux normes** ont également pour effet de **mobiliser des financements qui ne sont plus disponibles pour la construction**.

De plus, **la tension foncière en Île-de-France reste importante. Les prix de l'immobilier continuent leur croissance** en particulier compte tenu de la grande faiblesse des taux d'emprunt et une offre de prêts de longue durée qui maintient une forte capacité d'achat de certains ménages.

Ces éléments conduisent à une **situation contrastée** où la **construction de logements demeure dynamique** dans notre région avec un dépassement du seuil légal de 70 000 constructions. En revanche, **ce rythme n'est pas encore suffisant pour résorber le retard pris au milieu des années 2010** et pour loger les nouveaux arrivants en Île-de-France.

Particulièrement sur le **secteur social**, les évolutions en cours ont eu pour effet de limiter fortement leur capacité d'investissement alors que le cycle d'autorisation des permis connaît habituellement un ralentissement à l'approche de la fin des mandats municipaux.

Dans le domaine du **renouvellement urbain**, l'année 2019 est marquée par le vrai démarrage des projets. L'Etat et son opérateur l'ANRU ont enfin perçu l'urgence de prendre des décisions de simplification et d'accélération des projets afin de permettre leur concrétisation. D'ici quelques mois, l'ensemble des projets devraient, enfin, avoir franchi l'étape de la validation de principe et les travaux vont pouvoir être engagés.

L'année 2020 sera donc une année à forts enjeux. L'Exécutif entend poursuivre sa stratégie qui consiste à traiter de manière équilibrée et responsable tous les secteurs du logement.

En s'appuyant sur **l'EPFIF** (établissement public foncier d'Île-de-France), elle entend répondre aux enjeux de disponibilité foncière. En 2018, cette action a permis de mettre sur le marché des parcelles et bâtiments permettant la réalisation de plus de **7 000 logements neufs**. **Ce rythme doit se poursuivre alors que l'EPFIF va s'engager dans l'élaboration de son nouveau PPI.**

L'enjeu pour la Région en 2020 sera en premier lieu d'**accompagner les bailleurs dans la poursuite de leurs efforts de construction**. Les mesures de simplification adoptées par notre collectivité en 2017 permettent de mettre en place des subventions simples d'accès et toujours

appréciées par les bailleurs dans un contexte financier en tension à la suite des mesures prises par le Gouvernement. Notre collectivité devra cependant veiller à ne pas se substituer aux défauts de financement d'autres acteurs.

Cependant, dans un cycle malheureusement plutôt bas de constructions, l'enjeu pour notre Région consistera également à **adapter ses interventions pour accompagner les bailleurs dans leur politique de rénovation énergétique**. L'enjeu est double : accélérer le rythme de disparition des passoires énergétiques du parc social et dégager des marges pour la construction afin de répondre aux enjeux du mal logement en Île-de-France.

La Région entend bien évidemment poursuivre sa **politique de mixité** complète en parfaite cohérence avec le dispositif anti ghettos adopté en début de mandat par notre collectivité. Il s'agit d'intensifier l'aide pour les logements les plus sociaux dans les communes qui ont besoin d'accroître leur parc afin de répondre aux objectifs légaux et de favoriser l'émergence d'un parc intermédiaire dans les communes déjà très dotées en logement sociaux. Par ailleurs, le traitement social du logement ne peut s'entendre sans un **soutien régional ciblé aux copropriétés dégradées**.

#### ***10 M€ pour en finir avec les passoires énergétiques dans le parc social***

Le **parc social en Ile-de-France** comprend aujourd'hui encore environ **50 000 logements affichant un diagnostic de performance énergétique de classe F ou G**. Au **rythme actuel**, il faudra **encore 50 ans pour faire disparaître ces appartements** dont la consommation énergétique très élevée nuit à l'environnement.

Consciente de l'urgence de la situation, la Région affiche sa volonté de **supprimer en 10 ans ces 50 000 passoires**. Dans son **budget 2020**, il est prévu de **mobiliser 10 M€ afin de réaliser une première tranche de travaux sur 5 000 logements sociaux**. Il s'agira d'**apporter 2 000 € par logement**, soit environ 6 % du coût d'une rénovation énergétique et de mobiliser les financements européens FEDER.

Pour y arriver, des **contrats pluriannuels seront passés avec les bailleurs HLM** visant à réaliser les travaux de rénovation indispensables, pour que des dizaines de milliers de locataires Franciliens disposent de logements confortables.

Sur cette politique également, il convient que la Région ne se substitue pas aux autres acteurs mais qu'elle joue pleinement son rôle sur les grands ensembles qui ne peuvent pas être gérés au seul niveau des communes ou de leurs groupements. En particulier, la Région n'a pas vocation à intervenir sur les opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national qui bénéficient d'un financement dédié via l'EPFIF, qui en est l'opérateur. Ces projets de longue haleine n'entrent pas dans le champ de la politique régionale d'aide aux copropriétés dans la mesure où ils consistent sur des durées beaucoup plus longues à mener de véritables opérations de réaménagement. Il conviendra donc d'examiner comment elle pourra redéployer ses efforts sur les copropriétés qui le nécessitent.

Enfin, les enjeux de l'année 2020 seront importants sur le nouveau **plan de renouvellement urbain pour lequel la Région a décidé dès janvier 2017 de mobiliser 250 M€ de crédits spécifiques**, en faveur des **102 quartiers d'intérêt régional et national d'Ile-de-France**. Notre collectivité a validé les trois priorités de soutien régional : l'humanisation des quartiers, le soutien au développement économique et l'aide à la jeunesse. La mise au point des projets confirme toute la pertinence de ces enjeux.

Après l'engagement effectif des premiers dossiers depuis l'été 2019, il s'agira pour la Région de confirmer et d'amplifier son appui aux communes et intercommunalités qui conduisent ces projets particulièrement complexes.

### 2.3.2. Renforcer l'engagement pour la sécurité des Franciliens

La sécurité étant la **première des libertés**, la Présidente de Région a choisi de mettre en place, dès son arrivée aux responsabilités, un **bouclier de sécurité**, ensemble de **mesures très concrètes** destinées à offrir aux Franciliens une plus grande protection.

L'exécutif régional a ainsi fait de la sécurité une de ses **priorités majeures**, et a **construit avec l'Etat une nouvelle relation**, en signant une **convention de coopération unique en France** permettant une coproduction de la politique de sécurité.

Pour faire face aux besoins urgents des forces de sécurité en matière d'équipements et d'infrastructures, et renforcer ainsi leurs moyens d'action, leur protection mais aussi leurs conditions de vie, la Région s'engage activement. **La Police nationale, la Gendarmerie nationale et les Polices municipales bénéficient ainsi en Ile-de-France du soutien financier de la Région**. C'est ainsi que la Région participe à **l'acquisition d'équipements à l'instar de véhicules, de commissariats mobiles, mais qu'elle agit également pour rénover commissariats et casernes**.

Sans se substituer à l'Etat, l'intervention de la Région est de nature à faire la différence, en permettant d'**augmenter significativement les moyens consacrés à la sécurité des Franciliens**. Que ce soit avec la **vidéoprotection généralisée dans les transports** ou la conduite **d'audits de sécurité sur demande des établissements financés par la Région** (lycées, CFA, îles de loisir...), la Région assume au quotidien ses responsabilités. Il en va de même de son action ayant permis le **financement de patrouilles de réservistes de la gendarmerie dans les transports** ou encore de la **gratuité des transports offerte aux policiers de grande couronne** qui permet de renforcer tous les jours la protection des Franciliens.

Le bouclier de sécurité se traduit également par un **soutien financier très conséquent apporté aux communes de la Région**, en favorisant l'installation des **Centres de Supervision Urbaine** et le déploiement de **caméras de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire**. De la même manière, les polices municipales sont soutenues par la Région, grâce au financement de leurs équipements.

La politique de sécurité de la Région se décline enfin en **faveur des victimes d'infractions pénales**, aux côtés desquelles l'exécutif régional agit. Un appel à projet annuel permet ainsi de **soutenir les associations d'aides aux victimes**, tandis que la Région a contribué au déploiement des **téléphones grave danger** sur l'ensemble des départements de la Région, apportant soutien et protection aux femmes victimes de violence.

Le budget consacré par la Région à la sécurité est en augmentation constante, année après année, et sa **consommation est proche de 100 %**. Ainsi, après avoir **triplé entre 2015 et 2016 puis progressé de +10% entre 2016, 2017, 2018 et 2019 afin d'engager les actions nouvelles souhaitées par l'exécutif, les crédits augmenteront encore en 2020**.

\*

### 2.3.3. Une politique culturelle ambitieuse : favoriser l'inclusion, soutenir la création, permettre la circulation

En cohérence avec les nouvelles orientations régionales adoptées dès 2016, le **budget 2020 sera en très forte hausse** et traduit la volonté de l'Exécutif, dans un contexte de rigueur, de **favoriser le développement culturel sur tout le territoire et pour tous les franciliens**.

Avec l'effort consenti pour l'installation à Massy du Centre Pompidou Francilien - Fabrique de l'Art, **l'engagement d'augmenter de 20 % le budget de la culture sur la mandature est donc d'ores et déjà rempli et même très largement dépassé**.

Au titre des priorités pour 2020, l'investissement prend la forme d'un grand plan pour soutenir des équipements structurants sur tout le territoire pour tous les publics :

- le **soutien à la restauration de Notre-Dame-de-Paris** ;
- le **Centre Pompidou Francilien – Fabrique de l'Art à Massy** pour doter l'Ile-de-France d'un lieu d'envergure au service de l'art contemporain pour tous les franciliens, auquel il faut ajouter l'ouverture des nouvelles réserves visitables du Fond Régional d'Art Contemporain à Romainville ;
- le **Plan Patrimoine suite aux Assises du Patrimoine en septembre 2019**, avec des actions transversales pour répondre aux enjeux de la formation, de l'emploi, de la valorisation touristique et bien sûr de la restauration des monuments classés et des sites labellisés Patrimoine d'intérêt régional ; Cette politique est particulièrement opportune au moment où l'Etat se désengage et baisse drastiquement ses dotations aux collectivités locales ;
- le **soutien renforcé aux lieux de spectacle vivant, aux médiathèques, aux centres d'arts, aux cinémas d'art et d'essai**, au plus près des pratiques culturelles des franciliens.

Autre priorité : la mise en place d'une **nouvelle politique d'aide à la diffusion dans le champ du spectacle vivant et l'amélioration des dispositifs existants**, dans la suite de la délibération N° CR 2019-040 du 19 septembre 2019, qui va donner aux artistes, aux équipes et aux lieux des conditions nouvelles pour créer et diffuser dans toutes les disciplines (théâtre, musique, danse, art lyrique, cirque). Cette politique bénéficie de la totalité de l'enveloppe précédemment dévolue à Arcadi.

Enfin, la **jeune création** (avec la **montée en puissance de FORTE**), la démultiplication des résidences d'artistes dans toutes les disciplines culturelles, notamment en grande couronne, l'éducation artistique et culturelle bénéficieront à la fois de crédits maintenus et de la création du nouveau service des « arts visuels, jeune création, éducation artistique et culturelle ».

\*

#### 2.3.4. Permettre au plus grand nombre l'accès à une pratique sportive sécurisée et de qualité

La politique sportive régionale établie depuis 2016 en partenariat avec le mouvement sportif associatif doit veiller à la fois au **nécessaire lien de solidarité et d'entraînement** de la **pratique de haut niveau comme celle du plus grand nombre**, avec pour perspective de préparer toute une génération aux Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

Afin de répondre à cet objectif et, par la même occasion, aux besoins du mouvement sportif, la Région œuvre pour **consolider les relations entre les différents acteurs du sport sur le territoire francilien et les mettre au centre du jeu**. Concentrées dans un premier temps sur les têtes de réseau que sont les fédérations sportives et les ligues et comités régionaux, la Région souhaite soutenir toute la chaîne sportive, de la fédération aux clubs permettant ainsi de fédérer l'ensemble des acteurs du sport du territoire. **C'est l'objectif du nouveau dispositif d'aides aux petits clubs adopté en septembre dernier qui à la fin de l'année 2020 va permettre de soutenir près de 4 000 clubs.**

Les clubs sportifs jouent un rôle essentiel pour l'insertion et l'éducation des plus jeunes qui méritent d'être valorisés et encouragés. Aujourd'hui souvent exclus de toute subvention de l'Etat, il est indispensable de soutenir le fonctionnement des clubs franciliens qui agissent au plus près des territoires et répondent aux besoins sportifs des franciliens. Un autre point essentiel de la politique sportive régionale repose sur l'adoption du **Plan Sport Oxygène** en septembre 2018 car il représente le 3<sup>ème</sup> pilier des nouvelles ambitions de la Région pour le sport en Ile-de-France et illustre sa volonté d'encourager l'accès aux pratiques sportives pour tous avec des opportunités supplémentaires dans les domaines du sport santé et du sport bien être.

Dans cette dynamique, la Région agit avec le concours des collectivités locales qui sont incitées à installer des **équipements sportifs de proximité en libre accès pour développer l'activité physique et sportive des franciliens** et à organiser des événements de promotion pour que cette pratique soit régulière. Pour réduire les inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs, la Région va persévérer dans la modernisation des équipements sportifs. Les nombreux projets d'équipements sportifs, à l'initiative des collectivités territoriales et soutenus par la Région, constituent une réponse appropriée à la carence de certains territoires dans ce domaine.

Favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre en portant une attention particulière **aux publics les plus éloignés de la pratique sportive**, tant pour des raisons géographiques, culturelles que sociales ou de handicap est un axe d'intervention prioritaire. **La Région ambitionne de développer significativement la pratique sportive des personnes en situation de handicap**. Plusieurs dispositifs régionaux sont mobilisés tant en investissement – avec la mise en place en juillet 2019 d'un **bonus financier pour les collectivités locales qui justifient d'une politique sportive locale ou encore l'extension à l'ensemble des disciplines du dispositif d'achat de matériels spécifiques** – qu'en fonctionnement par le biais des conventions pluriannuelles passées avec les ligues et comités sportifs régionaux qui demeurent le pivot de sa politique sportive régionale.

Forte de sa relation privilégiée avec le mouvement sportif, renforcée par le nouveau dispositif de **soutien aux petits clubs**, la Région va conforter son implication dans la **lutte contre toutes formes de discriminations et prévenir les risques de radicalisation** en diffusant la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ainsi que la charte éthique et déontologique du sport que chaque bénéficiaire s'engage à diffuser et à appliquer auprès des licenciés.

### Une politique sportive confortée

A cette occasion un **programme d'aménagement et de restructuration va être conçu pour le CREPS Ile-de-France** (Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives) afin qu'il accède aux normes internationales et soit à même d'accueillir des délégations nationales et internationales dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

La Région va également conforter **son soutien aux événements sportifs internationaux de plus en plus nombreux à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024** et dont les effets sont indéniables sur le développement de la pratique, l'emploi et le tourisme.

\*

#### 2.3.5. Des Iles de loisirs en réponse aux attentes de détente et d'activités de plein air

En matière de loisirs, les **12 îles de loisirs de la Région** jouent un rôle essentiel pour répondre aux attentes des franciliens en matière de détente et d'activités de plein air. Réparties sur l'ensemble du territoire francilien, elles sont les espaces verts des familles franciliennes, notamment celles qui ne partent pas ou peu en vacances.

Elles accueillent de nombreuses manifestations sportives et culturelles et sont le lieu de mise en œuvre de projets et d'actions en direction des jeunes, des familles défavorisées et des personnes en situation de handicap.

Les îles de loisirs doivent néanmoins **faire évoluer leur modèle économique** pour le rendre moins dépendant de la saisonnalité et des financements publics tout en maintenant leur

rôle social essentiel. A cet effet, la Région a entrepris depuis 2016 une redéfinition des critères de financement en recentrant ses investissements sur les priorités suivantes :

- garantir aux franciliens des **conditions de sécurité optimales** en poursuivant le déploiement de la vidéo-protection et en renforçant l'ensemble des dispositifs visant à contrôler les accès, à empêcher les intrusions et à garantir la sécurité des biens et des personnes ;
- poursuivre l'effort d'**amélioration de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap** avec comme objectif prioritaire une accessibilité à l'ensemble des équipements et activités, dans un souci d'exemplarité ;
- **rénover le patrimoine** existant en mettant l'accent sur la mise en conformité des infrastructures et équipements d'accueil indispensables, mais ne présentant pas un caractère de rentabilité directe.

Parallèlement, la Région encourage les organismes gestionnaires des îles de loisirs à rechercher des partenariats avec des investisseurs privés **pour des investissements « productifs » tels que l'hébergement, la restauration, le tourisme d'affaires ou la création de nouvelles activités sportives et de loisirs**. Cette orientation commence à porter ses fruits et se traduit par une tendance à la réduction des contributions publiques.

L'objectif de la Région, partagé par l'ensemble des collectivités partenaires, est de mettre en place un **modèle de développement cohérent et pérenne à l'échelle de toutes les îles de loisirs et moins dépendant des contributions publiques**, tout en tenant compte des caractéristiques de chaque île de loisirs.

La Région impulse également la mise en place d'outils de pilotage communs permettant de mutualiser les moyens des îles de loisirs et de renforcer la lisibilité et la pertinence de leur offre.

Concernant l'île de loisirs de **Vaires-Torcy**, sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région, après la mise en service en 2019 du stade nautique olympique, l'année 2020 verra le lancement de la **nouvelle délégation de service public**.

La **Corniche des Forts** verra l'aboutissement de la phase d'aménagement engagée en 2018. La **nouvelle promenade écologique** permettra la découverte d'un site remarquable et l'ouverture au public à l'horizon de 2020 de 4,5 ha supplémentaires. Parallèlement, la Région s'est engagée à sanctuariser les 25 hectares restant non aménagés. La Corniche des Forts a ainsi vocation à devenir un véritable observatoire de la biodiversité en milieu urbain qui sera unique en Île de France.

En matière de fonctionnement, la Région reconduira le **dispositif des tickets loisirs mis en place en 2017 et 2018 pour l'accès aux loisirs et aux vacances sur les îles de loisirs**, en continuant à mettre l'accent sur le développement des séjours bénéficiant aux groupes de jeunes, aux familles fragilisées et aux femmes victimes de violences ainsi que l'accueil des personnes en situation de handicap.

Elle continuera à développer des **animations culturelles et sportives** et étendra les villages sportifs et culturels à l'ensemble des îles de loisirs.



### 2.3.6. Une politique de jeunesse concertée

L'année 2020 sera l'année d'installation des **nouveaux membres du Conseil régional des jeunes** renouvelé en fin d'année 2019.

Ce nouveau Conseil Régional des jeunes (CRJ) sera dès le début de sa mandature pleinement associé aux travaux conduits dans le cadre de la démarche transversale jeunesse et dans la mise en œuvre du prix régional contre le racisme, l'antisémitisme et la lutte contre les discriminations (PRAD) conçu par le CRJ durant le mandat 2017-2019.

\*

### 2.3.7. Renforcer la solidarité en Ile-de-France

Depuis l'approbation, en juillet 2018, de la délibération cadre « Région Ile-de-France, Région solidaire », l'exécutif régional a donné une **ampleur inédite à sa politique de lutte contre les inégalités territoriales et sociales et engagé des actions permettant d'agir avec efficacité sur des sujets de préoccupation majeurs pour les Franciliens**. L'approche poursuivie dans le cadre du **programme Région Solidaire** se veut résolument transversale, globale afin de mobiliser l'ensemble des leviers de la Région en faveur des publics les plus fragiles, en particulier les femmes en difficulté, les jeunes et les personnes précaires. **Pour 2020, c'est un budget en nette hausse qui est proposé, permettant d'assoir les objectifs de l'exécutif régional sur des moyens tangibles.**

***Une politique de santé déterminée à soutenir l'innovation, à lutter contre le VIH et à renforcer l'accès aux soins des Franciliens***

C'est ainsi qu'une politique globale et transversale de soutien à **l'accès aux soins des Franciliens** a été mise en place, qui s'est matérialisée par un **soutien à toutes les formes d'installations**, par un **développement des outils numériques** au service de la santé mais également par des actions concrètes **tendant à attirer et fidéliser les professionnels de santé** en Ile-de-France. Cette politique sera poursuivie et développée en 2020, avec des moyens en forte hausse, permettant d'apporter des solutions concrètes aux Franciliens comme aux professionnels de santé.

De la même manière, des **actions innovantes en faveur de la santé des jeunes et du renforcement de l'efficacité des politiques de prévention seront à nouveau conduites en 2020**, avec l'objectif de soutenir les innovations, d'être présent aux côtés des acteurs associatifs et de toujours adapter les interventions régionales aux nouveaux besoins des Franciliens et aux nouveaux champs permis par les progrès médicaux et technologiques.

En matière de **lutte contre le VIH**, la Région poursuivra sa mobilisation sans faille dans le cadre de la mise en œuvre du plan « **Pour une Ile-de-France sans sida** », en lien étroit avec les acteurs associatifs investis et reconnus sur ce sujet. Le soutien aux programmes de recherche sur les nouvelles thérapies et les prises en charges médicales comme le traitement préventif PReP sera renforcé. La Région accélèrera également son **action en faveur du dépistage**, en doublant le nombre d'autotests achetés avec 5 000 nouvelles unités pour 2020. Son action se développera aussi en partenariat avec les collectivités ultramarines, dans le cadre des conventions de partenariat renforcées signées en 2019 ainsi qu'à l'international pour le soutien à des projets de lutte contre la maladie dans des pays à fortes prévalences.

***Une Région présente aux côtés des plus fragiles pour les accompagner avec dignité dans leur parcours de vie***

La Région Ile-de-France conduit depuis 2016 une action exemplaire en matière de solidarité. En mettant **fin à la politique de saupoudrage** qui avait cours par le passé, en définissant mieux le rôle qu'une Région peut avoir aux côtés des acteurs associatifs pour lutter efficacement contre les fractures sociales et en utilisant de nouvelles méthodes innovantes pour améliorer l'impact des soutiens régionaux, le Conseil Régional est aujourd'hui reconnu comme un acteur incontournable, dont l'action s'intègre dans une vision plus large de l'avenir du territoire. C'est en effet en plaçant les questions de solidarité au cœur de l'agenda régional que les investissements réalisés permettront un territoire toujours plus solidaire.

**La situation des femmes en difficulté fera, en 2020, l'objet d'un nouveau soutien très marqué de la part de la Région, avec une politique d'accueil, de soutien et d'accompagnement adaptée aux besoins constatés sur le terrain.** Les personnes fragiles seront au cœur des actions de la Région avec notamment un soutien à des solutions d'hébergement, à des projets socialement innovants. A ce titre, le **projet de déploiement d'un réseau de maison Région solidaire pour l'accueil et l'accompagnement des personnes sans-abris vivant et dormant dans le métro sera poursuivi en 2020.**

Le renforcement des **actions à destination des familles** sera également à l'œuvre en 2020, avec le **soutien à des solutions innovantes en termes de modes de garde**, que ce soit dans les **gares**, les **zones rurales** ou encore **au sein des quartiers populaires**, avec la poursuite de l'aide au départ en vacances pour les plus démunis ou encore avec les actions d'aide aux enfants et à la parentalité.

Enfin, le **déploiement des partenariats avec les grands acteurs de la solidarité** sera poursuivi et intensifié, à l'instar de ce qui a été initié en 2017 avec le réseau **Emmaüs**, en 2018 avec la **Croix Rouge**, et en 2019 avec le **Secours Populaire français**. Grâce à ces partenariats inédits par leur ampleur et par les actions engagées, la Région est désormais un acteur majeur de solidarité, qui agit en parfaite symbiose avec les acteurs de terrain de la solidarité.

***Faire de la prise en charge des personnes en situation de handicap une constante de toutes les politiques régionales***

La prise en compte du handicap dans les politiques régionales procède d'une approche transversale visant à mobiliser tous les leviers régionaux pour accompagner aux mieux les personnes en situation de handicap et leur famille. Répertoire dans l'Agenda 22, ce programme régional d'accessibilité universelle pour le handicap fait l'objet d'une révision annuelle. Il permet d'apprécier l'ampleur de l'engagement régional.

En complément de cette approche globale, gage de cohérence et d'efficacité, la Région **mobilise des dotations spécifiques en investissement en faveur de projets innovants en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap**, avec une action particulièrement marquée en faveur des personnes atteinte de troubles autistiques ou de la maladie d'Alzheimer. En outre, le **soutien aux huit Maisons départementales des personnes en situation de handicap (MDPH)**, unique en France, est maintenu pour accompagner le financement des travaux d'adaptation des logements privés au handicap ainsi que les acquisitions d'aides techniques et d'appareillages. De nouvelles dispositions seront étudiées pour garantir l'optimisation de ce soutien.

Les actions **à destination des aidants seront quant à elles poursuivies**. En 2020, la mobilisation en faveur de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sera poursuivie et amplifiée, de façon à lutter contre les barrières inacceptables que rencontrent les personnes en situation de handicap dans leur accès aux soins. Enfin, le maillage du territoire en termes de droits à l'accessibilité culturelle amorcé en 2019 se poursuivra de manière à couvrir l'ensemble du territoire francilien.

### 2.3.8. Un engagement continu pour la citoyenneté et la vie associative

Le budget 2020 de la délégation Citoyenneté Vie associative s'inscrit pleinement dans la démarche Région solidaire et amplifie les approches nouvelles de l'intervention régionale dans ces champs d'action ; les années 2016 à 2018 ont constitué le premier acte d'une politique globale qui a trouvé sa pleine expression en 2019. **L'année 2020 ancre le budget de la délégation dans son rythme de croisière**, inscrivant dans le marbre les intentions contenues dans le rapport-cadre « Région Île-de-France, Région solidaire », par délibération n° CR 2018-024 du 3 juillet 2018.

La première intention consiste à modifier en profondeur l'action régionale en matière de politique de la ville en **l'élargissant à l'ensemble des quartiers populaires et des communes rurales en difficulté et en l'inscrivant délibérément dans le droit commun régional**. Il s'agit ainsi de ne pas conforter paradoxalement des zones d'exclusion par une politique spécifique aux moyens contraints mais de soutenir les initiatives en faveur d'une plus grande cohésion sociale sur d'autres territoires, notamment ruraux qui présentent des signes comparables de fragilité.

S'agissant spécifiquement des **actions des associations** œuvrant dans ces territoires, elles seront soutenues autour de **3 grandes thématiques**, celle du **renforcement de la cohésion sociale et territoriale**, de la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté et de la place des femmes dans l'espace public.

La stimulation de l'engagement des jeunes est également au cœur des priorités. Ainsi, l'« **Option Engagement** » est dorénavant inscrite au budget à travers l'action Projets de territoires Jeunesse et Développement social. Cette ambition s'est traduite, en premier lieu, par l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention « Engagement et projets de territoires jeunesse » en CP du 18 septembre 2019.

Ce public fait l'objet d'une attention particulière, avec le **renforcement du soutien aux têtes de réseau associatives et aux fédérations d'éducation populaire** pour leur action en direction des associations membres, afin de rendre l'action locale plus efficace et mieux coordonnée, mais également d'apporter son soutien à la structuration de la vie associative. Le récent partenariat signé avec le Centre d'information et de documentation Jeunesse (CIDJ) vise à garantir aux jeunes des réponses de proximité sur des thématiques ciblées : parcours à la carte autour de l'alternance pour des jeunes sans projet à la rentrée, forum « trouve un taf cet été », accompagnement personnalisé des étudiants Ultra-marins.

Cette action concrète en faveur des **jeunes ultra-marins** est une illustration des projets de coopération développés, et qui le seront encore davantage en 2020, dans tous les domaines de l'action et de l'expertise régionale, suite à l'adoption des conventions de partenariats avec la Région Guadeloupe, la collectivité territoriale de Guyane, la Région de La Réunion et le Département de Mayotte

Au-delà, dans une Région qui compte près de **220 000 associations et plus de 2 millions de bénévoles**, le focus est porté au développement de la vie associative francilienne, dans un objectif de soutien aux processus de structuration, d'encouragement à la « professionnalisation » et de valorisation du bénévolat. Seront ainsi soutenus des projets visant, entre autres, la mutualisation de moyens d'actions et de moyens, la coopération inter-associative, l'accompagnement et les conseils aux projets associatifs ou encore des plans de formation des bénévoles.

La **politique régionale volontariste de lutte contre les violences faites aux femmes**, de promotion de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations sera poursuivie et même élargie aux violences faites aux enfants, donnant la priorité, en parallèle des actions

d'accompagnement, aux actions judiciaires et prenant en compte les nouvelles formes de violences.

**L'accueil et l'hébergement des jeunes en rupture familiale** fera l'objet d'une attention particulière pour soutenir des projets afin d'offrir un plus grand nombre de places d'accueil.

**La mise en valeur, la diffusion et le respect de la laïcité et des valeurs de la République restent une priorité de l'action régionale et traversent l'ensemble des axes d'intervention.** Cet engagement régional de tout premier ordre trouve sa pleine expression dans le prolongement des différentes délibérations cadres votées en 2016 et 2017 et dans le déploiement du programme de formations à la prévention de la radicalisation de référents et de formateurs des mouvements sportif et d'éducation populaire, et de sensibilisation des collectivités territoriales.

Pour le reste, l'action régionale de la Délégation Citoyenneté Vie associative se situe dans la continuité des années précédentes qu'il s'agisse de son soutien aux radios locales à hauteur de ou de l'aide apportée au **Centre Hubertine Auclert** qui se poursuivra en 2020, ainsi qu'à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes intégré en son sein. L'organisme pourra mettre en place un plan d'actions concerté en lien avec les orientations régionales.

\*

## **2.4. Atteindre les objectifs de programmation et de certification**

La Région est **autorité de gestion** désignée du programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ pour l'Ile-de-France et le Bassin de la Seine depuis décembre 2016 (POR) pour une enveloppe globale de 540 millions d'euros.

Un rapport cadre (CR 129-16) a été adopté définissant la stratégie européenne pour l'Ile-de-France et qui repose sur deux axes principaux :

- **maximiser le recours aux financements européens** aussi bien des fonds structurels et d'investissement que des programmes sectoriels ;
- développer l'action européenne de la Région à travers des partenariats, une politique d'influence et de représentation et l'appui aux structures franciliennes.

### **L'Ile-de-France, une Région très engagée en matière de gestion des fonds européens au profit des territoires et des franciliens**

La Commission européenne a confirmé en septembre 2019 l'acceptation du Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année 2018. Ce RAMO avait pour particularité de servir de base à la revue de performance de la Commission, c'est-à-dire l'examen de l'atteinte des cibles des indicateurs fixées au 31 décembre 2018. La Commission a ainsi confirmé l'atteinte des cibles sur tous les axes du programme opérationnel régional et donc le déblocage de la réserve de performance correspondant à 6 % de la maquette, soit environ 28,5 millions d'euros.

**L'année 2019 s'est caractérisée par le maintien de la dynamique de programmation et de certification afin de répondre aux objectifs fixés par la Commission.** Des efforts particuliers ont été consentis notamment afin d'atteindre le seuil de dégagement d'office fixé cette année à 127 millions d'euros (en coût UE). En 2018, la Région avait certifié 82 millions d'euros pour un seuil de dégagement d'office fixé à 77,6 millions d'euros.

Ainsi, la Région aura programmé 75 % de son enveloppe disponible à fin octobre 2019 et près de 78 % prévus fin 2019 (taux de programmation national au 31 mars 2019 : 63 %).

Le budget 2020 s'inscrit dans la poursuite de la réalisation des objectifs de la programmation, cette dernière pouvant s'étendre jusque 2021.

Pour le FEADER, les crédits seront inscrits pour ordre sur le budget régional mais gérés directement par l'agence de service et de paiement, comme c'est le cas depuis le début de la programmation.

Le programme régional 2014-2020 touchant à sa fin, la Région va fortement s'investir dans la démarche d'élaboration du futur programme FEDER-FSE 2021-2027.

### **L'Ile-de-France, une Région au service des porteurs de projets**

Au-delà de la gestion des fonds, la Région se doit d'accompagner les structures franciliennes (associations, collectivités locales, universités, pôles de recherche, entreprises) vers les financements offerts par les programmes communautaires. Pour ce faire, la Région a créé dès 2016, un service spécifique de « développeurs », dont la mission est d'identifier et d'appuyer les porteurs de projets éligibles aux financements européens. A ce jour, cette mission a contribué à ce que des acteurs franciliens lèvent 80 millions d'euros de fonds européens.

### **Poursuite du dispositif « Europe »**

La Région continuera à fonctionner par appels à projets dans le cadre du dispositif « Europe » adopté par le Conseil régional (CR 129-16). Ces appels à projets visent à sélectionner les structures franciliennes développant des projets concrets et initiant des débats de qualité pour une meilleure compréhension de l'Union européenne et de ses enjeux dans les territoires. Il permet ainsi à la Région d'appuyer des actions et études éclairant ou soutenant la stratégie européenne de l'Ile-de-France, de soutenir des actions pédagogiques innovantes et de valoriser des formations aux métiers européens.

### **L'Ile-de-France, une Région qui reprend sa place en Europe**

La Région renouvellera son soutien à l'organisme associé Ile de France Europe, représentation de la Région Ile de France à Bruxelles. Cette association a pour objet de faciliter et renforcer la participation de la Région, des départements franciliens et de leurs acteurs dans les programmes et instruments de financement communautaires, et de permettre à ses membres de développer une stratégie d'influence au niveau européen pour répondre aux besoins du territoire francilien.

\* \*  
\*

L'**année 2020** sera donc une **amplification des actions menées depuis 2016**.

Les **résultats** sont là, les actions régionales sont **concrètes, innovantes** et au profit du **quotidien** de tous. La Région **s'engage en confiance** au plus proche des citoyens.

S'engager en confiance, c'est aussi le sens de la **démarche d'évaluation des politiques régionales**, que nous vous soumettons dans cette même séance avec un projet de rapport cadre. Cette **démarche innovante et ambitieuse** doit placer notre Région à la **pointe des grandes collectivités territoriales en la matière**. Progressivement **tous les dispositifs** adoptés par notre Assemblée seront équipés **d'objectifs clairs et d'indicateurs** permettant de mesurer leur atteinte.

Cette **transparence sur l'efficacité et sur l'impact de nos politiques** éclairera les débats de notre Assemblée, avec pour **seul but de mieux servir les Franciliens**.

**C'est la politique par la preuve que l'Exécutif appelle de ses vœux.**

\*

**PROJET DE DÉLIBÉRATION****DU 21 NOVEMBRE 2019****ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2020**

Le conseil régional d'Île-de-France,

**VU** le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 4312-1 ;

**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional ;

**VU** l'avis de la commission des finances ;

**VU** le rapport n°CR 2019-064 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Le Conseil régional prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2020.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**

**VALÉRIE PÉCRESSE**